REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

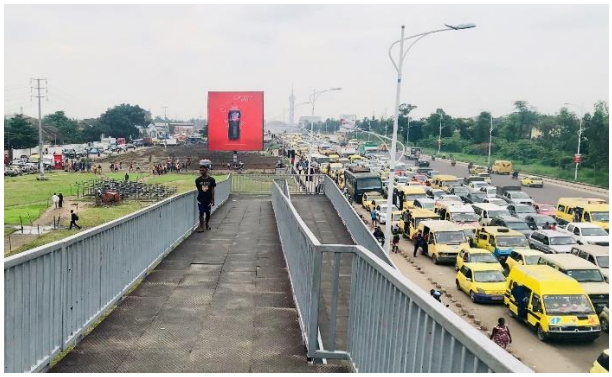
MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Vice - Primature

Feuille de route pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) révisée

Draft 1.1





Janvier 2023

Table des matières

Draft 1.1 1
Liste des tableaux 2
Acronymes 5
Avant-propos 7
1. Introduction 9
2. But de la feuille de route 9
3. Méthodologie de l'élaboration de la feuille de route 10
4. Principaux axes d'intervention de la feuille de route 10
4.1. Établir un système de gouvernance 11
4.2. Mesures et actions d'atténuation 14
4.2.1. Energie 15
4.2.2. Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres 38
4.2.2.1. Agriculture 38
4.2.2.2. Foresterie et autres Affectations des Terres 50
4.2.3. Déchets 61
4.3. Mesures d'adaptation 64
4.3.1. Agriculture durable et développement rural intégré 65
4.3.2. Santé 73
4.3.3. Ressources en eau 74
4.3.4. Énergie, transport et d'amélioration de la qualité de vie 79
4.3.5. Risques, catastrophes et protection de la zone littorale 87
4.4. Mécanismes de financements 90
4.5. Système de Mesure, Notification et Vérification 92
5. Risques et les mesures pour les surmonter 94
6. Conclusion 96

Liste des tableaux

Tableau 1: Résumé des mesures d'atténuation dans le secteur Energie 16
Tableau 2: Résumé des mesures d'atténuation dans le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres 38
Tableau 3: Résumé des mesures d'atténuation dans le secteur Déchets 62
Tableau 4 Synthèse des options de réduction des émissions des GES 62
Tableau 5: Risques et les mesures pour les surmonter 94

Fiche de projet/programme 1: Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité 17
Fiche de projet/programme 2 Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables 17

Fiche de projet/programme 3: Programme intégré de réduction des émissions des GES via l'électrification, la sédentarisation agricole et le développement de l'habitat en milieu rural et péri-urbain 19
Fiche de projet/programme 4: Programme Bois énergie et efficacité énergétique..... 22
Fiche de projet/programme 5: Amélioration de l'efficacité énergétique 25
Fiche de projet/programme 6: Plantations industrielles de bois à but énergétique 26
Fiche de projet/programme 7: Promotion de solutions de cuisson éco-énergétique 27
Fiche de projet/programme 8: Promotion du transport public de masse dans les grands centres urbains de RDC 29
Fiche de projet/programme 9: programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public 31
Fiche de projet/programme 10: promotion des itinéraires techniques de sédentarisation..... 39
Fiche de projet/programme 11: Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire 41
Fiche de projet/programme 12: Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savanicoles..... 42
Fiche de projet/programme 13: Intensification de la production agricole vivrière en zone savanicole 43
Fiche de projet/programme 14: Intensification de la production agricole vivrière en zone de forêts dégradée 44
Fiche de projet/programme 15: Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane 45
Fiche de projet/programme 16: Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole..... 47
Fiche de projet/programme 17: Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs..... 48
Fiche de projet/programme 18: Programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres agricole..... 52
Fiche de projet/programme 19: Programme de restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence 55
Fiche de projet/programme 20: Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis..... 59
Fiche de projet/programme 21: Le compost comme système de traitement biologique des déchets solides municipaux 63
Fiche de projet/programme 22: Adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable . 66
Fiche de projet/programme 23: Développement rural intégré..... 71
Fiche de projet/programme 24: Changements climatiques et santé 73
Fiche de projet/programme 25: Promotion des approches pro-pauvres et élaboration des stratégies d 'assainissement et création/réhabilitation des structures d'approvisionnement en eau dans les villages... 75
Fiche de projet/programme 26: Promouvoir les approches de l'adaptation aux avantages multiples pour les petits exploitants agricoles 76
Fiche de projet/programme 27: Production, gestion et amélioration de l'information, sur les ressources en eau et leurs aménagements relatifs en agriculture, ainsi que son accès et son désenclavement aux zones rurales vulnérables..... 78
Fiche de projet/programme 28: Adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie 80
Fiche de projet/programme 29: Amélioration du cadre de vie et des conditions de vie..... 84
Fiche de projet/programme 30: Programme de conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux 85
Fiche de projet/programme 31: Réduction des risques des catastrophes et protection de la zone côtière et littorale..... 87

Annexe 1: Planification des mesures de Gouvernance 97
Annexe 2: Planification des mesures et action d'atténuation aux changements climatiques pour la période 2022-2026 98
Annexe 3: Planification des mesures et action d'adaptation aux changements climatiques 104
Annexe 4: Chronogramme des activités pour la mobilisation des ressources financières 111
Annexe 5: Chronogramme pour l'implémentation d'un système de MNV solide et transparent 118

Acronymes

Acronymes	Significations
%	Pourcentage
°C	Degré Celsius
ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire -Forest Law Enforcement, Governance and Trade
BAU	Business as Usual (Cours normal des affaires)
BCC	Banque Centrale du Congo
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
CN	Communications Nationales
DANTIC	Direction Archives, Nouvelles Technologie de l'Information et de Communication
DAS	Direction de l'Assainissement
DCF	Direction du Cadastre Forestier
DDD	Direction de Développement Durable
DEP	Direction d'Etudes et Planification
DGF	Direction de Gestion Forestière
DGFor	Direction Générale Forêt
DIAF	Direction d'Inventaire et Aménagements Forestiers
DRCE	Direction Règlementation et Contentieux Environnementaux
DRE	Direction des Ressources en Eau
DRHo	Direction de Reboisement et Horticulture
DTEB	Direction Technique Energie Bois
FAT	Foresterie et autres Affectation des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GW	Gigawatt
Ha	Hectare
IDH	Indice du Développement Humain
INERA	Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques
INS	Institut national de la statistique
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
Km^2	Kilomètre Carré
m^3	Mètre Cube
M^d USD/US$	Milliard de Dollars Américains
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
METTELSAT	Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite
MINAGRI	Ministère en charge de l'Agriculture
MINAT	Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire
MNV	Mesures, Notification et Vérification
Mt	Mégatonnes
Mt éq-CO_2	Mégatonne Equivalent Carbone
MW	Megawatt
ODD	Objectifs de Développement Durable
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNG	Politique Nationale Genre

Acronymes	Significations
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSAR	Programme National de relance du Secteur Agricole et Rural
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PSPA-CC	Politique, Stratégie et Plan d'Actions en matière de lutte contre les Changements Climatiques
RBA	Rapport Biennal Actualisé
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de Dégradation des forêts, y compris la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement de puits de carbone
REFADD	Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable
SE4ALL-RDC	Initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL acronyme en anglais)
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
TCN	Troisième Communication Nationale
TIC	Technologie d'Information et Communication
USD/US$	Dollar Américain

Avant-propos

La RDC est dotée d'environ 152 millions d'hectares des forêts humides (10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et 67% du territoire national). Cette superficie représente plus de 60% des forêts du Bassin du Congo, qui est la deuxième plus vaste forêt tropicale de la planète. A cet énorme massif forestier s'ajoutent des vastes étendus de tourbières, couvrant 101.500 km² du territoire national. En tant que propriétaire et gardienne d'un potentiel environnemental recherché par le monde pour faire face aux enjeux du changement climatique, la RDC présente ses forêts, ses tourbières, ses mangroves, ses ressources en eaux douces et ses minerais stratégiques comme une « réponse naturelle » aux problèmes du climat. Les forêts de la RDC séquestrent environ 24,5 Gigatonnes de Gaz à effet de serre (GES) quotidiennement, dont les trois quarts sont concentrés sur 43% de la superficie du pays.

De ce fait, la RDC est fière d'avoir ratifié l'Accord de Paris en 2017 sur le changement climatique et d'abriter les travaux Préparatoires de la COP27. Cette ratification a l'avantage de placer le pays au centre des enjeux climatiques de la planète, comme le veut son positionnement comme Pays-solution à la crise climatique.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat en RDC s'est traduite par l'élaboration de sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN). Celle-ci, révisée et soumise en novembre 2021, constitue le référentiel des engagements de l'État Congolais à l'horizon 2030 en rapport avec ses efforts d'adaptation et d'atténuation. Cette CDN dont la cible de réduction est fixée à 21 % avec les interventions conditionnelles à 19%, et inconditionnelle à 2%, actualise et renforce la première en termes des contributions à l'atténuation et à l'adaptation, d'une part, et par une collecte de données améliorée, une analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes, d'autre part. Elle inclut, outre les trois secteurs contenus dans la première CDN (Agriculture, Forêts et Energie), celui de Déchets et concerne les mêmes gaz (CO_2, CH_4 et N_2O). Son budget est estimé à USD 48,68 milliards, dont USD 25,60 milliards pour la mise en œuvre des initiatives d'atténuation annoncées et USD 23,08 milliards destinés aux mesures prioritaires d'adaptation.

Cette feuille de route a été élaborée dans une approche participative et inclusive à travers la consultation de toutes les parties prenantes au niveau local, provincial, national et international. Elle fixe des repères spécifiques pour les efforts d'atténuation et d'adaptation conformément aux objectifs définis dans l'Accord de Paris. Elle prend en compte les besoins actuel et futur de la RDC dans les quatre secteurs de la CDN (Agriculture, Forêts, Energie et Déchets) et définit des actions et des investissements clairs nécessaires pour respecter les engagements de la RDC en matière de réduction d'émissions des Gaz à effet de serre (GES).

Au total, la feuille de route de la CDN estime que des investissements de 48,68 milliards de dollars permettront de réduire les émissions annuelles de dioxyde de carbone de la RDC de 650 Mt éq-CO_2 d'ici 2030.

Une action climatique décisive n'implique pas seulement des réductions des émissions mondiales de carbone, elle nécessite aussi des politiques nationales stratégiques et ambitieuses pour fournir une

vision claire du travail d'ajustement et établissement des voies pour accéder au financement climatique.

La RDC a pris l'initiative de définir sa vision de l'action climatique, et est désireuse d’associer des partenaires au développement et le secteur privé pour aider à atteindre les objectifs de sa CDN et adapter son économie aux réalités du changement climatique. Elle espère que sa feuille de route lui servira non seulement de guide mais aussi de modèle à ses futures CDN.

Quoi qu'il en soit, la RDC est prête à répondre aux attentes en matière de développement durable que nous demandons au reste du monde. Nous nous engageons à donner l'exemple, en montrant que le développement ne doit pas se faire au détriment de notre propre environnement naturel.

1. Introduction

En amont de l'adoption de l'Accord de Paris, la RDC avait soumis en 2015 à la CCNUCC sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) dont la cible de réduction des émissions était de 17%, et visait principalement trois gaz à effet de serre, à savoir : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O) des secteurs Energie ; Agriculture ; et Foresterie et autres Affectation des Terres.

Pour répondre à l'appel de rehaussement de l'ambition de réduction des émissions, elle a ainsi renforcé ses objectifs d'atténuation et d'adaptation, et accélérer les reformes forestières, foncières, et d'aménagement du territoire pour contribuer de manière efficace à la lutte contre la pauvreté. Sa cible actuelle est de réduire de 21% ses émissions et ce, en prenant en compte secteur Déchets non visé dans la première soumission, pour un coût global estimé à quarante-huit virgule soixante-huit (48,68) milliards des dollars américains.

La contribution inconditionnelle et conditionnelle combinée est ainsi une réduction de 21% des émissions totales des GES par rapport au BAU (Business as Usual, en francais: cours normal des affaires) en 2030 (dont 19% conditionnel et 2% inconditionnel); cela équivaut à un niveau d'atténuation estimé jusqu'à 650 Mt CO_2e à l'horizon 2030. Au total, 35 actions d'atténuation des émissions des GES sont proposées pour un coût de 25,6 milliards de dollars américains.

Par ailleurs, la RDC est vulnérable aux effets divers dus aux changements climatiques et ne dispose pas de capacités adéquates pour y faire face. Au total, 58 actions d'adaptation sont proposées pour un coût global de 23,08 milliards de dollars américains.

Cette feuille de route, développée sur la base d'une approche participative et inclusive, présente les cinq grands axes d'intervention pour la mise en œuvre de la CDN. Il s'agit d'un document itératif qui pourra être mis à jour périodiquement. Son contenu fait état du système de gouvernance, de la contribution aux mesures et actions d'atténuation et d'adaptation, des moyens de mis en œuvre et du système de MNV. Elle décrit de manière plus ou moins détaillé la priorité des tâches ainsi que le calendrier pour leur mise en œuvre.

2. But de la feuille de route

Le but de cette feuille de route est d'indiquer les repères, les grandes lignes et surtout les grandes étapes à suivre pour la mise en œuvre de la CDN révisée de la RDC. Cette feuille de route contribue au système de transparence, de suivi de progrès, de mobilisation des ressources financières et de la coordination entre les parties nationales et partenaires internationaux de mise en œuvre de la CDN.

Pour ce faire, cette feuille de route répond à la question de savoir 'comment est-ce que les différents secteurs retenus pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs de la CDN révisée de la RDC, en :

- Définissant une trajectoire avec des investissements spécifiques et des actions d'adaptation et d'atténuation conduisant à une augmentation de la résilience et à une réduction des émissions de GES et aboutissant à un changement transformationnel
- Fournissant des informations détaillées concernant l'étendue des ressources et besoins nécessaires pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et le suivi des progrès réalisés, notamment en termes de technologie et infrastructure, investissements, renforcement des capacités et assistance technique, gouvernance et dispositions institutionnelles, renforcement du système de surveillance, de rapport et de vérification.

3. Méthodologie de l'élaboration de la feuille de route

Dès la soumission de la CDN révisée, le processus d'élaboration de la feuille route a été lancé en novembre 2021 et s'est poursuivi jusqu'à sa validation en septembre 2022 suivant une approche participative et inclusive en quatre étapes :

Etape 1. Elaboration du draft préliminaire de la feuille de route.

Un Groupe de Travail ad hoc d'experts nationaux (*Task Force*) a été mis en place par le MEDD et a contribué à l'élaboration de la CDN révisée et sa feuille de route. Celui-ci a produit un draft préliminaire qui a été soumis à la consultation des parties prenantes pour enrichissement.

Etape 2. Consultations des parties prenantes.

Une série de consultations a été menée avec les parlementaires ; les administrations sectorielles aux niveaux central et provincial ; la société civile environnementale ; le secteur privé ; et les partenaires au développement.

Etape 3. Synthèse de contributions.

Les observations reçues de différentes parties prenantes ont été compilées et intégrées dans une nouvelle version qui a été soumise à la validation.

Etape 4. Validation.

Un atelier national de validation technique de la feuille de route a été organisé avec les parties prenantes. Il a connu également la participation des Secrétaires Généraux des administrations centrales et des délégués des Gouvernements provinciaux.

4. Principaux axes d'intervention de la feuille de route

Cette feuille de route s'articule autour de cinq principaux axes d'intervention suivants :

- Le système de gouvernance à établir ;
- Les mesures et les actions d'atténuation ;
- Les mesures et les actions d'adaptation ;
- Le mécanisme de financement ; et

- Le système de Mesure, Notification et Vérification.

4.1. Établir un système de gouvernance

La mise en œuvre de la CDN nécessite la mise en place d'un cadre de gouvernance intégrée, dans une vision de planification à long terme, pour favoriser le processus multisectoriel et à différentes échelles (nationale, provinciale et locale).

Le processus de mise en œuvre de la CDN implique l'engagement de plusieurs institutions organisées selon une structure de gouvernance qui soit préalablement définie et approuvée. Une telle structure de gouvernance unique à la mise en œuvre de la CDN n'a toutefois pas encore été mise en place en RDC, ce qui risque d'entraver le bon déroulement du processus. Cette structure est nécessaire afin d'impliquer les différentes parties prenantes concernées, en vue d'assurer une bonne coordination des mesures mises en œuvre, dont la distribution des tâches, le partage du suivi de la mise en œuvre des mesures, etc.

L'établissement d'un bon système de gouvernance permettra de mobiliser l'ensemble des parties prenantes ayant un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la CDN, que ce rôle soit direct ou indirect ; de faciliter une planification efficace de l'ensemble des mesures et activités prévues à la CDN et d'atteindre les cibles de réduction d'émissions de GES ainsi que de renforcer la résilience des communautés locales face aux effets des changements climatiques.

Un système de gouvernance clairement établi devrait pouvoir favoriser une saine coordination des interventions entre les Ministères sectoriels dont la participation est essentielle à la mise en œuvre complète de la CDN et faciliter le suivi et l'évaluation des différentes mesures d'atténuation d'adaptation en vue d'atteindre les objectifs communiqués dans la CDN et d'en faire une notification (reporting) auprès du secrétariat de la CCNUCC.

Mesures proposées :

Les mesures suivantes visent à mettre sur pied un dispositif de gouvernance de la CDN :

- **Intégration des changements climatiques dans le cadre législatif national**

La législation nationale ne prend pas en compte suffisamment la question des changements climatiques. Compte tenu de l'urgence dû à la mise en œuvre de la CDN et du délai que risque de prendre l'adoption d'une loi spécifique sur les changements climatiques, il est impérieux de modifier la Loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en y intégrant les aspects liés à la lutte contre les changements climatiques et par la suite de proposer une loi spécifique sur les changements climatiques. L'adoption d'une Loi-cadre sur les changements climatiques permettrait également de rehausser l'importance accordée à cet enjeu et de formaliser, d'un point de vue légal, la prise en compte de la CDN dans les processus de planification sociale et économique du pays.

- **Création et opérationnalisation du Comité National sur les changements climatiques**

Les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la CDN référent, notamment aux Ministères sectoriels, aux administrations publiques, aux Entités Administratives Décentralisées, au secteur privé, aux entreprises publiques, aux Partenaires Techniques et Financiers, à la société civile et au secteur de la recherche. D'où le besoin de fédérer les différents acteurs, s'assurer d'une forte appropriation par ceux-ci des processus et des mesures et coordonner leurs actions en un tout cohérent. Un projet de Décret portant organisation et fonctionnement du Comité National sur les Changements climatiques a été élaboré et soumis à l'autorité compétente pour la mise en place de cette structure de première importance pour la mise en œuvre de la CDN. Vu le caractère multisectoriel et transversale de la CDN, le portage politique est crucial pour assurer un leadership et un arbitrage entre différentes priorités.

Aussi, cinq Groupes Thématiques de travail seront mis en place :

- Groupe de travail financement climatique ;
- Groupe de travail transfert de technologies ;
- Groupe de travail inventaires nationaux de gaz à effet de serre ;
- Groupe de travail mesures d'atténuation ; et
- Groupe de travail mesures d'adaptation.

À travers ces différents Groupes de travail, le Comité National sur les Changements Climatiques s'assurera d'une bonne coordination de leurs interventions, essentielles à la pleine réalisation des actions proposées et l'atteinte des objectifs.

De plus, il est crucial de mettre sur pied un mécanisme de suivi et d'évaluation, couvrant (i) les émissions nationales de GES et les indicateurs en matière d'adaptation ; (ii) la mise en œuvre des résultats de l'ensemble des actions menées sous l'égide de la CDN ; et (iii) l'adéquation entre les actions menées et les objectifs fixés.

- **Intégration des changements climatiques dans les plans national, provinciaux et locaux de développement ainsi que dans les politiques sectorielles**

L'intégration entre les objectifs de la CDN et ceux des stratégies de développement national et des stratégies sectorielles s'impose pour assurer la mise en œuvre adéquate de la CDN. Les mesures planifiées ont pour objectif sous-jacent le développement économique et social de différentes provinces de la RDC. Ainsi, les plans provinciaux et locaux de développement devront impérativement s'aligner à la CDN.

Enfin, la CDN trouve son ancrage institutionnel dans le PNSD (2019-2023) et permet d'esquisser une vision de la RDC comme pays émergent à l'horizon 2030. En ce sens, la mise en œuvre de la CDN s'inscrit dans une perspective intégrée, allant au-delà des changements climatiques. Les synergies doivent-être créées entre les différentes interventions et l'alignement des actions en matière des changements climatiques avec le respect des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Tout comme pour le Programme de développement local des 145 Territoires (PDL-145T), le Gouvernement vise principalement à réduire les inégalités spatiales, redynamiser les économies locales, et transformer les conditions et le cadre de vie des populations congolaises vivant dans les zones jusque-là mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base. Il est attendu de la mise en œuvre de ce Programme des effets immédiats, mais aussi à moyen et long termes, des impacts réels perceptibles sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, le développement de l'entreprenariat rural, la sécurité alimentaire, l'accès des jeunes et des femmes aux activités génératrices de revenus des populations rurales. Le programme permettra en outre de renforcer le capital humain ainsi que les capacités d'initiatives et de résilience des communautés vulnérables.

- **Sensibilisation des parties prenantes sur les objectifs de la CDN et le rôle des différents acteurs**

Une campagne à l'échelle nationale sera organisée afin d'informer les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) non seulement de l'importance de contribuer à la coordination et la réalisation des mesures de mise en œuvre de la CDN, mais également des retombées socioéconomiques et environnementales à tirer. Cette campagne devrait aussi viser à mettre à contribution les entreprises privées, le secteur financier, les organisations de la société civile et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. L'action ciblera également les autorités locales dans le but de leur démontrer le rôle crucial qu'elles peuvent et doivent jouer dans la mise en œuvre des mesures contenues dans la CDN.

La RDC a intérêt à démontrer sur la scène internationale que le pays demeure un leader dans la lutte contre les changements climatiques et le développement socio-économique à la fois sobre en carbone et résilient aux effets des changements climatiques ; « RDC, pays solution ». La mise en œuvre de la CDN à l'échelle internationale, nationale, provinciale et locale devrait être accompagnée d'une stratégie et de matériel de communication appropriés.

- **Evaluation des besoins et renforcement continu des capacités**

Le renforcement des compétences des différents acteurs et l'échange d'informations en matière des changements climatiques constituent des éléments clés pour le succès de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation retenues dans la CDN. Il s'agit, notamment d'être en mesure de réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux conséquences inévitables des changements climatiques.

Au niveau international, le pays gagnerait également à faire connaître son leadership en matière d'actions climatiques concrètes, afin de renforcer sa recherche de financement international, son attractivité auprès d'investisseurs privés étrangers et sa crédibilité dans les négociations internationales, dont celles de la CCNUCC ; « RDC, pays solution ».

- **Appui à l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la CDN**

Le secteur privé est un des acteurs clés pour le succès de la mise en œuvre de la CDN. L'implication des acteurs privés sera notamment pertinente en réalisant des projets permettant d'atteindre les objectifs des secteurs énergie et agriculture. Actuellement, la participation du secteur privé est assurée par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et la Fédération de l'Industrie du Bois

(FIB). Cependant, le Gouvernement met en œuvre l'identification et la cartographie des représentants supplémentaires des principales parties prenantes, leurs principaux domaines d'intervention et intérêts, afin de définir les incitations décisives qui pourraient leur permettre de mieux et davantage participer à la mise en œuvre de la CDN. Des modèles sous forme de Partenariats Public-Privé sont envisagés.

- **Appui aux services et institutions spécialisés de gestion des données climatiques**

Vu la complexité des services climatologiques et les exigences qui les accompagnent, aucun organisme, groupement d'organisations ne saurait à lui seul répondre à l'immense diversité des besoins des utilisateurs. Une collaboration doit être établie entre les institutions du secteur dont le développement et les prestations présentent des opportunités immédiates capables de contribuer significativement à la sécurité et au bien-être des populations. Il s'agit : de l'agriculture et la sécurité alimentaire ; de la forêt ; de la réduction des risques de catastrophes ; de l'énergie ; de la santé et de l'eau.

Le renforcement de la résilience à toute menace, qu'elle soit d'origine climatique ou non, commence par l'identification et la compréhension des risques. L'accès aux données décrivant le problème, et la capacité à les analyser et à les appliquer à la planification, sont fondamentaux pour assurer un développement durable. Pour mieux jouer le rôle attendu dans le cadre de la mise en œuvre des SC, il convient d'orienter les objectifs du secteur autour des axes suivants :

- Former, sensibiliser et informer les parties prenantes (Décideurs, Organisations de Producteurs, Services techniques, Élus, presse, etc.) des effets du changement climatique ;
- Assurer la sensibilisation et la formation itinérante interactive des producteurs sur les profils de climat à partir des prévisions saisonnières produites par les services d'observation climatiques, le Programme de Prévision Saisonnière et autres services statistiques (METTELSAT, INERA, SNSA, INS, IGC, Observatoire de l'Aménagement du Territoire, etc.) pour une meilleure planification, notamment des activités agricoles ;
- Mettre à profit les expériences et les stratégies endogènes et scientifiques en matière de stratégies d'adaptation au changement climatique.

L'annexe I donne le coût lié à la mise en œuvre de chaque mesure et le calendrier correspondant.

4.2. Mesures et actions d'atténuation

L'analyse de la tendance historique des émissions des GES, réalisée dans le cadre du 1er Rapport Biennal Actualisé de la RDC, qui se veut pays émergeant à l'horizon 2030 et ce, dans une vision de développement vers une économie de plus en plus décarbonnée, montre que, durant la période de 2000-2018, les émissions du pays sont prédominées par le secteur « Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT) » avec près de 86% des émissions, suivi de loin par les secteurs Déchet, Energie et Agriculture avec respectivement 11%, 0,86% et 0,61%. La contribution inconditionnelle et conditionnelle combinée est ainsi une réduction de 21% des émissions totales des GES par rapport au BAU en 2030 (dont 19% conditionnel et 2% inconditionnel) ; cela équivaut à un niveau d'atténuation estimé jusqu'à 650 Mt CO_2e à l'horizon 2030.

L'augmentation des émissions de méthane (CH_4) et du protoxyde d'azote (N_2O) dans le secteur résidentiel, due à la croissance démographique, est consécutive à la forte demande du bois énergie, notamment pour la satisfaction de besoins de cuisson dans les ménages. Les secteurs AFAT et de l'énergie sont les deux plus grandes sources d'émissions de dioxyde de carbone. Les secteurs de l'AFAT et des déchets sont les principales sources d'émissions de méthane.

Les mesures d'atténuation mises en œuvre par la RDC portent principalement sur les secteurs de l'énergie, (y compris les transports) ; de l'agriculture ; de la foresterie ; et des déchets.

4.2.1. Energie

La RDC regorge d'énormes potentialités, diversifiées en ressources énergétiques[1]. Le rapport PDGIE (2018) renseigne en termes de consommation d'énergie, une prédominance du bois énergie qui représentait en 2018 une part de 94,2%. La production de l'électricité est assurée en grande partie par la Société Nationale d'Electricité (SNEL) avec une puissance installée de 2 456 MW. Cependant, le taux d'accès de la population à l'électricité, l'un des plus faibles du monde, est estimé à 9% (SE4ALL-RDC, 2019).

Outre l'hydroélectricité, la RDC dispose également d'un potentiel éolien et solaire abondant de près de 85 GW[2], peu coûteux et accessible susceptible d'être connecté au réseau national pour répondre au déficit énergétique chronique du pays. Cependant le développement de ces ressources est encore timide. La géothermie, encore peu exploitées, peuvent-elles aussi aider à l'approvisionnement aux besoins en énergie des ménages, des petites entreprises ou industries.

L'importance du bois-énergie dans le pool énergétique national est une conséquence de l'absence de politique énergétique ces dernières décennies, de l'absence de sensibilisation, du manque d'alternatives du fait d'un déficit de production et de distribution de l'énergie électrique, mais aussi d'un pouvoir d'achat trop faible d'une grande partie de la population qui ne lui permet pas d'utiliser d'autres sources d'énergies telles que le gaz ou le pétrole. Or les besoins en bois-énergie sont avec l'agriculture sur brûlis et l'exploitation artisanale du bois d'œuvre la cause principale de déforestation et de dégradation des forêts en RDC. Le bois-énergie est utilisé pour une grande part pour la cuisson des aliments, aussi bien pour la restauration des ménages que collective (écoles, hôpitaux, etc.) ; il est également utilisé par le secteur productif, notamment dans les briqueteries, les boulangeries, les usines de thé et de café (conditionnement).

Afin de réduire la part du bois-énergie provenant de sources non durables dans la consommation énergétique totale, la RDC doit pouvoir de plantations industrielles de bois à but énergétique et fournir des alternatives énergétiques à sa population à des prix abordables.

Le transport est l'un des plus importants défis que le pays est appelé à relever pour s'assurer (i) d'un développement durable et (ii) pour le retour d'une croissance économique durable et pour l'accès

[1] ATLAS des énergies renouvelables de la RDC 2ème Edition 2016
[2] Ranjit Deshmukh et al. (2017), Richesses Renouvelables : Comment le solaire et l'éolien peuvent électrifier la RDC et l'Afrique du Sud,

aux services sociaux de base. La situation des transports tant à Kinshasa que dans les autres villes du pays, reflète la spirale négative dans laquelle se trouve les transports urbains.

Les besoins urgents en termes de fourniture et accès à l'énergie fiable et diversifiée, d'amélioration de l'efficacité énergétique (foyers améliorés & amélioration de la carbonisation), et la promotion de la cuission écoénergétique ont été identifiés. Deux programmes d'action nationale dans ce secteur sont formulés.

Tableau 1: Résumé des mesures d'atténuation dans le secteur Energie

Secteur	**Energie**		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités[3] (Mt CO_2e)**	**Coûts (Mds US$)[4]**
Programme 1. Amélioration du mix énergétique national			
Réduire la consommation du bois-énergie (Bois de chauffe et charbon de bois) et faciliter l'accès à l'électricité	Électrification rurale, péri-urbain et urbaine par l'hydroélectricité (de 3GW en 2020 à 4GW en 2030)	28,9	1,2
	Électrification rurale, péri-urbain et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (l'éolien, le solaire et la géothermie) (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	13,25	0,75
	Promotion des foyers améliorés (rendement 20%) & amélioration de la carbonisation (Passer de 12 -15% à 25 -30% de rendement)	18,06	1,05
	Développer des plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)	42,15	0,18
	Accroitre la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national	3,25	0,28
Promouvoir de solutions de cuisson éco-énergétique	Transition vers la cuisson écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	7,59	0,63
Sous-Total		**113,2**	**4,09**
Programme 2. Amélioration du transport des masses			
Secteur	**Energie/Transport**		
Développer et améliorer le transport urbain et interurbain	Développement des plans directeurs de circulation (régulation de la circulation urbaine et réhabilitation des infrastructures) pour au moins 10 centres urbains (cités et villes)	1,45	0,36
	Promotion de transport de masse (développement d'un nouveau système de transport public (Bus, Rail, etc.))	2,89	0,37

[3] Emissions évitées de GES exprimée en Mégatonnes équivalant de CO_2
[4] Coûts estimés en milliard de dollars américains

Secteur	Energie		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités[3] (Mt CO_2e)**	**Coûts (Mds US$)[4]**
	Promotion de la mobilité électrique dans les principaux centres urbains (bus, minibus, moto (deux et trois roues), voitures taxi)	2,89	0,37
Sous-Total		**7,23**	**1,1**
Grand-Total		**120,43**	**5,19**

Deux principaux programmes d'intervention indicatifs sont identifiés pour ce secteur. Ci-après les quelques descriptions des programmes identifiés en lien avec les mesures et les actions retenues dans la CDN.

Fiche de projet/programme 1: Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **28,9 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité (de 3GW en 2020 à 4GW en 2030) ;	
But	Améliorations des conditions des populations pauvres, initiation de la croissance verte et la contribution à la réduction des GES et à l'adaptation aux effets néfastes du CC, à travers la facilitation de l'accès à l'hydroélectricité en milieu rural et urbaine et autres services sociaux de base.	
Objectifs	- Réduction de l'utilisation du bois de chauffe. - Facilitation de l'accès à l'électricité et autres services publics de base.	
Résultats attendus	Plus 650 MW d'énergie hydroélectrique à travers des centrales hydroélectriques (moyenne et petite taille) et remplacement de centrales thermiques existantes et environ 38 MW d'énergie par l'éolien, le solaire et la géothermie sont mobilisés	
Contexte/ milieu concerné	En dépit, d'un potentiel hydroélectrique et photovoltaïque exceptionnel (plus de 100.000 MW), le taux moyen de desserte en électricité de ménages de la RDC (hors Kinshasa) se situe à moins de 3%. La majorité de la population de la RDC utilise quasi exclusivement le bois (charbon de bois et bois de chauffe) comme unique source d'énergie. La subsistance des populations résidant en milieu rural (environ 69% de la population) dépend exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des écosystèmes forestiers et savanicoles. l'utilisation du charbon de bois combinée à l'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue la principale source d'émissions des gaz à effet de serre en RDC.	
Couverture géographique	Cette mesure cible en priorité les zones à fort potentiel en énergies renouvelables de la RDC.	

Fiche de projet/programme 2 Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **13,2 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	
But	- Améliorer des conditions des populations pauvres, initiation de la croissance verte ;	

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **13,2 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	
	- Contribuer au développement des mesures d'efficacité énergétique destinées à atténuer les émissions de GES ; et - Encourager les partenariats stratégiques et la promotion de l'action gouvernementale pour l'amélioration du mode de vie rural ; - faciliter l'accès à l'énergie par les sources renouvelables (l'éolien, le solaire et la géothermie) en milieu rural et urbaine et autres services sociaux de base.	
Objectifs	- Développer de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (l'éolien, le solaire et la géothermie) ; - Promouvoir des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural, péri-urbain et urbain et autres services publics de base	
Résultats attendus	Le développement d'un système décentralisé hors réseaux basé sur l'énergie renouvelables, dans le cadre du présent projet, poursuit les résultats interconnectés ci-après : 1. Remplacement de centrales thermiques existantes et environ 38 MW d'énergie par l'éolien, le solaire et la géothermie sont mobilisés ; 2. L'accès à l'électricité est amélioré dans les milieux ruraux, péri-urbains et urbains, au niveau **:** a. des ménages **(**éclairage, froid, appareils électriques, recharge pou batteries et téléphones); b. des établissements scolaires et universitaires (éclairage, communication et internet); c. des centres de santé (éclairage, conservation des vaccins, internet); d. des bâtiments administratifs (éclairage, communication et internet); 3. L'accès à l'électricité améliore l'accès à l'eau potable dans milieux ruraux, péri-urbains et urbains, améliorant les conditions de vie des femmes et des enfants (en allégeant la corvée d'eau).	
Contexte/ milieu concerné	Le contexte actuel de la RDC étant marqué par une faiblesse ou absence des textes légaux pouvant régir le secteur des énergies renouvelables, l'énergie scolaire semble mieux se prêter que d'autres sources énergétiques renouvelables à la décentralisation énergétique à court et moyen termes. Vu les difficultés de couvrir, dans le court terme, la vaste étendue de la RDC avec le réseau électrique - en tenant compte des coûts, des distances entre les localités et de l'absence des infrastructures de base telles que les routes-, l'électrification décentralisée (hors réseau) est une approche qui mérite d'être explorée. Elle peut réduire les coûts de transport de l'énergie électrique, et rapprocher la production de celle-ci des centres de consommation. Le pays dispose d'un grand potentiel d'énergies renouvelables exploitable (solaire, éolienne, hydraulique, ou biomasse, etc.). Un recours judicieux à ces dernières peut contribuer à réduire la pollution, à améliorer la santé humaine, à développer l'économie locale et favoriser la préservation de l'environnement. L'accès à	

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **13,2 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	
	l'énergie électrique pourrait faciliter l'accès à l'eau potable dont la couverture en milieu rural est très faible, avoisinant les 17%, selon la Banque Centrale du Congo (2015), excluant des pans entiers de la population. En dépit, d'un potentiel hydroélectrique et photovoltaïque exceptionnel (plus de 100.000 MW), le taux moyen de desserte en électricité de ménages de la RDC (hors Kinshasa) se situe à moins de 3%. La majorité de la population de la RDC utilise quasi exclusivement le bois (charbon de bois et bois de chauffe) comme unique source d'énergie. La subsistance des populations résidant en milieu rural (environ 69% de la population) dépend exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des écosystèmes forestiers et savanicoles. l'utilisation du charbon de bois combinée à l'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue la principale source d'émissions des gaz à effet de serre en RDC.	
Couverture géographique	Cette mesure cible en priorité les zones à fort potentiel en énergies renouvelables de la RDC.	

Fiche de projet/programme 3: Programme intégré de réduction des émissions des GES via l'électrification, la sédentarisation agricole et le développement de l'habitat en milieu rural et péri-urbain

Intitulé	Programme intégré de développement inclusif en milieu rural et péri-urbain (électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.)
Secteurs concernés	Energie Agriculture
But du programme	Améliorations des conditions des populations pauvres, initiation de la croissance verte et la contribution à la réduction des GES et à l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, à travers : ❖ la facilitation de l'accès à l'électricité (hydro, solaire, éolien et géothermie) en milieu rural et urbaine et autres services sociaux de base ; ❖ la mise en place d'une pratique professionnelle évoluée de l'agriculture vivrière & à petite échelle à travers : – la sédentarisation agricole et la sédentarisation de l'habitat, – l'introduction des bonnes pratiques agricoles, – le développement des activités de transformation et valorisation de produits agricole, – le développement des organisations professionnelles pour l'intégration de l'amont et l'aval de la production, le positionnement sur des marchés rémunérateurs et l'accès aux producteurs à la valeur à de la plus-value ; ❖ la facilitation de l'accès à la formation, à l'appui technique et aux mécanismes de financement pour les agriculteurs/agricultrices, les fils et filles d'agriculteurs et les jeunes ruraux.
Objectif en termes	- Réduction de l'utilisation du bois de chauffe. - Facilitation de l'accès à l'électricité et autres services publics de base. - Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis.

d'interrelation et de co-bénéfices	- Amélioration des capacités d'adaptation des populations rurales aux effets des changements climatiques.
Résultats attendus	**Secteur Energie** : - 650 MW d'énergie hydroélectrique sont mobilisés via des centrales hydroélectriques (moyenne et petite taille) et remplacement de centrales thermiques existantes. - 38 MW d'énergie par l'éolien, le solaire et la géothermie sont mobilisés **Secteur Agriculture :** - 1 million d'ha de périmètres irrigués sont aménagés et équipés ; - les agriculteurs et agricultrices bénéficiaires sont encadrés, formés et appuyés techniquement et financièrement et les partenaires institutionnels en charge du développement agricole et du développement rural disposent d'un appui technique et financier pour que les organisations professionnelles des agriculteurs (coopératives) soient mises en place en vue de assurer le contrôle et l'intégration de l'amont et l'aval des filières agricoles (production, transformation, commercialisation) ; - l'agroforesterie et les autres systèmes d'exploitation agro-sylvo- pastoraux, les plantations légumineuses fixatrices d'azote atmosphérique et l'arboriculture (en milieux érodés) sont promis et exploité de façon professionnelle et durable; - les bonnes pratiques agricoles (gestion des jachères, promotion de l'utilisation des fertilisants naturels et/ou contrôlés, promouvoir les semences améliorées, Développement des filières d'approvisionnement en intrants, etc.) sont initiées et pérennisées ; - les institutions en charges de la vulgarisation agricoles sont opérationnelles ; - l'accès aux mécanismes de financements (microcrédits, banques, etc.) est facilité aux agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux.
Contexte/ milieu concerné	- En dépit, d'un **potentiel hydroélectrique et photovoltaïque exceptionnel** (plus de 100.000 MW), le taux moyen de desserte en électricité de ménages de la RDC (hors Kinshasa) se situe à moins de 3%. La majorité de la population de la RDC utilise quasi exclusivement le bois (charbon de bois et bois de chauffe) comme unique source d'énergie. La subsistance des populations résidant en milieu rural (environ 69% de la population) dépend exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des écosystèmes forestiers et savanicoles. Avec l'utilisation du charbon de bois, l'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue la principale source d'émissions des gaz à effet de serre en RDC. - La régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche, jadis productrices et génératrices de revenus, est de nos jours la principale cause de la malnutrition infantile et de l'insécurité alimentaire qui affecte 73% de la population. La RDC compte pas moins de 80 millions d'hectares de terres à haute fertilité, mais seule 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en cours d'exploitation. La destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier et fluvial ont mis fin à toute possibilité de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de génération de revenus durables.

	- En plus de ces problèmes qui affectent l'environnement et les capacités limitées des structures gouvernementales, les populations rurales se trouvent désormais confrontées aux difficultés suivantes : ✓ accès limité aux services sociaux de base (santé, éducation, électricité, eau potable et assainissement) ; ✓ accès réduit aux moyens de production et de transformation des produits d'agricultures, d'élevage et de pêche ; ✓ manque d'opportunités et de mécanismes de financement pour les initiatives locales privées et communautaires ; ✓ manque d'opportunité de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables ; ✓ vulnérabilité aigüe et conséquences des conflits armés qui détruisent la cohésion sociale et les moyens d'existence déjà très fragiles.
Objectifs spécifiques du programme	- Promouvoir et assurer l'exercice d'activités agricoles et para agricoles contribuant à réduire la pauvreté et protéger de l'environnement (culture, élevage, pêche, transformation et commercialisation des produits agricoles) et faciliter l'accès des populations pauvres et des peuples autochtones aux bénéfices tirés d'autres services environnementaux. - Renforcer l'initiative privée et communautaire génératrice de revenus par l'accès à long terme aux services financiers de qualité et à la formation à l'entreprenariat. - Contribuer à l'atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la déforestation et la dégradation des forêts à travers : - la sédentarisation des populations rurales : Sédentarisation de l'Agriculture et de l'Habitat ; - l'électrification rurale et la promotion des énergies renouvelables hydroélectriques et solaires, etc. - Améliorer les conditions de vie des populations pauvres et des peuples autochtones, et accroître leurs capacités d'adaptation aux impacts des changements climatiques. - Créer des emplois durable, combattre la précarité sociale, réduire la pauvreté, appuyer la cohésion sociale et la sécurité.
Couverture géographique & population cible	Le programme cible en priorité les zones à fort potentiel agricole et en énergies renouvelables abritant les populations pauvres des provinces forestières de la RDC. D'autres critères de priorité concernent le taux d'appauvrissement des populations rurales et l'importance des causes de déforestation en rapport avec les activités exercées par ces populations. Les provinces pouvant être concernées sont à priori : Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Equateur, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango, Haut-Uele, Bas-Uele, Ituri, Tshopo, le Nord et le Sud Kivu, Kongo-Central, Haut-Katanga, Lualaba, Tanganika, Haut-Lomami et le Maniema. Les populations cibles sont : - les agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux ; - les partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile et les opérateurs économiques du secteur privé en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement et des changements climatiques, des énergies renouvelables, et des transports, etc.

Phasage de l'exécution du programme	Le phasage de l'exécution du programme porte trois phases. Les détails en termes d'actions et projets spécifiques de ces 3 phases sont indiqués ultérieurement. - Une phase préliminaire qui s'étend sur l'année 2023 et qui concerne (i) la finalisation de l'élaboration du programme dans le cadre d'un processus consultatif au niveau national et au niveaux des provinces et territoire cible, (ii) la mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des Partenaires techniques et Financiers (PTF) , (iii) la mise en place d'une coordination inter-PTF & bailleurs (iv) la mise en place d'une Comité interministériel pour d'ordonnancement & coordination, et (v) la mise en place d'une cellule autonome pour le suivi-évaluation du programme haute autorité pour coordination. - La deuxième et la troisième phase portent sur les réalisations physiques et la mise en œuvre des projets et programmes d'accompagnement dans toutes les provinces concernées.

Fiche de projet/programme 4: Programme Bois énergie et efficacité énergétique

Intitulé	**Programme National Bois énergie et efficacité énergétique**
Secteur concerné	- Energie - Foresterie et changement d'utilisation des terres
Contexte/milieu concerné	La consommation de bois énergie dans les centres urbains en RDC augmente du fait de la croissance de la population et de l'absence d'autres sources d'énergie. Les ménages dépendent fortement du combustible de bois pour leurs besoins quotidiens en énergie de cuisson (à hauteur de 87 % à Kinshasa et de 95 % à Kisangani). Chaque année, 54,7 millions de tonnes de bois énergie sont produites, soit 75,4 Millions de m^3 équivalent à 94% de la production en bois ronds. Des entreprises telles que les boulangeries, les brasseries, les restaurants, celles consacrées à la production de briques et au forgeage de l'aluminium dépendent également du bois énergie pour leur activité quotidienne. Pour les seules villes de Kinshasa et Kisangani, le volume du marché du bois énergie (4,9 millions m^3) représente plus de 12 fois le volume de la production nationale officielle de bois d'œuvre [400 000 m3 (OITB 2011)]. Dans la ville de Kinshasa, en 2010 on a consommé 500.000 tonnes de charbon pour une valeur de 132 millions de dollars US. Cela a un impact sur les forêts car on assiste à une intensification des pratiques non durables, ce qui occasionne une déforestation accrue autour de Kinshasa, une bonne partie du charbon de bois provenant d'un rayon de 200 Km autour de Kinshasa. 43% proviennent de l'Est de Kinshasa sur le plateau des Bateke, 34% du Bas Congo et 24% entrent par le fleuve en provenance des anciennes provinces de Bandundu, Equateur et Province orientale. Les populations de Kinshasa préfèrent le charbon de bois au bois de feu car elles utilisent le charbon de bois à 75%, et 12% utilisent le bois de feu. Seulement 3,2% des populations ont les foyers améliorés. Pour la ville de Kinshasa, les consommations théoriques en 2030 **en millions de tonnes équivalents** bois sont estimées à 6,13 (hors politiques d'accompagnement), 3,49 (avec politiques d'amélioration des fours domestiques) et 1,95 (avec politiques d'amélioration de la Carbonisation).

	Les études antérieures menées par le CIRAD et le FFEM sur la contribution de l'efficacité énergétique du bois dans la réduction des émissions ont montré la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement claires. Celles-doivent être axées sur la diffusion des foyers améliorés et l'amélioration des rendements à la carbonisation pour la biomasse ligneuse issue des plantations villageoises ou industrielles. L'évaluation des surfaces des plantations pour satisfaire les besoins charbonniers de l'agglomération de Kinshasa si les politiques d'accompagnement sont mises en œuvre sont estimés à 131 111 Ha dont 98 333 ha sur le plateau des Bateke et 32778 Ha dans le Bas-Congo (avec l'hypothèse que les 8000 Ha existants sur Mampu sont déjà pris en compte). L'impact de la diffusion des foyers domestiques améliorés « charbon » sur la diminution des besoins en équivalent bois de la ressource primaire et des émissions en équivalent $C0_2$ en forêt naturelle a été déjà évalué. **Les résultats ont montré** qu'en l'absence de plantations dédiées à la production charbonnière, ces foyers améliorés induisent une baisse de besoins en charbon de bois en provenance des forêts naturelles. Cette diminution des besoins entraine une baisse de l'exploitation forestière pour une quantité équivalente à la diminution de la biomasse consommée, augmentée des impacts qui auraient été occasionnées en forêts naturelles si l'exploitation avait été réalisée. Cette préservation de la biomasse en forêt naturelle est valorisable à la REDD+ et elle est indépendante de l'existence ou non des plantations destinées à la production charbonnière. **Les évaluations des émissions de CO_2 évitées en forêt naturelle** par la production de la biomasse issue des plantations pour la seule production charbonnière a été estimée en intégrant les productivités agronomiques et de carbonisation selon que les plantations sont villageoises ou industrielles et en différenciant les plantations villageoises et industrielles. Ils sont estimés à 5600°$MtCO_2$ en 2030.
But du programme	- Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière induite par la satisfaction des besoins énergétiques en bois énergie dans la ville de Kinshasa en mettant en œuvre 3 approches simultanées et complémentaires ; - Diversifier les alternatives énergétiques hors filière bois ; - Diminuer la quantité d'équivalent bois consommé par tête d'usage (habitants, ménages, artisans) ; et - Créer des plantations industrielles dédiées à la production du charbon de bois afin de diminuer la pression sur les forêts naturelles
Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Réduction de l'utilisation du bois de chauffe par tête d'usager. - Réduction de la pression sur les forêts naturelles. - Promotion des autres sources d'énergie. - Mettre en place des mesures incitatives pour donner la valeur économique aux plantations par rapport aux forêts naturelles. - Valorisation des plantations dans le processus REDD+.
Résultats escomptés	**Secteur Energie :** - 18 millions de foyers améliorés sont distribués dans les villes de Kinshasa, Bukavu et du Bas Congo ;

	- 300 000 ménages et 1000 artisans sont formés à l'utilisation des foyers améliorés dont 80% à Kinshasa et 20% à Bukavu. **Secteur foresterie et autres affectations des terres** : - 100.000 Ha de plantations industrielles d'Eucalyptus et d'Acacia sont installés, entretenus et aménagés dans 3 provinces : Kinshasa, Kongo Central et Sud Kivu ; - les activités se feront par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) pour créer des emplois auprès des communautés locales ; - des partenariats avec les communautés locales pour la protection des plantations contre les feux de forêts ; - les institutions de recherche développement et des bureaux d'études et les partenaires techniques et financiers avec une expérience avérée dans la gestion des plantations apporteront leur contribution en matière de savoir et de savoir-faire dans les plantations.
Actions spécifiques au titre de la CDN	- Amélioration de l'efficacité énergétique du bois de chauffe et du charbon de bois. - Renforcement des capacités des ménages et des artisans en économie d'énergie et en méthodes de carbonisation améliorée. - Promotion des plantations industrielles pour réduire la pression sur les forêts naturelles et les émissions de GES.
Objectifs spécifiques du programme	Diminuer la consommation énergétique ligneuse en équivalent bois par tête de consommateur : - améliorer l'efficacité énergétique des fourneaux des ménages et des artisans à Kinshasa, dans le Kongo Central et au Sud Kivu Il s'agit de diminuer significativement la consommation de bois ou de charbon de bois en remplaçant les foyers traditionnels par les foyers améliorés. Cette diminution de la consommation de bois diminuera la pression sur les forêts naturelles et partant les émissions de CO_2 ; - améliorer le rendement de la transformation du bois en charbon de bois à travers la carbonisation efficiente. Les rendements sur poids anhydres pourront passer de 20% à 30% pour les plantations industrielles. **Diminuer la pression sur les peuplements naturels** en créant des systèmes de production alternatifs, durables et économiquement viables : - **installer des plantations industrielles** pour faire la carbonisation et diminuer la pression sur les forêts naturelles ; - **aménager les forêts naturelles dégradées** ou pas dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Kinshasa. Ces aménagements pourront se faire en même temps que les plantations pour profiter de la baisse de pression que cette création induira sur les forêts naturelles ; - **établir le système de taxes permettant de rééquilibrer la concurrence et viabiliser économiquement les plantations**. cela permettra de pondérer ou d'ajuster les différentes contraintes de transport dans la cohérence d'un plan d'affectation des terres ; - **atténuer l'augmentation du prix de détail du bois énergie**. Des mesures d'économie de la ressource bois permettront de diminuer la consommation des ménages en équivalent bois sans pour autant modifier l'énergie utile consommée grâce à l'efficacité énergétique des fours domestiques.

Couverture géographique	Le programme cible en priorité l'agglomération **de Kinshasa**, la province **du Kongo Central et la Province du Sud Kivu.** Les principaux groupes cibles sont : - artisans impliqués dans la carbonisation ; - les commerçants/transporteurs du charbon de bois et du bois de chauffe ; - les ménages utilisateurs du bois de chauffe et du charbon de bois ; - les partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre des programmes similaires.

Fiche de projet/programme 5: Amélioration de l'efficacité énergétique

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **18,8 $MtCO_2$-éq**
Intitulé de la mesure	Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo (amélioration de la carbonisation)	
But	Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière induite par la satisfaction des besoins énergétiques en bois énergie dans les grands centres urbains en mettant en œuvre 3 approches simultanées et complémentaires - Diversifier les alternatives énergétiques hors filière bois ; - Diminuer la quantité d'équivalent bois consommé par tête d'usage (habitants, ménages, artisans) ; et - Créer des plantations industrielles dédiées à la production du charbon de bois afin de diminuer la pression sur les forêts naturelles	
Objectifs	- Réduire l'utilisation du bois de chauffe ; - Réduire la pression sur les forêts naturelles. - Promouvoir d'autres sources d'énergie.	
Résultats attendus	- 18 millions de foyers améliorés sont distribués dans les villes de Kinshasa, Bukavu et du Kongo Central ; - 300 000 ménages et 1000 artisans sont formés à l'utilisation des foyers améliorés dans au moins 5 grands centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu).	
Contexte/ milieu concerné	- Selon l'Etat des forêts 2009, la RDC produit chaque année 54,7 millions de tonnes de bois énergie, soit 75,4 Millions de M3 équivalent à 94% de la production en bois ronds. - Dans la ville de Kinshasa, en 2010 on a consommé 5M tonnes de charbon pour une valeur de 132 millions de dollars US. Cela a un impact sur les forêts car on assiste à une intensification des pratiques non durables, ce qui occasionne une déforestation accrue autour de Kinshasa, une bonne partie du charbon de bois provenant d'un rayon de 200 Km autour de Kinshasa. 43% proviennent de l'Est de Kinshasa sur le plateau des Bateke, 34% du Bas Congo et 24% entrent par le fleuve en provenance de Bandundu, Equateur et Province orientale. Les populations de Kinshasa préfèrent le charbon de bois au bois de feu car elles utilisent le charbon de bois à 75%, et 12% utilisent le bois de feu. Seulement 3,2% des populations ont les foyers améliorés. - Pour la ville de Kinshasa, les consommations théoriques en 2030 en millions de tonnes équivalents bois sont estimées à 6,13 (hors politiques d'accompagnement), 3,49 (avec politiques d'amélioration des fours domestiques) et 1,95 (avec politiques d'amélioration de la Carbonisation).	

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **18,8 $MtCO_2$-éq**
Intitulé de la mesure	Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo (amélioration de la carbonisation)	
	- Les études antérieures menées par le CIRAD et le FFEM sur la contribution de l'efficacité énergétique du bois dans la réduction des émissions ont montré la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement claires. Celles-doivent être axées sur la diffusion des foyers améliorés et l'amélioration des rendements à la carbonisation pour la biomasse ligneuse issue des plantations villageoises ou industrielles.	
Couverture géographique	La mesure cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu. Les groupes cibles sont : - Artisans impliqués dans la carbonisation ; - Les commerçants/transporteurs du charbon de bois et du bois de chauffe ; - Les ménages utilisateurs du bois de chauffe et du charbon de bois ; les partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre des programmes similaires.	

Fiche de projet/programme 6: Plantations industrielles de bois à but énergétique

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **42,2 $MtCO_2$éq**
Intitulé de la mesure	Plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)	
But	Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière induite par la satisfaction des besoins énergétiques en bois énergie dans la ville de Kinshasa en mettant en œuvre 3 approches simultanées et complémentaires - Diversifier les alternatives énergétiques hors filière bois - Diminuer la quantité d'équivalent bois consommé par tête d'usage (habitants, ménages, artisans) - Créer des plantations industrielles dédiées à la production du charbon de bois afin de diminuer la pression sur les forêts naturelles	
Objectifs	- Réduction de la pression sur les forêts naturelles. - Mettre en place des mesures incitatives pour donner la valeur économique aux plantations par rapport aux forêts naturelles. - Valorisation des plantations dans le processus REDD+.	
Résultats attendus	- 130 000 Ha de plantations industrielles d'essences à croissance sont installés, entretenus et aménagés dans 7 provinces : Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kwango, Haut-Katanga, Tshopo et Sud Kivu ; - Les activités se feront par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) pour créer des emplois auprès des communautés locales ; - Des partenariats avec les communautés locales pour la protection des plantations contre les feux de forêts ; - les institutions de recherche développement et des bureaux d'études et les partenaires techniques et financiers avec une expérience avérée dans la gestion des plantations apporteront leur contribution en matière de savoir et de savoir-faire dans les plantations.	
Contexte/ milieu concerné	- Les études antérieures menées par le CIRAD et le FEM sur la contribution de l'efficacité énergétique du bois dans la réduction des émissions ont montré la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement	

Secteur	**Energie**	Quantité de GES évitée en 2030 : **42,2 $MtCO_2éq$**
Intitulé de la mesure	Plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)	
	claires. Celles-ci doivent être axées sur la diffusion des foyers améliorés et l'amélioration des rendements à la carbonisation pour la biomasse ligneuse issue des plantations villageoises ou industrielles. - L'évaluation des surfaces des plantations pour satisfaire les besoins charbonniers de l'agglomération de Kinshasa si les politiques d'accompagnement sont mises en œuvre sont estimés à 131.111 Ha dont 98.333 ha sur le plateau des Batéké et 32778 Ha dans le Kongo Central (avec l'hypothèse que les 8000 Ha existants sur Mampu sont déjà pris en compte). - L'impact de la diffusion des foyers domestiques améliorés « charbon » sur la diminution des besoins en équivalent bois de la ressource primaire et des émissions en équivalent C02 en forêt naturelle a été déjà évalué. - Les résultats ont montré qu'en l'absence de plantations dédiées à la production charbonnière, ces foyers améliorés induisent une baisse de besoins en charbon de bois en provenance des forêts naturelles. Cette diminution des besoins entraine une baisse de l'exploitation forestière pour une quantité équivalente à la diminution de la biomasse consommée, augmentée des impacts qui auraient été occasionnées en forêts naturelles si l'exploitation avait été réalisée. Cette préservation de la biomasse en forêt naturelle est valorisable à la REDD+ et elle est indépendante de l'existence ou non des plantations destinées à la production charbonnière. - Les évaluations des émissions de CO_2 évitées en forêt naturelle par la production de la biomasse issue des plantations pour la seule production charbonnière a été estimée en intégrant les productivités agronomiques et de carbonisation selon que les plantations sont villageoises ou industrielles et en différenciant les plantations villageoises et industrielles. Ils sont estimés à 5600°$MtCO_2$ en 2030.	
Couverture géographique	La mesure cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu.	

Fiche de projet/programme 7: Promotion de solutions de cuisson éco-énergétique

Secteur	**Energie**	
Intitulé de la mesure	Transision vers la cuission écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	Quantité de GES évitée en 2030 : **10,8 Mt $CO_2éq$**
But	Réduire la demande en bois énergie	
Objectifs	- Améliorer l'accès au biogaz pour cuisiner - Améliorer l'accès aux foyers améliorés et économes en énergie pour les utilisateurs de combustibles ligneux - Promouvoir la pénétration de GPL pour cuisiner - 50% des utilisateurs résidentiels, commerciaux et industriels adoptent le GPL comme principal combustible pour la cuisson d'ici 2030.	

Secteur	**Energie**	
Intitulé de la mesure	Transision vers la cuission écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	Quantité de GES évitée en 2030 : **10,8 Mt CO_2éq**
	- 1.000 foyers collectifs distribués dans les établissements publics et commerciaux d'ici 2025 et 23.000.000 foyers améliorés à biomasse adoptés par les ménages d'ici 2030.	
Résultats attendus	Composante 1 : Accès à des foyers améliorés et économes en énergie pour les utilisateurs de combustibles ligneux - Environ 25.500 foyers institutionnels améliorés à biomasse (charbon de bois, bois de chauffage, palmiste et briquettes) pour la cuisine générale, l'agro-industrie et le fumage du poisson ont été ont été diffusés dans le cadre de différentes interventions dirigées par des donateurs et le secteur privé de 2025 à 2027. - Environ 1000.000 (un million) de fours domestiques à biomasse (charbon de bois, bois de chauffage et granulés) ont été diffusés entre 2024 et 2025. - Les normes ISO pour les foyers et les solutions de cuisson écoénergétiques ont été adoptées comme normes nationales pour la RDC en 2025. - Élaboration d'un système d'étiquetage pour les foyers à biomasse améliorés, les projets de règlement ont fait l'objet d'engagements des parties prenantes en attente de validation finale. - Des réglementations pour le secteur des combustibles ligneux ont été élaborées. Composante 2 : Programme de promotion du GPL - Dans le cadre du programme de promotion du GPL en milieu rural, 100.500 ménages ont été touchés avec 100.500 bouteilles et 120.800 réchauds et accessoires à la fin de 2030. - Sensibilisation accrue aux avantages de l'utilisation du GPL et aux impacts négatifs de l'utilisation de combustibles ligneux dans des poêles inefficaces. - Trois entreprises ont obtenu une licence de construction et exploiter une usine de bouteilles de GPL.	
Contexte/ milieu concerné	L'action d'atténuation vise à promouvoir et à adopter des solutions de cuisson écoénergétique dans les ménages, le commerce et les secteurs des services. Il a deux composants principaux, elle consiste à (i) l'accès aux foyers améliorés et économes en énergie pour les utilisateurs de combustibles ligneux et (ii) au programme de promotion du GPL. Composante 1 : Accès à des fourneaux économes en énergie et améliorés pour les utilisateurs de combustibles ligneux - Élaboration de normes et réglementations - Promotion des foyers à biomasse à efficacité énergétique Composante 2 : Programme de promotion du GPL - Promotion du GPL en milieu rural - Transition vers le modèle de distribution de recirculation de bouteilles	

Secteur	**Energie**	
Intitulé de la mesure	Transision vers la cuission écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	Quantité de GES évitée en 2030 : **10,8 Mt CO_2éq**
Couverture géographique	La mesure cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu.	

Fiche de projet/programme 8: Promotion du transport public de masse dans les grands centres urbains de RDC

Secteur	**Transport**	Quantité de GES évitée en 2030 : **7,2 Mt CO_2éq**
Intitulé de la mesure	Régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public (bus, rail, etc.) dans les grands centres urbains de RDC	
But	- Améliorer le trafic urbain dans les principaux centres urbains du pays en les dotant de plans de circulation urbaine et de dispositif de contrôle et régulation de trafic (multimodal). - Réduire les nuisances sonores et atmosphériques en améliorant la fluidité du trafic automobile et supprimant les embouteillages. - Mettre à niveau et moderniser le système de transport (de personnes et des marchandises) eu égard des exigences du développement socioéconomique de la RDC	
Objectifs	- Conduire une réforme globale du cadre réglementaire ayant trait au trafic urbain et le déplacement des populations : sécurité routière, contrôle technique, répression de l'alcoolémie au volant, des excès de vitesse, et de l'usage de la route de façon générale, etc. - Encourager et faciliter les procédures et l'obtention des autorisations pour des opérateurs privés pouvant intervenir aux niveaux de (i) la prestation des services de transports des personnes et des marchandises, (ii) la maintenance des équipements et des infrastructures de transport, (iii) le contrôle technique des voitures. - Apporter un appui technique et financier pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination plurisectorielle (Routier, maritime et fluvial, ferroviaire et aérien) en charge de l'exploitation et le développement du système de transports et des infrastructures de transports, des routes et des voiries urbaines dans les grands centres urbains du pays et faciliter l'installation et la gestion commune d'un système multimodal des transports. - Associer à la régulation et la modernisation du dispositif de transport les activités et actions suivantes : o la lutte contre la pollution par gaz d'échappement des véhicules et la réduction des émissions des GES ; o la lutte contre la domination du secteur informel et la prise de mesures coercitives pour réduire les effets néfastes du ce secteur informel et combattre les interventions incontrôlées sur l'espace public routier, les voiries urbaines et les infrastructures et les services de transport	
Résultats attendus	- Le parc automobile des principaux centres urbains mise à niveau et rénové (+ de 40% de véhicules en circulation ont moins de 10 ans d'âge en 2020 et +de 60% en 2030).	

Secteur	**Transport**	Quantité de GES évitée en 2030 : **7,2 Mt CO_2éq**
Intitulé de la mesure	Régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public (bus, rail, etc.) dans les grands centres urbains de RDC	
	- Le trafic automobile est maîtrisé et les embouteillages et encombrements de trafic sont réduits. - L'offre du transport public est quantitativement accrue et qualitativement améliorée (augmentation de 60% des places disponibles, acquisition de plus de 50 nouveaux Bus et mini bus par 100 000 habitants). - Le transport de marchandises et l'approvisionnement des marchés et centres d'activités sont assurés. - Une réduction globale de la consommation du carburant (plus de 30%). - Une réduction des émissions des polluants atmosphériques et des GES (Avec objectifs de respects des normes de l'OMS en 2025).	
Contexte/ milieu concerné	- Les crises successives qu'a connu la RDC depuis la fin des années 70 se sont caractérisées par une profonde dégradation de la situation économique, sociale et politique ainsi que des infrastructures et services publics et notamment le transport des biens et des personnes. - A La dégradation du contexte socioéconomique s'ajoute la fragilisation du milieu environnemental et physique (érosions) comme corollaire d'une mauvaise gestion des villes notamment dans les domaines des transports, de gestion des déchets solides et liquides et des différentes formes de pollution. On y observe une extension continue des bidonvilles autour de grands centres urbains, où se concentre la population et la demande en matière des services de base et d'infrastructures (voiries, eau potable, électricité, gestion des déchets, assainissement, etc.). - Le renforcement des infrastructures de base et l'amélioration des services communs et, plus particulièrement, ceux relevant des secteurs du transport, de l'électricité, de l'eau potable et d'autres commodités urbaines (comme l'assainissement, l'élimination des déchets, etc.) constituent donc un défi réel en matière de réhabilitation et de gestion urbaine et sociale dans la ville de Kinshasa et des autres agglomérations urbaines du pays. - Le transport en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est à relever pour (i) s'assurer un développement durable ainsi que la condition sine qua non pour (ii) la restauration de l'autorité de l'Etat et de la sécurité à travers l'ensemble de la RDC, (iii) pour le retour d'une croissance économique durable et pour l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, gouvernement, secteur privé et communautés de base (dans la capitale comme dans les provinces), sont tous appelés à y accorder une priorité absolue dans les années qui viennent. - La situation des transports tant à Kinshasa que dans les autres villes, reflète la spirale négative dans laquelle se trouve les transports urbains, à savoir : - les besoins en déplacements ont largement augmenté sans que l'offre arrive à satisfaire la demande ; - le taux de motorisation s'est accru ainsi que le niveau de congestion des voieries urbaines, ce qui pénalise fortement la progression des bus qui assurent le transport collectif ;	

Secteur	**Transport**	Quantité de GES évitée en 2030 : **7,2 Mt CO_2éq**
Intitulé de la mesure	Régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public (bus, rail, etc.) dans les grands centres urbains de RDC	
	- la pression sur l'espace public a fortement augmenté, notamment à travers la demande croissante en stationnement, satisfaite en partie de manière illicite et gênante pour des transports collectifs non contrôlés. - En réponse à cette insuffisance des transports collectifs de masse, les transports artisanaux se sont développés, augmentant la pression sur les espaces autour des pôles multimodaux principaux. - Les difficultés de trafic, l'état vétuste et non rénovation systématique du parc automobile, l'absence des contrôles technique des véhicules, la qualité des carburants et le comportement des automobilistes et des usagers des routes et voiries urbaines et utilisés notamment les transports collectifs du secteur informel conduisent à la fois à : o l'aggravation alarmante de l'insécurité routière ; o la détérioration de la qualité de l'air (Augmentation des émissions des mobiles des polluants atmosphériques et des GES (CO_2 et NO_2, SO_2, CO, Poussières et métaux lourds, etc.) ; o l'augmentation de la consommation des carburant et par conséquent des taux d'émission de CO2 par véhicule et du volume des émissions totales des du CO_2. - En ce qui concerne les transports collectifs, il importe de constater que leur part dans les déplacements motorisés à Kinshasa et dans les grands centres urbains de la RDC ne dépasse guère le 25% du trafic.	
Couverture géographique	Les villes cibles sont retenues compte tenu de leurs caractéristiques humaines, socioéconomiques et environnementales : - Très forte activité économique ; - Congestion fréquente du trafic ; - Transport public insuffisant et archaïque ; - Parc automobile majoritairement vétuste ; - Fortes nuisances urbaines et environnementale ; - Fort potentiel de transport multimodal	

Fiche de projet/programme 9: *programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public*

Intitulé	**Programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public dans les grands centres urbains de RDC (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi, Kisangani)**
Secteur concerné	Energie/transports
Contexte milieu concerné	Les crises successives qu'a connu la RDC depuis la fin des années 70 se sont caractérisées par une profonde dégradation de la situation économique, sociale et politique ainsi que des infrastructures et services publics et notamment le transport des biens et des personnes. Le rythme de dégradation de l'économie nationale s'est sensiblement accéléré à la suite de la crise politique du début des années 90. La capitale abritant aujourd'hui plus de 14 millions d'habitants se trouve dans la situation éminemment difficile prévalant dans l'ensemble des villes congolaises qui continuent

	de nos jours à subir un processus entretenu de destruction. A la dégradation du contexte socioéconomique s'ajoute la fragilisation du milieu environnemental et physique (érosions) comme corollaire d'une mauvaise gestion des villes notamment dans les domaines des transports, de gestion des déchets solides et liquides et des différentes formes de pollution. On y observe une extension continue des bidonvilles autour de grands centres urbains, où se concentre une population vulnérable sur les terres laissées pour compte (érosions des sols et collinaires, éboulement, aggravation des inondations et de l'ensablement des fleuves et autres cours d'eau). On y constate aussi un déficit important entre l'offre et la demande en matière des services de base et d'infrastructures (voiries, eau potable, électricité, gestion des déchets, assainissement, etc.). Néanmoins, les indices économiques les plus récents semblent indiquer une reprise, comme en témoigne le développement du secteur de la construction qui est considéré comme un facteur de dynamisme. Il semble toutefois que la concrétisation se fasse encore attendre et l'on note un léger fléchissement des investissements nationaux et internationaux après les grands programmes et projets d'urgence de réhabilitation et de reconstruction lancées au cours de la dernière décennie. Le renforcement des infrastructures de base et l'amélioration des services communs et, plus particulièrement, ceux relevant des secteurs du transport, de l'électricité, de l'eau potable et d'autres commodités urbaines (comme l'assainissement, l'élimination des déchets, etc.) constituent donc un défi réel en matière de réhabilitation et de gestion urbaine et sociale dans la ville de Kinshasa et des autres agglomérations urbaines du pays. Le transport en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est à relever pour (i) s'assurer un développement durable ainsi que la condition sine qua non pour (ii) la restauration de l'autorité de l'Etat et de la sécurité à travers l'ensemble de la RDC, (iii) pour le retour d'une croissance économique durable et pour l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, gouvernement, secteur privé et communautés de base (dans la capitale comme dans les provinces, sont tous appelés à y accorder une priorité absolue dans les années qui viennent. La situation des transports tant à Kinshasa que dans les autres villes, reflète la spirale négative dans laquelle se trouve les transports urbains, à savoir : - les besoins en déplacements ont largement augmenté sans que l'offre arrive à satisfaire la demande ; - le taux de motorisation s'est accru ainsi que le niveau de congestion des voieries urbaines, ce qui pénalise fortement la progression des bus qui assurent le transport collectif ; - la pression sur l'espace public a fortement augmenté, notamment à travers la demande croissante en stationnement, satisfaite en partie de manière illicite et gênante pour des transports collectifs non contrôlés. En réponse à cette insuffisance des transports collectifs de masse, les transports artisanaux se sont développés, augmentant la pression sur les espaces autour des pôles multimodaux principaux.

	Les difficultés de trafic, l'état vétuste et non rénovation systématique du parc automobile, l'absence des contrôles technique des véhicules, la qualité des carburants et le comportement des automobilistes et des usagers des routes et voiries urbaines et utilisés notamment les transports collectifs du secteur informel conduisent à la fois à : - l'aggravation alarmante de l'insécurité routière ; - la détérioration de la qualité de l'air (Augmentation des émissions des mobiles des polluants atmosphériques et des GES (CO_2 et NO_2, SO_2, CO, Poussières et métaux lourds, etc.) ; - l'augmentation de la consommation des carburant et par conséquent des taux d'émission de CO2 par véhicule et du volume des émissions totales des du CO_2. En ce qui concerne les transports collectifs, il importe de constater que leur part dans les déplacements motorisés à Kinshasa et dans les grands centres urbains de la RDC ne dépasse guère le 25% du trafic. Les transports collectifs urbains souffrent aussi de: - manque d'attractivité du fait de l'insuffisance de leur offre en volume et en qualité et des conditions de circulation fortement dégradées par la congestion de la voirie notamment aux heures de pointe ; - absence de dimension multimodale pour les différents modes de transport y compris les transports publics ; - insuffisance et précarité et des mécanismes de financement dans un contexte national où la voiture individuelle profite du subventionnement des carburants ; - une fragilité économique des exploitants privés comme les opérateurs publics (ONATRA, OVD, Hôtels de Villes, Police routière, etc.), dont les déficits cumulés prennent d'inquiétantes proportions. Cela ne permettant pas lus de payer complètement les charges, les réparations de véhicules et la rénovation régulière du parc automobile ; - un besoin de clarification du système de gouvernance des transports, les rôles d'opérateurs et de régulateurs étant insuffisamment définis et la coordination inter-acteurs (centraux, déconcentrés et décentralisés) sont insatisfaisantes. Programmées de longue date, la réhabilitation et la remise en état des voiries urbaines et la restructuration des systèmes de transports urbains (notamment le transport public et des marchandises) sont plus que jamais à l'ordre du jour. Ainsi, afin de répondre à cette impérieuse nécessité, le gouvernement de la RDC compte participer au titre de sa CDN à la réduction des émissions des GES à travers un programme de régulation de la circulation urbaine et de réhabilitation et promotion du transport public dans 3 grands centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi). Ce programme pourrait être lancé grâce à l'appui de la communauté internationale (ajouterait à plusieurs programmes et projets de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures de transports qui été élaborés avec l'appui des partenaires techniques et financiers tel que le PMURR et le PURUS, etc.
But du programme	- Améliorer le trafic urbain dans les capitales de 3 provinces du pays en les dotant de plans de circulation urbaine et de dispositif de contrôle et régulation de trafic (multimodal). - Contribuer à une meilleure gestion de l'espace urbain et à une meilleure maîtrise de la planification et de l'extension urbaine : Doter les 3 centres urbains ciblés de plans

	directeurs de réhabilitation et de mise à niveau du réseau multimodal (routier, ferroviaire, fluvial) et des plans d'aménagements du territoire (milieu urbain et périurbain) avec une mise à jour quinquennale. - Eradiquer l'enclavement des cités et faciliter l'accès des populations aux centres d'activités, aux services sociaux de base et aux espaces et centres des sports, de récréation et des loisirs. - Améliorer les conditions de sécurité pour les usagers de la route, les piétons et les riverains. - Réduire les nuisances sonores et atmosphériques en améliorant la fluidité du trafic automobile et supprimant les embouteillages. - Mettre à niveau et moderniser le système de transport (de personnes et des marchandises) eu égard des exigences du développement socioéconomique escompté au titre de la CDN de la RDC et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les agglomérations cibles, à la cohésion et au développement équilibré du tissu urbaine et au lancement et à la croissance économique et au développement durable du pays.
Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices	Conduire une réforme globale du cadre réglementaire ayant trait au trafic urbain et le déplacement des populations : sécurité routière, contrôle technique, répression de l'alcoolémie au volant, des excès de vitesse, et de l'usage de la route de façon générale, etc. Apporter un appui technique et financier pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination plurisectorielle (Routier, maritime et fluvial, ferroviaire et aérien) en charge de l'exploitation et le développement du système de transports et des infrastructures de transports, des routes et des voiries urbaines dans les grands centres urbains du pays et faciliter l'installation et la gestion commune d'un système multimodal des transports. Mettre à niveau et renforcer les capacités managériales, techniques et financières des départements et structures sous-tutelles des ministères en charge de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires ainsi que ceux en charge de la planification, de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de la protection de l'environnement t la lutte contre le CC. Associer à la régulation et la modernisation du dispositif de transport les activités et actions suivantes : - l'amélioration de sécurité routière et sécurité urbaine de manière générale. ; - la lutte contre la pollution par gaz d'échappement des véhicules et la réduction des émissions des GES ; - la lutte contre la domination du secteur informel et la prise de mesures coercitives pour réduire les effets néfastes du ce secteur informel et combattre les interventions incontrôlées sur l'espace public routier, les voiries urbaines et les infrastructures et les services de transport ; - la dotation des 3 grands centres urbains de la RDC (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi) d'un plan de circulation mise à jour et adapté aux contraintes actuelles. Encourager et faciliter les procédures et l'obtention des autorisations pour des opérateurs privés pouvant intervenir aux niveaux de (i) la prestation des services de transports des personnes et des marchandises, (ii) la maintenance des équipements et des infrastructures de transport, (iii) le contrôle technique des voitures.

<table>
<tr><td>Résultats escomptés</td><td>Le parc automobile de 3 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi) mise à niveau et rénové (+ de 40% de véhicules en circulation ont moins de 10 ans d’âge en 2020 et +de 60% en 2030).
Le trafic automobile est maîtrisé et les embouteillages et encombrements de trafic sont réduits.
L’offre du transport public est quantitativement accrue et qualitativement améliorée (augmentation de 60% des places disponibles, acquisition de plus de 50 nouveaux Bus et mini bus par 100 000 habitants).
L’accès au travail, au soin, à l’école et autres services sociaux de base, aux infrastructures de transport public et aux centres de loisirs est assuré pour toutes les franges sociales.
Le transport de marchandises et l’approvisionnement des marchés, et centres d’activités sont assurés.
Une réduction globale de la consommation du carburant (plus de 30%).
Une réduction des émissions des polluants atmosphériques et des GES (Avec objectifs de respects des normes de l’OMS en 2025).
Réduction des nombres des accidents et des nombres des victimes de la circulation tout moyen de transport confondu (-60% d’accidents et -de 80% de victimes enregistrés en 2030).</td></tr>
<tr><td>Actions spécifiques au titre de la CDN & Axes d’intervention</td><td>La régulation de la circulation urbaine.
La réhabilitation et promotion du transport public dans les centres urbains.
La mise en place d’une gestion efficace de la circulation et du trafic du transport des voyageurs et des marchandises. Cette gestion s’articulera autour des axes suivants :
- la mise à niveau institutionnelles, réglementaires des services de transport et le renforcement de leur capacité technique et managériales ;
- la réhabilitation, la modernisation et le développement des réseaux existants, des équipements de régulation et suivi du trafic et du parc automobile ;
- le rehaussement du niveau de la sécurité routière via la mise à jour du plan de circulation routière des villes cibles et en apportant un appui technique et financier aux institutions en charge de la gestion du système du transport, de la sécurité routière et de la délivrance des permis de conduire et des agréments pour le transport des personnes et des marchandises.
Le lancement du contrôle technique des voitures (y compris les gaz d’échappements) et la surveillance de la qualité de l’air dans les 3 villes cibles en tout l’associant au travail à réaliser dans le cadre de MNV.
Les principales mesures/actions/projets proposés sont :
La mise en place des mesures administratives spécifiques
- L’application du contrôle technique des voitures en circulation et l’encouragement du secteur privé pour l’installation des centres de contrôle technique.
- L’introduction d’une vignette automobile favorisant les voitures munies de systèmes anti-pollution (pots catalytiques, etc.) et pénalisant les voitures à grande consommation de carburants (grandes cylindrées, 4x4, etc.).
La lutte contre l’insécurité routière</td></tr>
</table>

	- Le renforcement des contrôles et de la répression des entraves à la circulation et la sécurité routière. - Apporter un appui institutionnel et technique aux structures et autorités de l'Etat et municipales qui sont en charge du contrôle du trafic et la lutte contre le vandalisme et les dégâts causés aux infrastructures et équipements de transport.
	L'amélioration du parc automobile
	- La diminution de l'âge moyen du parc. - L'introduction du pot catalytique pour les voitures les plus récentes.
	L'amélioration de la qualité du carburant
	- L'abaissement du taux de soufre dans le diesel. - L'introduction progressive sur le marché de l'essence sans plomb, et le retrait progressif de l'essence ordinaire (avec plomb).
	La réorganisation de la circulation automobile et la promotion et la répartition modale du système de transport public
	- La revue du plan de circulation de 3 villes et les doter de plans de trafic, plan directeur des transports et schéma directeur d'aménagement de territoire. - L'organisation du stationnement et notamment au niveau du centre-ville. - La mise en place d'un réseau de transport public performant. - La réservation des couloirs pour le transport public sur les voies à forte congestion. - La réorganisation et la mise à niveau du système de transport privé. - L'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel par les transports en commun ou le covoiturage. - La réglementation da la circulation des véhicules lourds et du système de transport et de livraison des marchandises dans la capitale.
	La réduction des émissions atmosphériques mobiles et la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air
	- L'élaboration d'une réglementation spécifique sur l'air. - la promulgation des normes à l'émission fixes et mobiles et de la qualité de l'air ambiant. - La mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans la ville de Kinshasa, de Lubumbashi et de Matadi. - L'introduction des contrôles des gaz d'échappements des véhicules. - Le renforcement des capacités institutionnelles du MEDD en matière de surveillance de la qualité de l'air et de lutte contre la pollution atmosphérique.
	La réalisation des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux
	- Les décideurs.

<table>
<tr><td></td><td>

Les professionnels du secteur de transport.
Les usagers de la route et la population.
Les écoliers, etc.

</td></tr>
<tr><td>Couverture géographique et groupes cibles</td><td>
Les villes cibles sont retenues compte tenu de leurs caractéristiques humaines, socioéconomiques et environnementales :
<table>
<tr><th>Ville</th><th>Population [5]</th><th>Caractéristiques</th></tr>
<tr><td>Kinshasa</td><td>14 millions</td><td>- Très forte activité économique-diverses
- Congestion fréquente du trafic –
- Transport public insuffisant et archaïque
- Parc automobile majoritairement vétuste
- Fortes nuisances urbaines et environnementale
- Fort potentiel de transport multimodal</td></tr>
<tr><td>Lubumbashi</td><td>2,5 millions</td><td>- Très forte activité économiques-minière
- Congestion fréquente du trafic
- Forte nuisance urbaines et environnementale</td></tr>
<tr><td>Matadi</td><td>0,5 million</td><td>- Très forte activité économique-portuaire (Boma/Matadi)
- Nuisances urbaines et environnementale
- Potentiel de transport multimodal modéré</td></tr>
</table>
Les groupes cibles sont :

les classes moyennes et pauvres des trois grandes villes populations ;
les représentants de la société civile et les mass-médias ;
les opérateurs privés du secteur des transports et ses services connexes ;
les municipalités/Hôtels de ville et les ministères et organismes sous-tutelle en charge de la gestion urbaine, de l’environnement, de la planification et l’aménagement du territoire, des transport et notamment les services de la réalisation, la gestion, l’exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires, de la régulation du trafic et la sécurité routière, le contrôle technique des voitures et les contrôle des émissions des voiture de unité mixte.

</td></tr>
</table>

[5] Données de l’année 2012

4.2.2. Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres

4.2.2.1. Agriculture

La RDC dispose de plus de 80 millions d'hectares de terres arables dont 10% seulement sont actuellement exploitées. La diversité de son système climatique et son important réseau hydrographique permettent de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles.

L'essentiel de la production agricole de la RDC provient de l'agriculture paysanne traditionnelle, qui fournit l'essentiel de ses revenus à la population rurale (soit plus de 70% de la population totale). La base technique de cette production agricole paysanne repose sur l'agriculture itinérante sur brûlis, qui représente actuellement la principale cause directe de déforestation. Cette agriculture entièrement manuelle dépend du brûlis pour renouveler la fertilité des sols, et, selon la richesse des sols et des forêts brûlées, la production agricole de cycle court (céréale, légumineuses) et moyen (manioc) brûle chaque année entre trois et dix fois la végétation régénérée dans les zones de recru forestier (les jachères). A mesure que la durée de jachère diminue du fait notamment de l'accroissement de la demande en terres liée à la pression démographique, le paysage cultivé aboutit à la savane anthropique et l'agriculture traditionnelle a dès lors le choix entre trois évolutions parallèles progressives : (i) l'extension de la zone de brûlis de forêt, s'il en existe, (ii) la mise en valeur des bas-fonds, s'il en existe, et (iii) l'agriculture de savane (elle-même dépendante du brûlis), la moins productive. Afin de réduire ses émissions liées à la déforestation, diverses actions ont été identifiées. Les tableaux 4 et 5 nous en donnent plus de détail.

Tableau 2: Résumé des mesures d'atténuation dans le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres

Secteur	**Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres**		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités (Mt CO2e)**	**Coûts (Milliards US$)**
Programme 1. Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis			
Promouvoir l'agriculture vivrière et de rente durable	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanicole	26,19	1,15
	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone de forêts dégradée	26,19	1,15
	Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane, mais avec des systèmes durables agroforestiers (cacao, café, bananier, cultures spéciales) permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures	40,47	1,30
	Promouvoir les pratiques agroforestières et la rotation	12,17	0,65
	Améliorer la gestion des élevages intensifs et extensifs	16,40	1,20
sous-total		**121,42**	**5,45**

Programme 2. Appui à la sédentarisation du paysan engagé dans le secteur agricole			
Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis	Intégrer l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire	11,90	0,20
	Promouvoir l'agriculture intensive dans les zones savanicoles en vue de limiter la pression sur les forêts naturelles	47,61	0,98
	Promouvoir l'exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole pour préserver les conditions agro écologiques et assurer la stabilité du couvert forestier	35,71	0,85
	Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués en vue de promouvoir des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières (environ 150 organisations et coopératives des agriculteurs utilisant le guide de bonnes pratiques agricole pour la gestion des jachères et des fertilisants naturels établies)	12,00	0,75
	Vulgariser et disséminer les pratiques agricoles résilientes, et autres paquets technologiques (usage des semences climato sensibles, gestion des sols et gestion de l'eau)	23,69	0,80
sous-total		**130,91**	**3,58**
Grand Total		**252,33**	**9,03**

Fiche de projet/programme 10: promotion des itinéraires techniques de sédentarisation

Secteur	**Agriculture**	Quantité de GES évitée en 2030 : **40,5 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués pour la promotion des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières	
But	Contribuer à la réduction des GES, à travers : ❖ la mise en place d'une pratique professionnelle évoluée de l'agriculture vivrière & à petite échelle via : - la sédentarisation agricole et la sédentarisation de l'habitat, - l'introduction des bonnes pratiques agricoles, - le développement des activités de transformation et valorisation de produits agricole, - le développement des organisations professionnelles pour l'intégration de l'amont et l'aval de la production, le positionnement sur des marchés rémunérateurs et l'accès aux producteurs à la valeur à de la plus-value ; ❖ la facilitation de l'accès à la formation, à l'appui technique et aux mécanismes de financement pour les agriculteurs/agricultrices, les fils et filles d'agriculteurs et les jeunes ruraux.	
Objectifs	- Sédentariser l'agriculture et réduire les pratiques d'agriculture sur brûlis.	
Résultats attendus	- Un (1) million d'ha de périmètres irrigués sont aménagés et équipés ; - Environ 150 organisations et coopératives des agriculteurs utilisant le guide de bonnes pratiques agricole pour la gestion des jachères et des fertilisants naturels établies ; - Les agriculteurs bénéficiaires sont encadrés, formés et appuyés techniquement	

Secteur	**Agriculture**	
Intitulé de la mesure	Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués pour la promotion des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières	Quantité de GES évitée en 2030 : **40,5 Mt CO_2e**
	et financièrement et les partenaires institutionnels en charge du développement agricole et du développement rural disposent d'un appui technique et financier pour que les organisations professionnelles des agriculteurs (coopératives) soient mises en place en vue d'assurer le contrôle et l'intégration de l'amont et l'aval des filières agricoles (production, transformation, commercialisation) ; - L'agroforesterie et les autres systèmes d'exploitation agro-sylvo- pastoraux, les plantations légumineuses fixatrices d'azote atmosphérique et l'arboriculture (en milieux érodés) sont promis et exploité de façon professionnelle et durable ; - Les bonnes pratiques agricoles (gestion des jachères, promotion de l'utilisation des fertilisants naturels et/ou contrôlés, promouvoir les semences améliorées, Développement des filières d'approvisionnement en intrants, etc.) sont initiées et pérennisées ; - Les institutions en charges de vulgarisation agricoles sont opérationnelles ; - l'accès aux mécanismes de financements (microcrédits, banques, etc.) est facilité aux agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux.	
Contexte/ milieu concerné	L'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue donc source importante d'émissions des gaz à effet de serre en RDC. La régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche, jadis productrices et génératrices de revenus, est de nos jours la principale cause de la malnutrition infantile et de l'insécurité alimentaire qui affecte 73% de la population. La RDC compte environ 80 millions d'hectares de terres arables, mais seule 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en cours d'exploitation. La destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier et fluvial ont mis fin à toute possibilité de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de génération de revenus durables. En plus de ces problèmes qui affectent l'environnement et les capacités limitées des structures gouvernementales, les populations rurales se trouvent désormais confrontées aux difficultés suivantes : - accès limité aux services sociaux de base (santé, éducation, électricité, eau potable et assainissement) ; - accès réduit aux moyens de production et de transformation des produits d'agricultures, d'élevage et de pêche ; - manque d'opportunités et de mécanismes de financement pour les initiatives locales privées et communautaires ; - manque d'opportunité de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables ; - vulnérabilité aigüe et conséquences des conflits armés qui détruisent la cohésion sociale et les moyens d'existence déjà très fragiles.	
Couverture géographique	Cette mesure cible en priorité les zones à fort potentiel en agricole de la RDC.	

Fiche de projet/programme 11: Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire

Secteur	**Agriculture**	Quantité de GES évitée en 2030 : **11,9 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire	
But	Contribuer à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres.	
Objectifs	L'intégration de la résilience face au changement climatique dans les stratégies de développement sectorielles et la planification du risque climatique°: · favoriser l'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres (potentiel agricole, agropastoral, agroforestier, plan d'eau et lac, forets, ...) ; · Mettre à niveau et renforcer les capacités managériales, techniques et financières des départements et structures sous-tutelles des ministères en charge de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires ainsi que ceux en charge de la planification, de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de la protection de l'environnement t la lutte contre le CC. · Le programme d'adaptation de la zone littorale à l'élévation du niveau de la mer propose une solution intégrée juxtaposant des actions physiques, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de conservation de la diversité biologique. Un dispositif d'alerte précoce d'élévation du niveau de la mer sera mis en place pour permettre le suivi des risques liés à ce phénomène et ses impacts sur le littoral. · Appui relatif à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres.	
Résultats attendus	Les principaux résultats attendus sont les suivants : - Une maitrise territoriale de l'espace et la coordination des actions entre les institutions nationales et locales sur fonds d'un cadre légal et règlementaire moderne et cohérent : - Le milieu rural a une économie forte - Les populations rurales sont fières de leur travail ; - Les capacités des Institutions des ETD et des communautés locales ciblées à gérer les ressources naturelles et à participer aux discussions nationales et internationales sur le changement climatique sont renforcées ; - Les conditions de production des producteurs ruraux sont améliorées ; - Les activités génératrices de revenus pour les communautés locales ciblées sont développées ; - Les activités de gestion durable des ressources naturelles sont développées ; - Les activités de sécurisation foncière sont renforcées.	
Contexte/ milieu concerné	- Près de 80 % de la population vit en milieu rural, avec comme activités principales : l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les activités connexes. - Conformément à la stratégie nationale REDD+, le programme s'attèlera à réaliser des ouvrages hydrauliques et l'aménagement de périmètres irrigués permettant une gestion optimale de l'eau, et favoriser la diffusion et la vulgarisation des cultures à haut rendement, ainsi que des essences forestières et agroforestières réadaptées aux milieux, qui vont permettre une	

	réduction des émissions de CO_2 par une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés). - Les territoires prioritaires d'intervention seront retenus sur la base des critères suivants : (i) Existence de bassins de productions actifs ; (ii) Volonté de l'Entité Territoriale Décentralisées (ETD) à s'engager dans une dynamique de gouvernance locale avec l'élaboration d'un plan de développement local participatif, la facilitation de la mise en œuvre des projets économiques et un engagement pour l'entretien des infrastructures publiques ; (iii) Existence d'organisations actives de producteurs, désireuses d'évoluer vers une agriculture commerciale ; (iv) L'intérêt d'entreprises agricoles spécialisées dans les services agricoles et ruraux, qui améliorent la productivité agricole avec un recours aux innovations technologiques. Ces services comprennent entre autres, l'amélioration de l'accès aux voies de desserte agricole, à la mécanisation entre autres.
Couverture géographique	Le programme interviendra dans des territoires localisés dans les provinces suivantes : Kongo-Central, Kwilu, Kwango, Kasaï, Kasaï Central, Kasaï-Oriental et le Maï-Ndombe.

Fiche de projet/programme 12: Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savanicoles

Secteur	**Agriculture**	Quantité de GES évitée en 2030 : **11,9 Mt CO_2e**
Intitulé de la mesure	Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savanicoles	
But	- Limiter la pression sur les forêts naturelles - Renforcer la sécurité alimentaire et accroître les revenus des agriculteurs.	
Objectifs	- Accroître la production agricole et les revenus des agriculteurs ; - Améliorer la gestion et les technologies d'irrigation ; - Améliorer l'efficience de l'emploi des engrais et gestion des résidus de cultures.	
Résultats attendus	- Aménagement de 2,7 millions ha de terres agricoles en zone savanicole par l'installation d'une infrastructure d'agriculture pluviale et d'irrigation gravitaire ; - Accroissement de la production et multiplication des semences résilientes aux changements climatiques de manioc, de maïs, de riz et de haricot ; - Production dans le cadre d'un modèle de contrat agricole, de la recherche adaptative (centres de recherche tels que INERA…) pour répondre aux besoins des agriculteurs. - Création d'association et d'organisations d'agriculteurs viables, assez efficaces pour assurer la production agricole	
Contexte/ milieu concerné	Le gouvernement, dans le cadre de la relance de l'agriculture, met l'accent sur l'accroissement de la production vivrière, la multiplication des variétés de semences améliorées, ainsi que l'organisation et la formation des agriculteurs en milieu rural. A cet effet, le gouvernement congolais a identifié un certain nombre de secteurs prioritaires pour la lutte contre les problèmes de chômage, de sécurité alimentaire et de faible niveau de vie, dont l'agriculture. La priorité est accordée en conséquence au secteur rural, particulièrement aux petits exploitants vivant de l'agriculture de subsistance.	

	C'est dans ce cadre que le gouvernement a opté le développement de l'agriculture dans les provinces savanicole offrant ainsi l'opportunité de tester et de mettre au point des approches et technologies de culture pluviale et d'irrigation avec des eaux de surface à petite échelle dans des systèmes améliorés de production et de gestion agricoles. Reposant sur des savoirs locaux et des pratiques culturales courantes, ces approches et technologies, dont des semences à haut rendement, seront reproduites à l'échelle nationale dès qu'elles auront été agréées. L'impact majeur du projet sera le renforcement de la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus tirés de l'agriculture. Ainsi, on estime l'accroissement annuel de la production agricole par ha, une fois que le programme aura atteint sa vitesse de croisière dans ces zones à 8 t pour manioc, 2,5 t pour le haricot, 3 t pour le maïs.
Couverture géographique	Provinces savanicoles : Kwilu, Kwango, Haut-Katanga, Lualaba, Lomami, Kasaï

Fiche de projet/programme 13: Intensification de la production agricole vivrière en zone savanicole

Secteur	**Agriculture**	
Intitulé de la mesure	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanicole	Quantité de GES évitée en 2030 : **11,9 Mt CO_2e**
But	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales dans les zones savanicoles montagnarde par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptés à une pression démographique croissante.	
Objectifs	Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles (patate douce à chair orange, pomme de terre, haricot, banane, racines et tubercules, maïs et riz et jardins potagers) et la diversification des opportunités économiques rurales. Cet objectif de développement sera atteint par : · le renforcement des capacités et des moyens de production des petits producteurs ; · l'adoption de systèmes résilients aux changements climatiques par les petits producteurs ; · une gestion participative et optimale des ressources naturelles des terroirs des collines ; · le soutien aux organisations communautaires de base notamment les coopératives pour la valorisation et la commercialisation de leurs produits ; et la promotion d'activités économiques pour améliorer leurs revenus.	
Résultats attendus	· Maitrise des techniques résilientes aux changements climatiques · Augmentation des superficies de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites ou réhabilitées (2500 ha) · Augmentation de la productivité et de la production (haricot augmente de 30.000 à 60.000 tonnes, Pomme de terre de 25.000 à 71.000 tonnes). · Productivité du riz de marais passe de 1,5 t/ha à 4t/ha. 10,000 ha de terres reboisées, 60,000 ha de collines aménagés et 20.000ha avec ouvrages antiérosifs.	
Contexte/ milieu concerné	Caractérisée par des systèmes traditionnels complexes de polyculture collinaire (banane, haricot, racines et tubercules, maïs et riz) et zones de production strictement manuelle (tubercules, haricot, maïs et riz), l'agriculture a atteint ses	

	limites dans les provinces montagneuses de l'Est de la RDC, plus densément peuplées, où le paysage agraire est entièrement saturé. La très forte pression démographique et sa croissance rapide parmi les plus élevés du monde ont induit :(i) une diminution de la taille moyenne des exploitations, (ii) l'augmentation du nombre des paysans sans terre et (iii) une dégradation des ressources naturelles. De ce fait, les rendements sont faibles et les productions ne suffisent pas à couvrir les besoins nutritionnels d'une population en perpétuelle croissance. De plus, malgré des pluies abondantes et un climat favorable, les populations rurales de provinces de Nord- et Sud-Kivu ainsi que celle de la province de Tanganika font face aux effets des changements climatiques (saison sèche prolongée, précipitations plus violentes et inondations) qui perturbent le calendrier cultural et multiplient la prolifération des ravageurs et maladies.
Couverture géographique	provinces de Nord-, Sud-Kivu et Tanganika

Fiche de projet/programme 14: Intensification de la production agricole vivrière en zone de forêts dégradée

Secteur	**Agriculture**	
Intitulé de la mesure	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone de forêts dégradée	Quantité de GES évitée en 2030 : **26,2 Mt CO_2e**
But	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales dans les zone de forêts dégradée par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptés à une pression démographique croissante.	
Objectifs	· Caractériser les pratiques des agriculteurs et leur impact sur les ressources naturelles afin de développer un mode d'action de « bonnes pratiques » basé sur l'appui conseil, à l'échelle des exploitations agricoles et des zones rurales. · Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles (haricot, banane, racines et tubercules, maïs et riz) et la diversification des opportunités économiques rurales. Cet objectif de développement sera atteint par : o Le renforcement des capacités et des moyens de production des petits producteurs ; o L'adoption de systèmes résilients aux changements climatiques par les petits producteurs ; o Une gestion participative et optimale des ressources naturelles des terroirs des collines ; o Le soutien aux organisations communautaires de base notamment les coopératives pour la valorisation et la commercialisation de leurs produits ; et la promotion d'activités économiques pour améliorer leurs revenus.	
Résultats attendus	· Pratiques et techniques résilientes aux changements climatiques maitrisée ; · Pratique de jachères rotative de superficies agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites ou réhabilitées sur 1,5 million d'ha · Augmentation de la productivité et de la production (haricot augmente de 30.000 à 60.000 tonnes, niébé de 0,7 à 1.500 tonnes).	

	· Productivité du riz passe de 1,5 t/ha à 4t/ha. · 1.500.000 ha de de forêts dégradée restaurées, 150.000 ha de jachères aménagés et 20.000 ha avec ouvrages hydrauliques.
Contexte/ milieu concerné	Les écosystèmes de forêt humide en RDC sont le lieu privilégié pour le développement des cultures annuelles et pluriannuelles, mais aussi des cultures pérennes : cacao, café, palmier à huile, hévéa, fruitiers, etc. La pratique des cultures vivrières (banane, racines et tubercules, maïs, niébé et riz), strictement manuelle, qui relevait jadis du domaine de production rurale et locale voit l'arrivée d'autres acteurs à la faveur de mutations socio-économiques importantes dont l'accroissement de la demande urbaine en produits vivriers. Elle ne se limite plus à la fonction de subsistance, elle devient désormais génératrice de revenus parfois au même titre que les cultures dites de rente. Satisfaire les besoins croissants en produits vivriers des villes, mais aussi des populations rurales en augmentation, accentue la pression sur la forêt et cela exacerbe les émissions de GES. Si des stratégies individuelles et collectives d'une exploitation raisonnée, notamment la sédentarisation, l'abandon des pratiques itinérantes sur brulis, la gestion intégrée des sols et de l'eau, y compris et l'amélioration des voies de desserte, ne sont pas développées, les risques de dégradation rapide de cet environnement et partant, des conditions socio-économiques des communautés qui en dépendent directement seront élevés.
Couverture géographique	provinces de Tshopo ; Tshuapa, Sankuru, Equateur, Mongala, Sud-Ubangi, Maniema, Mai-Ndombe

Fiche de projet/programme 15: Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane

Secteur	**Agriculture**	
Intitulé de la mesure	Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane, mais avec des systèmes durables agroforestiers (cacao, café, bananier, cultures spéciales) permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures	Quantité de GES évitée en 2030 : **45,2 Mt CO2e**
But	Améliorer la production agricole et renforcer la sécurité alimentaire de la RDC. Adapter le secteur de l'agriculture, agropastoral et agro-forestier aux changements climatiques en RDC.	
Objectifs	- Une réforme globale du cadre institutionnel et réglementaire du secteur agricole, agropastoral, de l'élevage et de l'agroforesterie est mise en place. - Un appui technique et financier est apporté pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination multisectorielle et la promotion du développement communautaire : organisation de la population rurale, processus de développement à la base (Plan de développement local ou PDL). - La mise à niveau et le renforcement des capacités managériales, techniques et financières sont assurés pour les départements et structures en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, des structures déconcentrées et des structures d'appui technique dans le domaine d'adaptation au changement climatique. - Les activités de conditionnement et de transformation des produits agricoles sont introduites, promues et adoptées par les agriculteurs à travers leurs organisations professionnelles.	

Résultats attendus	- Les revenus des populations en milieu rural sont améliorés par la vulgarisation des techniques d'adaptation, le développement de la recherche scientifique et l'amélioration du cadre macro-économique du pays. - Le développement communautaire est promu par la promotion de l'organisation des populations et la mise en œuvre des mécanismes de développement local (PDL). - La productivité agricole et la maitrise de l'appareil de production agricole et animale sont améliorées par le renforcement des capacités des organisations des populations rurales et la promotion de la recherche agronomique. - La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité. - Les infrastructures rurales de base sont réhabilitées et renforcées et les zones rurales sont désenclavées (voiries, pistes rurales).
Contexte/ milieu concerné	- La RDC est soumise à des conditions climatiques variées en raison de sa position à cheval sur l'équateur, de sa diversité géomorphologique et tout simplement de la taille du pays. Ces conditions climatiques comportent des caractéristiques équatoriales, tropicales et montagneuses. Les précipitations annuelles moyennes varient entre 800 mm et 2000 mm, tandis que les températures annuelles moyennes varient entre 24°C et 26°C. L'humidité relative descend rarement en dessous de 70%, même pendant la saison sèche. Les modèles climatiques présentent une variété de scénarii possibles en matière de changements climatiques dans le pays. - L'intensité des précipitations devrait s'accroître dans l'ensemble, mais les modèles ne s'accordent pas sur la manière dont les eaux de ruissellement, élément de mesure de la quantité d'eau disponible, vont changer. La période maximale entre les jours pluvieux (un indicateur de sécheresse saisonnière) devrait augmenter. Un modèle climatique en particulier prévoit que le pays deviendra plus humide d'ici à la fin du siècle. La quantité maximale de pluie qui tombe sur toute période de 5 jours (une simulation pour un cas d'orage extrême) devrait s'accroître. - Les changements actuels qui affectent les cycles saisonniers et d'autres paramètres agroclimatiques menacent directement la production de denrées alimentaires de base pour les communautés rurales et ont, par extension, de graves implications potentielles pour la sécurité alimentaire, déjà précaire, de l'ensemble de la population congolaise. - Avec un potentiel en terres agricoles d'environ 75 000 000 d'hectares ; un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants, la malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans en RDC. - L'agriculture congolaise, qui constitue la source de revenus pour 90% de la population du pays, continue d'être exclusivement pluviale et/ou transhumante. Avec le changement de pluviométrie, notamment à travers des saisons de pluies écourtées, une variabilité prononcée au cours des saisons de pluies, ou avec l'augmentation de la température moyenne du sol (affectant ainsi la croissance de cultures), les récoltes sont menacées et les populations, qui dépendent presque exclusivement de l'agriculture pluviale, sont rendues vulnérables, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.
Couverture géographique	- Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Tshuapa, Equateur, Mongala, Nord- Ubangi et Sud-Ubangi, Haut-Katanga, Lomami, Lualaba, Tanganyika - Orientale Tshopo, Ituri, Haut- Uele et Bas-Uele

Fiche de projet/programme 16: Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole

Secteur	**Agriculture**	
Intitulé de la mesure	Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole pour préserver les conditions agroécologiques en vue d'assurer la stabilité du couvert forestier	Quantité de GES évitée en 2030 : **35,7 Mt CO_2e**
But	Contribuer à la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité	
Objectifs	Promouvoir la recherche agroforestière pour appuyer le développement communautaire : - Renforcer les capacités des structures et centres de recherche, de vulgarisation et d'encadrement technique ; - Développer et promouvoir des technologies susceptibles d'accroître la productivité agricole, agro-pastorale et agroforestière résilientes aux changements climatiques (cultures vivrières, pisciculture familiale, production animale) ; - Promouvoir des technologies appropriées de transformation et de conditionnement des produits agricoles ; - appuyer la recherche scientifique de gestion des données climatiques et de suivi des changements climatiques ; - renforcer les capacités scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche/action agronomique.	
Résultats attendus	- Le développement communautaire est promu par la promotion de l'organisation des populations et la mise en œuvre des mécanismes de développement local (PDL). - La productivité agricole et la maitrise de l'appareil de production agricole et animale sont améliorées par le renforcement des capacités des organisations des populations rurales et la promotion de la recherche agronomique. - La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité.	
Contexte/ milieu concerné	Le Gouvernement de RDC a adopté la Stratégie-cadre national REDD+ qui s'est fixée comme objectif de financer ses investissements en opérationnalisant le Fonds national REDD+ et en utilisant les financements du Programme d'investissement pour la forêt (PIF), point d'entrée privilégié pour le financement de la Stratégie, pour assurer le suivi du couvert forestier et ce, à travers le Système de surveillance des forêts (SNSF). A l'horizon 2030, le pays doit devenir "un pool économique et industriel, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale". Dans ce cadre, la Stratégie-cadre nationale REDD+ vise une transition à long terme vers une économie verte, avec l'objectif de stabiliser d'ici 2035 le couvert forestier à 149 Mha, contre 155 Mha actuellement. Dans un scénario de laisser-faire, il est estimé que le couvert forestier descendrait à 139 Mha. Le respect de cette trajectoire de développement apporterait d'énormes bénéfices pour le pays en termes de préservation de son capital naturel et de développement socio-économique. A l'échelle internationale, il serait aussi d'une importance	

	capitale en termes de lutte contre l'effet de serre, étant donné qu'il permettrait d'éviter d'ici 2035 l'émission d'environ 3,7 $GteCO_2$ de gaz à effet de serre (GES), soit environ 15% des émissions mondiales annuelles. Il importe de s'appuyer sur cette stratégie pour définir des programmes intégrés axés sur les résultats qui permettront de minimiser les duplications liées à une approche-projet et les coûts de transaction associés aux paiements REDD+ basés sur des résultats en termes d'émission/absorption carbone dans un futur régime sous la Convention cadre des Nations-Unies contre le changement climatiques (CCNUCC).
Couverture géographique	- Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, - Tshuapa, Equateur, Mongala, Nord- Ubangi et Sud-Ubangi - Haut-Katanga, Lomami, Lualaba, Tanganyika - Orientale Tshopo, Ituri, Haut- Uele et Bas-Uele ; - Kongo central

Fiche de projet/programme 17: Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	
Intitulé de la mesure	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	Quantité de GES évitée en 2030 : **28,6 Mt CO2éq**
But	- Réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période de l'agriculture intensive et de l'élevage. - Favoriser l'intégration de la chaîne de valeur des filières agricole et améliorer les capacités nationales en matière de transformation valorisation et commercialisation des produits agroalimentaires	
Objectifs	- Promouvoir l'agriculture intensive dans les zones savanicoles en vue de limiter la pression sur les forêts naturelles - Intensifier la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanicole et en forêt dégradée - Intensifier la production agricole de rente (cacao, café, bananier, cultures spéciales) en forêt secondaire et en savane, avec des systèmes durables agroforestiers permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures - Réduire l'agriculture sur brûlis et promouvoir une agriculture professionnelle et durable. - Faciliter l'intégration amont/aval des filières agricoles et promouvoir la valorisation et la commercialisation des produits agricoles. - Assurer la mobilité intra et interurbaine des populations et le transport des produits agricoles de base et des produits de valorisation et de transformation.	
Résultats attendus	- Des activités agricoles et d'élevage intensifs sont pratiqués de façon professionnelle, lucrative et durable. - L'**approvisionnement** des centres urbains des provinces en produits agroalimentaires (légumes, fruits, viandes et leurs dérivés) de bonne	

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	
Intitulé de la mesure	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	Quantité de GES évitée en 2030 : **28,6 Mt CO2éq**
	qualité et conformes aux standards d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments est assuré régulièrement, de manière suffisante et à des prix compétitifs. - Les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont appliquées à tous les produits agricoles et agroalimentaires mis le marché. - L'aménagement d'au moins 1,6 millions d'ha de terres à usage agricole intensif	
Contexte/ milieu concerné	La RDC a décidé de donner une nouvelle impulsion à son développement, à travers l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable et du programme d'action du gouvernement pour la période 2012-2016. Et ce en s'appuyant sur une vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversales et verticales et tirant les leçons des décennies passées. Les secteurs clés de croissance économique (Agriculture, Transports, Energies) connaissent des limitations structurelles mutuellement pénalisantes, à savoir : - la persistance de la régression des **activités agricoles**, de l'élevage et de la pêche qui fait contraste avec la croissance démographique et constitue la principale cause de l'insécurité alimentaire affectant 73% de la population. Cependant, la RDC ne compte pas moins de 80 millions d'hectares de terres à haute fertilité, mais seules 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en exploitation agricole. En dépit du fait que le développement agricole reste primordial pour la lutte contre la pauvreté[6], le secteur agricole a pâti de la faiblesse des ressources budgétaires allouées par l'Etat (environ 3% du budget actuellement), bien loin des objectifs de Maputo d'allouer 10% du budget à ce secteur. Il faut noter que ce secteur occupe près de 70% de la population active du pays, et contribue à l'économie nationale à hauteur de 50%. Aussi, toutes anciennes plantations des produits à grande rentabilité (café, thé, riz, coton, etc.) ont été littéralement abandonnées et l'activité d'élevage intensif a quasiment disparu. Les activités de pêche ne cessent de diminuer au fur et à mesure de la réduction des ressources halieutiques et l'augmentation des difficultés de navigation ; - la destruction de la quasi-totalité des **infrastructures de transport** routier, ferroviaire, aérien et fluvial (jadis la RDC disposait d'un réseau de transport fluvial d'environ 13,000 km de navigable) ont réduit considérablement les possibilités de valorisation et de commercialisation des produits agricoles ou agro-forestiers et par-là aux opportunités de générer de revenus durables et des plus-values sur les produits de base : agricoles ou naturels. Par ailleurs, cela a réduit les possibilités d'échanges interprovinciaux et exacerbé l'enclavement des provinces les plus pauvres ;	

[6] Un rapport publié en 2011 par le PNUD, a établi qu'une augmentation de 10% dans la production agricole annuelle contribuerait à obtenir près de 7% de réduction du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	
Intitulé de la mesure	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	Quantité de GES évitée en 2030 : **28,6 Mt CO2éq**
	- l'absence d'un système de transport sur les longues distances et de stockage des produits périssables et la disparition quasi-totale de la production des légumes dans certaines zones de production traditionnelles du Bas-Congo (à plus de 60 km de Kinshasa) ; - la baisse de la navigabilité des voies fluviales jadis plus fréquentées que les routes (certaines zones de production traditionnelles sont devenues moins importantes) et l'exaspération du phénomène eu égard de l'ensablement du fleuve Congo suite l'érosion des sols notamment suite à l'abandon de l'agriculture ;	
Couverture géographique	Le projet concernera de façon les provinces du Kongo Central, de Kinshasa, du Kwilu, Kwango, Mongala, Haut-Katanga, Sud Kivu et du Nord Kivu.	

4.2.2.2. Foresterie et autres Affectations des Terres

Estimées à environ 152 millions d'hectares de forêts naturelles (MEDD, 2016), les forêts congolaises représentent environ 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 62 % de celles de l'Afrique. On estime son taux de déforestation, relativement faible sur les 30 dernières années, entre 0,4% en 2001 et 0,32% en 2005, en comparaison à celui d'autres pays forestiers tropicaux (MEDD, 2018).

En vue de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, depuis 2009, la RDC s'est engagée dans le processus REDD+. Ce dernier se présente comme une politique de gestion intégrée et durable des ressources forestières et un instrument financier mobilisant à la fois des sources classiques et innovantes au service d'un ensemble de politiques et de projets contribuant d'une part (i) à la lutte contre les changements climatiques mais aussi, et surtout, (ii) au développement du pays et à la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, en réponse aux préoccupations de la CCNUCC, depuis des décennies, la RDC développe déjà des solutions fondées sur la nature. Actrice active dans les processus environnementaux et l'apport sur l'atténuation du climat mondial, elle a pris des engagements sous différentes conventions, à savoir :

a. Au terme de la Convention sur la biodiversité, la RDC a déjà affecté 13,8% de son territoire national à l'érection des parcs nationaux et aires protégées, soit 30.483.180 Ha ;
b. Des progrès considérables sont réalisés, avec l'engagement de la RDC de restaurer 8 millions d'ha des terres dégradées, aux termes du Défi de Bonn. A cela s'ajoute également le projet de Jardins scolaires « 1 Milliard d'arbres », avec la participation des jeunes, notamment les élèves ;

c. Dans les termes de la Conférence des Parties de Bali avec un focus sur la réduction des émissions de gaz à effet de serres et ainsi que sur le renforcement du stock de carbone forestier, la Stratégie-cadre nationale REDD de la RDC vise la stabilisation du couvert forestier à 63,5% ; le pays cherche de fait une augmentation de son couvert forestier de 6,5%, soit 15.242.500 d'ha ;
d. Le Gouvernement de la RDC s'engage à sécuriser les limites des aires protégées et, le cas échéant, conditionner tout déclassement pour cause d'utilité publique à l'application stricte du cadre légal en vigueur[7]. Il s'engage également à atteindre, d'ici 2030, l'objectif d'au moins 30% d'espaces nationaux sous statut de protection, sous différents modes, tels que reconnus par la loi (les aires protégées et leurs zones tampon, les concessions de conservation, les zones dédiées par les communautés locales à la préservation des forêts dans les plans simples d'aménagement du territoire définis de manière participative, les séries de conservation dans les concessions forestières, les zones de restriction des plans d'aménagement, etc.)[8], selon les recommandations de l'initiative 30x30 dans le cadre de la Coalition pour une Grande Ambition[9], à laquelle la RDC est partie.

Les différents paysages de haute valeur de conservation dont regorge la RDC sont une preuve additionnelle des services écosystémiques rendus par les forêts de la RDC à l'ensemble de l'humanité. A tous ces apports s'ajoutent les tourbières comme une importante solution fondée sur la nature, rehaussant ainsi les ambitions climatiques ainsi que les apports du pays aux politiques, engagements et conventions. Pour cela, les mesures d'atténuation prévues pour le secteur Foresterie et autres Affectations de Terre dans le présent document intègrent la restauration des zones humides, notamment les tourbières utilisées en agriculture et en élevage, ainsi que la cartographie et l'évaluation des tourbières.

En plus des mesures de restauration des tourbières, les mesures d'atténuation prévues pour le secteur forestier s'appuient d'autres solutions fondées sur la nature, notamment :

- Promotion des techniques d'afforestation et reforestation traditionnelle et moderne en vue de préserver les forêts ;
- Appui au développement de la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier en milieu rural ;
- Valorisation des outils MEOR (Méthodologie pour l'Évaluation des Opportunités de Restauration) à l'échelle nationale en y intégrant la valorisation des connaissances traditionnelles dans la conservation de la biodiversité autour des aires protégées ; et
- Appui aux initiatives permettant la mise en place de la plate-forme sur la restauration des forêts et des paysages dégradés.

Le tableau suivant donne une description de différents programmes envisagés, le niveau d'émissions de GES évités, le coût de sa mise en œuvre et le chronogramme retenu. L'Annexe II décrit en détails le chronogramme de la mise en œuvre des différentes activités.

[7] Insérer référence à la Loi 2014
[8] Voir le document de la CDN révisée de la RDC, section : Solutions basées sur la nature, p48
[9] High Ambition Coalition – Initiative 30x30 : https://www.hacfornatureandpeople.org/coalition-de-la-haute-ambition-pour-la-nature-et-les-peuples-fr#fact.

Fiche de projet/programme 18: Programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres agricole

Intitulé	**Réduction des émissions des GES via un programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels**
Secteur concerné	Agriculture Energie/transports
Contexte/milieu concerné	La RDC a décidé de donner une nouvelle impulsion à son développement, à travers l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable et du programme d'action du gouvernement pour la période 2012-2016. Et ce en s'appuyant sur une vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversales et verticales et tirant les leçons des décennies passées. Cette vison s'est manifestée plus particulièrement dans le cadre de la stratégie de la **Révolution de la modernité** qui vise que la RDC passera à **l'horizon 2030 au statut de pays émergent** par une industrialisation intensive grâce au développement du secteur énergétique en appui aux secteurs des industries minières et agricole. Les conditions minimums de l'émergence attendue, sont : - réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période ; - assurer la sécurité alimentaire pour toute la population et combattre et éradiquer la faim et la pauvreté extrême ; - constituer une large classe moyenne qui a accès aux biens de consommation durable et aux services et infrastructures de base (transport, santé, éducation, loisirs) ; - participer au système de production mondial. Pour remplir ces conditions minimums, il sied de mettre à niveau et accroitre le développement les deux secteurs clés suivant : l'agriculture et les transports. Il s'agit de concevoir, valider et mettre en œuvre un programme qui concerne de façon complémentaire et en synergie : - le secteur de l'agriculture dans les sens large : agriculture, arboriculture, élevage, valorisation, transformation des produits agricoles et agro-industrie ; - le secteur de l'Energie/Transport des marchandises et des voyageurs et son fort potentiel multimodal qu'offrent les milliers de kms des routes, de voies navigables et des chemins de fer existant sur le territoire de la RDC. Or, Les secteurs clés de croissance économique (Agriculture, Transports, Energies) connaissent des limitations structurelles mutuellement pénalisantes, à savoir : - la persistance de la régression des **activités agricoles**, de l'élevage et de la pêche qui fait contraste avec la croissance démographique et constitue la principale cause de l'insécurité alimentaire affectant 73% de la population. Cependant, la RDC ne compte pas moins de 80 millions d'hectares de terres à haute fertilité, mais seules 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en exploitation agricole. En dépit du fait que le développement agricole reste

	primordial pour la lutte contre la pauvreté[10], le secteur agricole a pâti de la faiblesse des ressources budgétaires allouées par l'Etat (environ 3% du budget actuellement), bien loin des objectifs de Maputo d'allouer 10% du budget à ce secteur. Il faut noter que ce secteur occupe près de 70% de la population active du pays, et contribue à l'économie nationale à hauteur de 50%. Aussi, toutes anciennes plantations des produits à grande rentabilité (café, thé, riz, coton, etc.) ont été littéralement abandonnées et l'activité d'élevage intensif a quasiment disparu. Les activités de pêche ne cessent de diminuer au fur et à mesure de la réduction des ressources halieutiques et l'augmentation des difficultés de navigation ; - la destruction de la quasi-totalité des **infrastructures de transport** routier, ferroviaire, aérien et fluvial (jadis la RDC disposait d'un réseau de transport fluvial d'environ 13,000 km de navigable) ont réduit considérablement les possibilités de valorisation et de commercialisation des produits agricoles ou agro-forestiers et par-là aux opportunités de générer de revenus durables et des plus-values sur les produits de base : agricoles ou naturels. Par ailleurs, cela a réduit les possibilités d'échanges interprovinciaux et exacerbé l'enclavement des provinces les plus pauvres ; - l'impact de la détérioration des infrastructures de transport en termes d'**approvisionnement en produits agricoles** de **Kinshasa** et de **sécurité alimentaire** dans cette **ville/Province** qui compte une population de 11.587.000 habitants (sur une superficie de 9.965 $km^{2)}$ est le suivant: − la hausse du prix des aliments de base tel que le manioc et la réduction de la cueillette des feuilles de manioc en milieu rural due aux problèmes de transport (surtout à la durée du transport). - l'absence d'un système de transport sur les longues distances et de stockage des produits périssables et la disparition quasi-totale de la production des légumes dans certaines zones de production traditionnelles du Bas-Congo (à plus de 60 km de Kinshasa) ; - la baisse de la navigabilité des voies fluviales jadis plus fréquentées que les routes (certaines zones de production traditionnelles sont devenues moins importantes) et l'exaspération du phénomène eu égard de l'ensablement du fleuve Congo suite l'érosion des sols notamment suite à l'abandon de l'agriculture ; - la disparition du secteur formel des activités de collecte et de transport à cause des risques élevés, au profit du secteur informel désorganisé et colporteur ; - le développement d'un secteur agricole urbain et périurbain, opéré en corrélation avec la dégradation des routes et la réduction de la mobilité de manière générale, a conduit notamment à la recrudescence de la sécurité sanitaire des aliments et à la pollution des sols et des cours d'eau de la ville ; - la disparition quasi totale du transport de légumes par avion vers la ville de Kinshasa la perturbation du système agricole (notamment du Kivu). Afin de pallier cette situation et atteindre les objectifs escomptés de croissance économique et d'émergence, le gouvernement de la RDC compte saisir l'opportunité de l'examen de sa CDN pour soumettre à la communauté internationale une requête

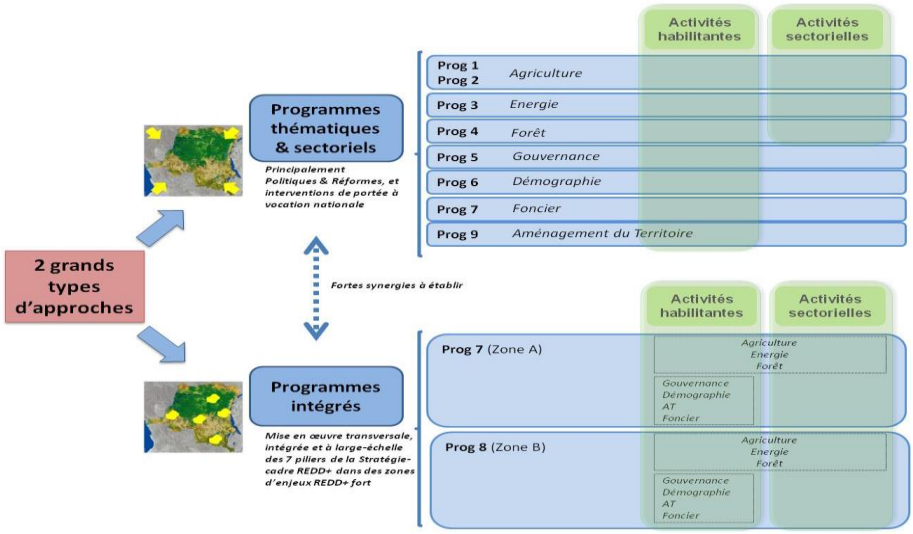
[10] Un rapport publié en 2011 par le PNUD, a établi qu'une augmentation de 10% dans la production agricole annuelle contribuerait à obtenir près de 7% de réduction du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

	pour un appui technique et financier qui permettrait au pays de contribuer efficacement à la Réduction des émissions des GES dans le cadre d'un **programme plurisectoriel : Agriculture et Energie/transport**. Ce programme concerne de façon intégrée de réhabilitation des grandes plantations, création et extension des périmètres agricoles et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de **stockage**, de **valorisation**, de **transformation**, de **transport multimodal** et de **commercialisation** des produits agricoles et agroindustriels. Les unités et les facilités de transformation/ commercialisation seront alimentées en **énergie renouvelable hydroélectrique** (et/ou photovoltaïque).
But du programme	- Réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période l'agriculture intensive et de l'élevage. - Assurer la sécurité alimentaire pour toute la population et combattre et éradiquer la faim et la pauvreté extrême. - Favoriser l'intégration de la chaîne de valeur des filières agricole et améliorer les capacités nationales en matière de transformation valorisation et commercialisation des produits agroalimentaires et Participer au système de production agroalimentaire mondial et à la sécurité alimentaire à l'échelle internationale.
Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Réduire l'agriculture sur brûlis et promouvoir une agriculture professionnelle et durable. - Faciliter l'intégration amont/aval des filières agricoles et promouvoir la valorisation et la commercialisation des produits agricoles. - Contribuer à la sécurité alimentaire et assurer l'approvisionnement la ville/province de Kinshasa en produits agroalimentaire de qualité. - Faciliter l'accès de population aux biens de consommation durable et aux services et infrastructures de base (transport, santé, éducation, loisirs). - Assurer la mobilité intra et interurbaine des populations, et le transport des produits agricoles de base et des produits de valorisation et de transformation. - Créer des emplois durables, combattre la précarité sociale, réduire la pauvreté, appuyer la cohésion sociale et la sécurité.
Résultats escomptés	- Des activités agricoles et d'élevage intensifs sont pratiqués de façon professionnelle, lucrative et durable. - L'**approvisionnement** des grandes villes des provinces cibles en produits agroalimentaires (légumes, fruits, viandes et leurs dérivés) de bonne qualité et conformes aux standards d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments est assuré régulièrement, de manière suffisante et à des prix compétitifs. - L'**insécurité alimentaire est éradiquée** dans au moins les 3 provinces cibles. - Les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont appliquées à tous les produits agricoles et agroalimentaires mis le marché. - Les partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile et les opérateurs économiques du secteur privé en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement et des changements climatiques, des énergies renouvelables, et des transports, sont dotée de formation, d'appui technique et financier.

Actions spécifiques au titre de la CDN	- Aménagement et équipement de 1,6 millions d'ha de terres à usage agricole intensif (1200 US$/ha). - Promotion l'intégration de l'élevage à l'agriculture pour la production de fumure - Valorisation des déchets et des sous-produits de l'élevage sous forme de biogaz et de fertilisants naturels. - Amélioration du transport interurbain : Réhabiliter et promouvoir le transport multimodal pour les marchandises et les personnes.
Objectifs spécifiques du programme	- Aménager et équiper (y compris les pistes et/ou les routes d'accès et d'interconnexion avec les unités de valorisation/commercialisation) des grands périmètres agricoles des grandes cultures céréalières, d'arboriculture et de cultures fourragères. - Réhabiliter les anciennes grandes fermes et créer et équiper des nouvelles fermes, des abattoirs et des unités frigorifiques pour le stockage des viandes. - Installer des unités frigorifiques de stockage des produits agricoles et construire et équiper des unités de transformation agroalimentaires modernes, de grande capacité et écologiquement viables pour toutes les filières cibles (légumes, céréales, fruit, viande, alimentation de bétails, etc.). - Installer des microcentrales hydroélectrique (et des unités photovoltaïque). - Assurer la mobilité intra et interurbaine des populations, et le transport des produits agricoles de base et des produits de valorisation et de transformation. - Assurer la mise à niveau des institutions et des organisations professionnelles des producteurs en vue de l'exercice intensif d'activités agricole et d'élevage modernes, lucratives et durables.
Couverture géographique	Le projet concernera de façon les provinces de Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Equateur, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango**,** et de Kinshasa dont les principales caractéristiques agroenvironnementales sont : Les groupes cibles sont : - les professionnels du secteur de l'agriculture et de l'élevage intensif ; - les populations environnantes (paysans, jeunes ruraux, chômeurs, etc.) ; - les partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile e en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement, du CC et des transports, etc.

Fiche de projet/programme 19: Programme de restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence

Intitulé	**Restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables**
Secteurs concernés	-Foresterie et changement d'utilisation des terres -Agriculture -Energie
Contexte/milieu concerné	Dans son plan d'action gouvernemental, le Gouvernement de RDC souhaite concilier développement humain et protection de l'environnement. A l'horizon 2030, le pays doit devenir "un pool économique et industriel, un grenier agricole,

	une puissance énergétique et environnementale". Dans ce cadre, la Stratégie-cadre nationale REDD+ vise une transition à long terme vers une économie verte, avec l'objectif de stabiliser d'ici 2035 le couvert forestier à 149 Mha, contre 155 Mha actuellement. Dans un scénario de laisser-faire, il est estimé que le couvert forestier descendrait à 139 Mha. Le respect de cette trajectoire de développement apporterait d'énormes bénéfices pour le pays en termes de préservation de son capital naturel et de développement socio-économique. A l'échelle internationale, il serait aussi d'une importance capitale en termes de lutte contre l'effet de serre, étant donné qu'il permettrait d'éviter d'ici 2035 l'émission d'environ 3,7 GteCO2 de gaz à effet de serre (GES), soit environ 15% des émissions mondiales annuelles. La Stratégie-cadre s'est fixée comme objectif de financer ses premiers investissements en opérationnalisant le Fonds national REDD+ et en utilisant les financements du Programme d'investissement pour la forêt (PIF). A terme, le Fonds national REDD+ doit constituer le point d'entrée privilégié pour le financement de la Stratégie. Dans le cadre de la CDN, il importe de s'appuyer sur cette stratégie pour définir des programmes intégrés axés sur les résultats qui permettront de minimiser les duplications liées à une approche-projet et les coûts de transaction associés aux paiements REDD+ basés sur des résultats en termes d'émission/absorption carbone dans un futur régime sous la Convention cadre des Nations-Unies contre le changement climatiques (CCNUCC). La mise en œuvre de la stratégie prévoit la mise en œuvre des types de programmes : (i) programmes thématiques portant sur un pilier de la Stratégie-cadre et vise à appuyer une réforme habilitante (gouvernance, démographie, aménagement du territoire et foncier) ou sectorielle (forêt, agriculture, énergie) à l'échelle nationale ;(ii) Programmes intégrés portant sur plusieurs, voire les sept, piliers de la Stratégie-cadre et visant à concentrer les appuis (habilitants et/ou sectoriels) dans une zone où il y a une forte pression sur les forêts et un niveau de pauvreté important.  Le présent programme combine les 2 types d'approches. Il capitalise les expériences des programmes antérieurs.

But du programme	- Valoriser directement la réduction d'émissions de GES auprès d'un mécanisme de compensation basé sur les résultats (Fonds ou marchés carbone) » et /ou augmenter les stocks de carbone pour une gestion durable des ressources forestières. - Développer les activités habilitantes et sectorielles contribuant à réduire la pauvreté des populations rurales. - Promouvoir « l'approche paysages et intégré » conciliant la gestion des ressources de la biodiversité, l'atténuation des causes des changements climatiques et la promotion des moyens d'existence.
Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Réduction de la déforestation et de la dégradation grâce à la réduction des pratiques de défriche-brûlis et amélioration des rendements agricoles grâce aux techniques de restauration des paysages dégradés et à l'intégration agro sylvo pastorale. - Gestion durable des ressources forestières et diminution de l'exploitation illégale des ressources forestières et contribuer à la lutte contre la pauvreté. - Amélioration de la gouvernance environnementale et facilitation de l'accès aux services environnementaux. - Amélioration des capacités d'adaptation des ruraux aux effets du Changement climatiques. - Renforcement des capacités des agents de l'administration, de la société civile et des communautés.
Résultats escomptés	**Secteur Foresterie et Affectations des Terres** : - afforestation de 2 millions d'hectares en 10 ans. Les populations rurales sont fortement impliquées dans les opérations de plantation, d'aménagement des bassins versants d'entretien grâce à la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre). Cela sera fait dans le cadre de l'initiative de Bonn Challenge du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) qui vise la restauration des paysages forestiers sur 150 millions d'Ha dans le monde. Les communautés locales sont formées et impliquées dans la restauration grâce à des approches participatives adaptées à chaque zone écologique ; - réhabilitation de 10 000 Ha de boisements des sites de l'exploitation minière et pétrolière. Le secteur privé est fortement impliqué dans les activités de réhabilitation pour réduire les impacts de l'exploitation minière et pétrolière sur la biodiversité ; - aménagement et certification de 10 millions d'hectares de forêts naturelles. Des plans d'aménagement des concessions forestières et des forêts des communautés sont élaborés et mis en œuvre grâce aux partenariats entre l'Etat, le secteur privé et les organisations de la conservation. ; - gestion des ressources de la biodiversité autour des aires protégées du Mayombe, des Virunga et de Kahuzi Biega. Les Directives de la gestion dans et autour des aires protégées sont mises en œuvre pour un meilleur stockage de carbone et la conservation de la biodiversité. **Secteur Agriculture** : - réduction des feux de brousses par la protection de 200 000 Ha de savanes par an, soit 2 millions d'Ha en 10 ans. Un programme national impliquant les

	communautés dans la gestion des feux de brousses est lancé et des actions pilotes mises en œuvre. **Secteur Transversal** : - renforcement **des capacités des parties prenantes et transfert des technologies**: Les besoins technologiques pour les composantes agriculture, utilisation des terres et changements d'affectation des terres et forêts et énergie, procédés industriels et déchets seront identifiés ; l'Observation systématique du climat (organisation de l'observation systématique du climat, différents types d'observations systématique du climat, état des lieux des observations météorologiques, idées de projets pour l'Observation systématique du climat) sera effective et ; le programme national de renforcement des capacités (cout du plan stratégique, ressources internes, ressources externes, suivi-évaluation) sera mise en œuvre ; - **mise en place d'un cadre réglementaire à la REDD** : l'appui à la mise en place des outils réglementaires et techniques relatifs au REDD+ en RDC est effectif : les procédures d'homologation, le système national de Mesure, notification et vérification (MNV), les Systèmes d'information sur les sauvegardes (SIS) incluant l'application du principe de Consentement libre informé préalable (CLIP).
Actions spécifiques au titre de la CDN	- **Afforestation** de 2 millions d'hectares en 10 ans pour séquestrer le carbone dans le cadre de l'initiative Bonn Challenge. - **Réhabilitation** de 10 000 Ha autour des sites d'exploitation minière et pétrolière. - **Aménagement** et certification de 10 millions d'hectares de forêts naturelles. - Protection de 2 millions d'hectares contre les feux de brousse. - Gestion des ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées.
Objectifs spécifiques du programme	- Contribuer à améliorer le cadre réglementaire de mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale de la REDD+ au bénéfice de toutes les parties prenantes. - Contribuer à réduire la déforestation et promouvoir l'afforestation et la production des biens et services environnementaux au bénéfice des communautés locales. - Contribuer à réhabiliter les sites qui subissent des pressions croissantes de l'exploitation minière industrielle et artisanale. - Accompagner les concessionnaires dans l'aménagement forestier en appuyant des projets pilotes REDD+ à l'échelle des concessions forestières industrielles et artisanales et des forêts des communautés. - S'attaquer à tous les facteurs de pression sur les forêts et de pauvreté qui freinent le développement des communautés locales riveraines des aires protégées et des concessions forestières. - Lutter contre les feux de brousse dans les savanes et les forêts sèches par des mesures préventives et des approches éco systémiques.
Couverture Géographique	- Selon la vision de la coordination nationale REDD, la distribution des projets et initiatives REDD (afforestation et restauration des paysages) se fera selon la distribution des projets et initiatives existants. Ces projets/initiatives se trouvent

	sur un arc Ouest-Est, couvrant les Provinces du Kongo Central, de Kinshasa, du Mai-Ndombe (partie Nord), de Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Equateur, de la Tshopo, Ituri, Bas- et Haut-Uele et du Nord Kivu. - Les anciennes provinces de Kasaï, du Katanga, du Maniema et du Sud Kivu sont vierges de projets ou initiatives, à l'exception du PIREDD/MBKIS qui a vocation à intervenir dans les bassins de Mbuji-Mayi et Kananga, ainsi que l'initiative (très localisée) Kamoa / Eco-Livelihoods près de Kolwezi dans le Haut-Katanga. - Ces informations sont utiles pour prévoir la distribution des futurs programmes intégrés REDD+ qui pourraient être mis en œuvre par le Fonds national REDD+ dans son premier cycle d'investissement : « ils devraient idéalement être proches des projets et initiatives existantes (afin de pouvoir bénéficier de leurs retours d'expériences), tout en ne les chevauchant pas, pour éviter les déperditions de moyens humains et financiers ». - En ce qui concerne l'aménagement des concessions forestières, il suivra le plan de zonages actualisé. En effet, depuis 2000, la RDC a pris l'engagement ferme de conduire des réformes politiques, économiques et institutionnelles de tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs des forêts et de l'environnement. La promulgation de la loi 11/2002 du 29 /8/2002 et son décret d'application ont permis de trouver un cadre favorable à cette conversion. L'objectif visé était de mieux définir les grandes lignes de la politique forestière et d'y intégrer les aspects de durabilité sociale, économique et écologique et la reconnaissance de la superposition des usages multiples de l'espace forestier. **Les groupes cibles** sont principalement les membres de la coordination nationale REDD, les communautés rurales y compris les populations autochtones, les représentants de la société civile et du secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Fiche de projet/programme 20: Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis

Secteur	**Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres**		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités (Mt CO2e)**	**Coûts associés (Milliards US$)**
Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts & consolidation du stock de carbone	Promotion des techniques d'afforestation (15% de 7 millions d'ha d'aires marginales reboisées)	44,12	0,48
	Promotion des techniques reforestation traditionnelle et moderne (760 000 ha de forêts) en vue de préserver les forêts.	22,06	0,97
	Appuyer les initiatives permettant la mise en place de la plateforme sur la restauration des forêts et des paysages dégradés	17,11	1,2

Secteur	**Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres**		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités (Mt CO2e)**	**Coûts associés (Milliards US$)**
	Renforcer la gouvernance forestière, notamment en vulgarisant et en sensibilisant sur les textes y relatifs pour que l'information atteigne même les coins les plus reculés en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation illégale du bois d'œuvre et autres ressources forestières en tenant compte des études, analyses et outils produits dans la mise en œuvre des différents processus forestiers pertinents tels que les APV FLEGT, le système de certification FSC (Forest Stewardship Council)	17,11	1,2
	Gérer durablement l'exploitation de bois d'œuvre	39,23	1,8
	Gérer durablement et réhabiliter les forêts et terres dégradées par les exploitations minières et pétrolières	19,62	0,09
	Lutter contre les feux de brousse en appuyant les services techniques et en menant des campagnes de sensibilisation	12,22	0,11
sous-total		**171,47**	**5,85**
Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts & consolidation du stock de carbone	Restaurer les zones humides, notamment les tourbières utilisées en agriculture et en élevage	11,41	1,3
	Cartographier et évaluer les tourbières	5,7	0,52
sous-total		**17,11**	**1,82**
Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts & consolidation du stock de carbone	Appuyer le développement de la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier en milieu rural	24,34	1
	Valoriser les outils MEOR (Méthodologie pour l'Évaluation des Opportunités de Restauration) à l'échelle nationale en y intégrant la valorisation des connaissances traditionnelles dans la conservation de la biodiversité autour des aires protégées	16,37	0,85
	Valoriser les produits forestiers non ligneux	0,85	0,5

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités (Mt CO2e)**	**Coûts associés (Milliards US$)**
sous-total		**41,56**	**2,35**
Grand Total		230,14	10,02

4.2.3. Déchets

Les centres urbains de la RDC sont aujourd'hui confrontés aux défis majeurs de gestion des déchets en raison de la forte population et des modes de consommation associés. La production sans cesse croissante d'ordures ménagères et autres déchets pose un important problème de gestion pour leur collecte et leur traitement. Le développement de nouvelles banlieues tentaculaires sans accès aux routes, aux infrastructures sociales et aux services de collecte des déchets aggrave la situation de la gestion des déchets. Ces difficultés se traduisent par une accumulation des ordures ménagères, la création de nombreux dépôts sauvages et la stagnation des eaux usées et pluviales dans de nombreux quartiers. La ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo n'est pas épargnée de cette situation. Sans un réel engagement de l'autorité compétente à sensibiliser et à inciter la population à la prise de conscience sur l'état de la dégradation et de la pollution pourrait conduire à un état de perturbation de l'équilibre environnementale.

Les régies d'assainissement dans différents centres urbains limitent leur travail au déplacement des déchets de décharges de transit vers les décharges finales, généralement à ciel ouvert. La politique nationale d'assainissement de l'environnement devrait permettre au secteur privé d'être impliqué dans la gestion des déchets afin d'améliorer l'efficacité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets. La valorisation des ordures ménages peut constituer la solution durable dans l'assainissement des grands centres urbains. Depuis quelques années, des petites entités privées, en collaboration avec des collecteurs autonomes s'aventure sur le marché de la récupération des papiers et de la ferraille, (leur contribution cependant n'est pas très significative.

L'impact de déchets sur les changements climatiques provient majoritairement du méthane généré par les fractions organiques des ordures ménagères qui se décomposent en conditions anaérobies, dans les décharges à ciel ouvert.

La politique nationale d'assainissement n'est pas guidée par l'enjeu climatique, bien que le potentiel de réduction des émissions de GES à travers la gestion des déchets soit de plus en plus reconnu et pris en compte. Le changement de pratiques en matière de gestion des déchets peut engendrer des bénéfices climatiques significatifs.

Afin de réduire les émissions liées à la gestion de déchets, les tableaux ci-dessous décrits quelques actions/projets potentiels susceptibles d'attirer l'attention.

Tableau 3: Résumé des mesures d'atténuation dans le secteur Déchets

Secteur	**Déchets**		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets potentiels**	**GES Evités (Mt CO2e)**	**Coûts associés (Milliards US$)**
Programme 1. Amélioration de la gouvernance du secteur Déchets			
Renforcement du cadre institutionnel et légal	Mettre en place un cadre institutionnel et légal cohérent pour la gestion de déchets	2,46	0,14
Programme 2. Gestion et valorisation rationnelle des déchets			
Valorisation énergétique des déchets	Mettre en place un programme de gestion rationnelle des déchets	7,07	0,44
	Promouvoir l'utilisation des gaz de décharges	9,42	0,07
	Promouvoir la valorisation énergétique des déchets (réduction des émissions de CH_4 des sites d'enfouissement)	14,2	0,29
	Promouvoir le compostage aérobie	4,71	0,21
	Promouvoir la production d'engrais organiques à partir de déchets solides, eaux usées et boues fécales	9,24	0,21
Grand Total		**47,1**	**1,36**

L'analyse de différentes options montre des possibilités de synergies pouvant être générées en regroupant des actions et des projets dans le cadre d'un même programme inclusif (Tableau 11). Cette analyse autorise d'envisager la possibilité de regrouper certaines activité/projet retenus au titre de la CDN et de proposer des programmes inclusifs basés sur la synergie entre la réduction des émissions, la lutte contre la pauvreté et la croissance verte.

A titre d'exemple, il sied d'envisager des programmes intégrés comportant des actions/projet d'Hydroélectrification rurale et urbaine et d'agriculture vivrière et à petite échelle. Ceci permet de contribuer aux deux objectifs parmi ceux retenus au titre de la CDN de la RDC, à savoir :

- la réduction du Bois de chauffe et la facilitation de l'accès à l'électricité ;
- la Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis.

En intégrant à ces objectifs la sédentarisation de l'habitat et la facilitation de l'accès aux services de base, nous gagnerons à mettre en place des programmes inclusifs à caractères économique, social et environnemental et par-là les prémisses d'un développement durable et équitable.

Tableau 4 Synthèse des options de réduction des émissions des GES

Secteur	**Objectif**	**Options d'intervention**
Energie	Réduction du Bois de chauffe et facilitation de l'accès à l'électricité	Électrification rurale
		Promotion des foyers améliorés & amélioration de la carbonisation
		Plantations industrielles - Bois-énergie
	Amélioration du transport et développement urbain	Amélioration du transport urbain
		Amélioration du transport interurbain

Secteur	Objectif	Options d'intervention
Agriculture	Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis	Agriculture vivrière & petite échelle
		Agriculture intensive & élevage
Foresterie et autres affectations des terres	Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts & consolidation du stock de carbone	Afforestation & Reforestation
		Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre
		Gestion durable et réhabilitation des exploitations minières et pétrolières
		Lutte contre les feux de brousse
Déchets	Renforcement du cadre institutionnel et légal	Mettre en place un cadre institutionnel et légal cohérent pour la gestion de déchets
	Valorisation énergétique des déchets	Mettre en place un programme de gestion rationnelle des déchets
		Promouvoir l'utilisation des gaz de décharges
		Promouvoir la valorisation énergétique des déchets (réduction des émissions de CH_4 des sites d'enfouissement)
		Promouvoir le compostage aérobie
		Promouvoir la production d'engrais organiques à partir de déchets solides, eaux usées et boues fécales

Fiche de projet/programme 21: *Le compost comme système de traitement biologique des déchets solides municipaux*

Intitulé	Valorisation énergétique des déchets et production d'énergie et engrais organique à partir de déchets solides
Secteur	**Déchets**
But	- Améliorer l'accès aux services de gestion des déchets - Valoriser les déchets
Objectifs	- Installer des usines de recyclage de compost dans les 6 provinces du pays avec des capacités variables selon les déchets solides municipaux générés dans la ville (capacités variant de 1 200 tonnes à 300 tonnes). - Détourner les 40 à 60 % de composants/flux organiques de déchets solides municipaux des sites d'enfouissement vers les diverses usines de compostage. - Produire et encourager l'utilisation d'engrais de compost organique pur à usage agricole.
Résultats attendus	- Introduit une taxe d'assainissement pour relever les défis de l'assainissement en RDC ; - Création de six usines de recyclage de compost d'une capacité totale de 2 200 tonnes de déchets solides municipaux par jour.

Contexte/ milieu concerné	L'action d'atténuation est un effort conjoint entre les régies provinciales d'assainissement et les entreprises privées. Ces entreprises devraient en place des installations de compostage qui reçoivent les déchets solides municipaux des opérateurs autonomes de déchets moyennant des frais de déversement convenus. Le compost produit est vendu comme engrais principalement dans le secteur agricole. Les provinciaux en charge de l'assainissement devrait fournir des incitations politiques pour stimuler le développement du marché du compost. Réduire les coûts d'exploitation des usines de compostage en rationalisant le régime des redevances de déversement, en favorisant le tri à la source et en favorisant la fabrication locale de machines de compostage.
Couverture géographique	Ensemble de grands centres urbains de la RDC

4.3. Mesures d'adaptation

La CDN révisée met en exergue une évaluation plus détaillée des mesures d'atténuation et d'adaptation en RDC, fondée sur une collecte des données améliorée, une analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes. Dans ses efforts de s'adapter aux effets des changements climatiques, la RDC a élaboré et mis en œuvre un Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) et un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).

Dans le domaine de l'adaptation, elle identifie trois axes d'interventions prioritaires, notamment :

- la sécurisation des moyens de subsistance et des modes de vie des communautés rurales et urbaines ;
- la gestion rationnelle des ressources forestières ; et
- la protection et la préservation des écosystèmes vulnérables des zones côtières.

Les besoins identifiés concernent principalement le secteur d'agriculture, le secteur d'énergie et du transport avec un accent sur le renforcement de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets, le renforcement des mesures de conservation de la biodiversité et d'intégration des populations dans le secteur forestier et la protection intégrée des zones côtières ainsi que l'accès aux services de santé.

S'agissant des contraintes, la CDN souligne :

- l'insuffisance des données climatiques fiables pour une analyse et interprétation réalistes de l'évolution climatique ;
- la faiblesse des capacités technique, institutionnelle et juridique pour soutenir le développement de l'intégration horizontale de la dimension « adaptation » aux niveaux national, provincial, et local ; et
- l'insuffisance financière pour accompagner la mise en œuvre des initiatives d'adaptation. La CDN évalue les besoins financiers pour l'adaptation à plus de 23 milliards USD d'ici à 2030.

Le système de gouvernance qui sera mis en place permettra l'élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des différentes mesures d'adaptation et la coordination des interventions entre les différentes parties prenantes.

La RDC a déjà déployé plusieurs efforts pour mettre en œuvre des actions urgentes d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, du renforcement de la résilience des femmes et des enfants, du relèvement communautaire et de la lutte contre l'érosion côtière. Cette composante aura pour objectif global de renforcer la résilience du pays face aux risques climatiques. Les mesures d'adaptation visées dans la CDN révisée portent principalement sur les domaines et/ou secteurs prioritaires ci-après :

(i) Conservation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité ;
(ii) Renforcement de la résilience du secteur agricole ;
(iii) Gestion des risques climatiques dans l'agriculture paysanne ;
(iv) Amélioration de la qualité de vie par un meilleur accès des populations à l'eau potable salubre, l'hygiène et à l'assainissement ;
(v) Protection des infrastructures de production et de transport d'énergie, de transport ;
(vi) Réduction des risques des catastrophes et protection des zones côtières à l'élévation du niveau de la mer ; et
(vii) Renforcement de la résilience du secteur de la santé.

Les options d'adaptation identifiées seront traduites sous forme de programmes évitant les actions isolées et disparates. Les zones d'intervention bénéficieront d'un paquet d'activités qui renforce le processus de relance économique sobre en carbone, l'accès aux services sociaux de base, la croissance verte, et la lutte contre les changements climatiques en termes de réduction des émissions de GES et d'adaptation à ses effets néfastes

Les fiches de projet (Tableau 22 à 31) montrent les principaux leviers identifiés d'intervention de la CDN, les activités d'adaptation à ses effets néfastes et les coûts associés ainsi que l'approche programmatique dans laquelle leur mise en œuvre devra s'inscrire. Elles sont traduites sous forme de programmes évitant les actions isolées et disparates.

4.3.1. Agriculture durable et développement rural intégré

Le secteur de production agricole de la RDC est essentiellement pluvial et paysanne occupant près de 70% de la population active. Cette agriculture est axée principalement sur l'autoconsommation, et pour les consommateurs congolais. Les principales spéculations vivrières du pays comprennent le manioc, cultivé sur toute l'étendue de la RDC, le maïs dans le sud-est et le haricot dans l'est. Il faut également noter la culture de l'igname, de la banane plantain et du riz

Les effets des changements climatiques sur la production agricole (les canicules et les sécheresses régulières combinés aux changements de températures et de régimes de précipitations) sont déjà visibles. Les effets sur les rendements agricoles depuis 1960 varient fortement selon les provinces. Globalement on observe davantage de pertes que de gains.

Les impacts directs et indirects déjà observés sur cette agriculture comprennent :

- stress thermique : des périodes prolongées de températures extrêmement élevées susceptibles de causer un stress thermique aussi bien chez les plantes que chez les animaux et entraîner des pertes de rendement.

- risques liés au stress hydrique : réduction en quantité en eau due à l'apparition d'épisodes de sècheresse pendant les saisons de pluies
- perturbations des écosystèmes susceptibles d'affecter les productions : développement de pathogènes, prolifération d'espèces invasives, rupture d'équilibre entre ravageurs et prédateurs naturels, décalages entre cycles de vie des pollinisateurs et des végétaux associés, etc.
- impacts directs et indirects sur la santé et le bien-être animal : l'augmentation des températures et les risques accrus d'inondations et de sècheresses ont un impact direct. Les impacts indirects résultent de la disponibilité réduite en eau et fourrage ainsi que de la propagation de maladies infectieuses vectorielles très dépendantes des conditions climatiques.

Ci-après la description de deux programmes identifiés et retenus dans ce secteur au titre de la CDN.

Fiche de projet/programme 22: Adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable

Intitulé	**Programme d'adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable en RDC**
Secteur concerné	- Agriculture, secteurs agro-pastoral et agro-forestier - Développement rural intégré et durable - Gestion durable des terres
Contexte/milieu concerné	La RDC est soumise à des conditions climatiques variées en raison de sa position à cheval sur l'équateur, de sa diversité géomorphologique et tout simplement de la taille du pays. Ces conditions climatiques comportent des caractéristiques équatoriales, tropicales et montagneuses. Les précipitations annuelles moyennes varient entre 800 mm et 2000 mm, tandis que les températures annuelles moyennes varient entre 24°C et 26°C. L'humidité relative descend rarement en dessous de 70%, même pendant la saison sèche. Les modèles climatiques présentent une variété de scénarii possibles en matière de changements climatiques dans le pays. L'intensité des précipitations devrait s'accroître dans l'ensemble, mais les modèles ne s'accordent pas sur la manière dont les eaux de ruissellement, élément de mesure de la quantité d'eau disponible, vont changer. La période maximale entre les jours pluvieux (un indicateur de sécheresse saisonnière) devrait augmenter. Un modèle climatique en particulier prévoit que le pays deviendra plus humide d'ici à la fin du siècle. La quantité maximale de pluie qui tombe sur toute période de 5 jours (une simulation pour un cas d'orage extrême) devrait s'accroître. Les changements actuels qui affectent les cycles saisonniers et d'autres paramètres agroclimatiques menacent directement la production de denrées alimentaires de base pour les communautés rurales et ont, par extension, de graves implications potentielles pour la sécurité alimentaire, déjà précaire, de l'ensemble de la population congolaise. Avec un potentiel en terres agricoles d'environ 75.000.000 d'hectares ; un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants, la malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans en RDC. L'agriculture congolaise, qui constitue la source de revenus pour 90% de la population du pays, continue d'être exclusivement pluviale et/ou transhumante. Avec le

	changement de pluviométrie, notamment à travers des saisons de pluies écourtées, une variabilité prononcée au cours des saisons de pluies, ou avec l'augmentation de la température moyenne du sol (affectant ainsi la croissance de cultures), les récoltes sont menacées et les populations, qui dépendent presque exclusivement de l'agriculture pluviale, sont rendues vulnérables, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Cette incertitude croissante, combinée avec la faible capacité à gérer les risques climatiques et le nombre limité de mécanismes d'adaptation disponibles, pourrait constituer des obstacles supplémentaires à l'atteinte de la sécurité alimentaire et du développement social parmi les populations pauvres et particulièrement dans les communautés rurales. Convaincu de l'ampleur de ces défis, la RDC a procédé au renforcement de sa politique du développement agricole par l'élaboration du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) en 2010. Un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été établi en 2013. Le PNIA constitue le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'agriculture et du développement rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 – 2020). Il fédère l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur, et est structuré en cinq programmes dont : i) la promotion des filières agricoles et de l'agri business, ii) la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques ; iii) de recherche, vulgarisation et enseignement agricoles ; iv) la gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles et enfin, v) l'adaptation aux changements climatiques. La RDC considère que l'ensemble des futures interventions dans le secteur agricole et rural doit être harmonisé en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficience et l'efficacité. Sur le plan opérationnel, cette harmonisation peut être obtenue grâce à l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNIA. A cet effet, les actions d'adaptation du secteur agricole, prévue par la CDN, contribueront à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire de la République Démocratique du Congo toute en réunissant les conditions de leur adaptation au changement climatique.
But du projet	Améliorer la production agricole et renforcer la sécurité alimentaire de la RDC. Adapter le secteur de l'agriculture, agropastoral et agro-forestier aux changements climatiques en RDC.
Objectifs en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Une réforme globale du cadre institutionnel et réglementaire du secteur agricole, agropastoral, de l'élevage et de l'agroforesterie est mise en place. - Un appui technique et financier est apporté pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination multisectorielle et la promotion du développement communautaire : organisation de la population rurale, processus de développement à la base (Plan de développement local ou PDL). - La mise à niveau et le renforcement des capacités managériales, techniques et financières sont assurés pour les départements et structures en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, des structures déconcentrées

	et des structures d'appui technique dans le domaine d'adaptation au changement climatique. - Les activités de conditionnement et de transformation des produits agricoles sont introduites, promues et adoptées par les agriculteurs à travers leurs organisations professionnelles. - L'emploi des intrants verts (compost et engrais organiques) est promu et généralisé. - Un appui permanent est apporté au développement et à la mise en œuvre d'initiatives et techniques d'adaptation du secteur aux changements climatiques par l'appui à la microfinance.
Résultats escomptés	- Les revenus des populations en milieu rural sont améliorés par la vulgarisation des techniques d'adaptation, le développement de la recherche scientifique et l'amélioration du cadre macro-économique du pays. - Le développement communautaire est promu par la promotion de l'organisation des populations et la mise en œuvre des mécanismes de développement local (PDL). - La productivité agricole et la maitrise de l'appareil de production agricole et animale sont améliorées par le renforcement des capacités des organisations des populations rurales et la promotion de la recherche agronomique. - La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité. - Les infrastructures rurales de base sont réhabilitées et renforcées et les zones rurales sont désenclavées (voiries, pistes rurales, TIC).
Actions spécifiques au titre de la CDN	- L'amélioration des revenus des populations en milieu rural et le renforcement de la sécurité alimentaire par la vulgarisation du développement rural intégré : - promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières (filières de production végétale, filières de production animale et filières de production halieutique) ; - développer l'agri-business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur ; - créer des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) ; - constituer des réserves stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ; - développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs. Programme d'adaptation du PNIA aux changements climatiques : - le renforcement institutionnel et réglementaire du secteur agricole ; - la gestion durable et intégrée des ressources naturelles ; - l'adaptation et la maitrise de l'appareil de production agricole et animale et des techniques de transformation et de conditionnement des produits agricoles ; - la réhabilitation et le renforcement des infrastructures rurales de base et le désenclavement des zones rurales ; - l'amélioration de la productivité agricole, pastorale et agro-forestière par la vulgarisation de semences et géniteurs de qualité (désamination des acquis du PANA-ASA), la GDT, la GIRE, la promotion de techniques culturales adaptées, la promotion de la production de compostes et d'intrants agricoles ; - la valorisation des sous-produits (alimentation animale et composte).

	La promotion de l'organisation des populations rurales et la mise en œuvre de mécanisme de développement à la base (Plan de Développement Local) : - organiser les communautés rurales et améliorer la gouvernance agricole; - promouvoir l'intégration de l'approche genre ; - renforcer les capacités d'appui institutionnel et technique au niveau central et local ; - renforcer les capacités des organisations rurales (organisations paysannes, groupements d'intérêt et coopératives, ...). L'intégration de la résilience face au changement climatique dans les stratégies de développement sectorielles et la planification du risque climatique°: - appuyer le cadre institutionnel et réglementaire ; - renforcer le transfert des technologies et du savoir-faire de gestion et d'encadrement au niveau décentralisé ; - favoriser l'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres (potentiel agricole, agropastoral, agroforestier, plan d'eau et lac, forets, ...) ; - appuyer les PME ou autres structures locales spécialisées dans la production agricoles, la transformation des produits et l'entretien des infrastructures agricoles; - promouvoir des moyens de transport en milieu rural ; - appuyer les techniques culturales et rationaliser la mécanisation agricole en milieu rural ; - mettre en place les mécanismes de financement et micro-financement. La promotion de la recherche agronomique pour appuyer le développement communautaire : - renforcer les capacités des structures et centres de recherche, de vulgarisation et d'encadrement technique ; - développer et promouvoir des technologies susceptibles d'accroître la productivité agricole, agro-pastorale et agroforestière résilientes aux changements climatiques (cultures vivrières, pisciculture familiale, production animale) ; - promouvoir des technologies appropriées de transformation et de conditionnement des produits agricoles ; - appuyer la recherche scientifique de gestion des données climatiques et de suivi des changements climatiques ; - renforcer les capacités scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche/action agronomique. La gestion et la coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation et gestion des connaissances. Installation d'un système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture.
Couverture Géographique	Cinq provinces prioritaires (sur la base des orientations stratégiques de la RDC affichées dans le PNIA, 2014) : Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Equateur, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango**,** Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, et de Kinshasa.
financement de l'adaptation du secteur agricole et du	➢ Le volume de financement de l'adaptation du secteur agricole et du développement rural et durable est estimé à 604,30 millions d'US$;

développement rural	L'adaptation du secteur agricole et du développement rural durable a déjà bénéficié d'un financement de 3,149 millions d'USD dans le cadre du PANA-ASA1 (en 2015) et de 5,125 millions USD pour la mise en œuvre en cours du PANA-AFE. La RDC a eu aussi l'accord de financement du FEM et du PNUD pour le PANA-ASA2, à échelle de 8,250 millions d'US$. Dans ce contexte, les initiatives reprises dans ce tableau peuvent également être envisagées

Réf.	Actions/Projets/Programmes
1	Programme d'appui à la croissance économique résiliente du secteur agricole et du développement rural durable en RDC
1.1	Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières
1.2	Développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur
1.3	Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs
2	Programme « Adaptation» du Plan National d'Investissement Agricole de la RDC
2.1	Renforcement institutionnel et réglementaire du secteur agricole
2.2	Gestion durable et intégrée des ressources naturelles : Biodiversité, GDT et GIRE
2.3	Réhabilitation et renforcement des infrastructures rurales de base et le désenclavement des zones rurales.
2.4	Vulgarisation de semences et géniteurs de qualité et des techniques culturales adaptées.
2.5	Valorisation des sous-produits (alimentation animale et compost).
3	Programme d'organisation des populations rurales et développement à la base dans les provinces de : Bandundu, Katanga, Kinshasa, Equateur et Province orientale.
3.1	Organisation des communautés rurales et amélioration de la gouvernance agricole.
	Promotion de l'intégration de l'approche genre.
3.2	Renforcement des capacités d'encadrement de gestion et d'appui technique aux organisations communautaires.
3.3	Renforcement des capacités des organisations rurales : Montage, gestion et planification.
4	Programme d'appui à l'intégration de la résilience face aux changements climatiques dans les stratégies de développement et la planification du risque climatique.
4.1	Appui dans le cadre institutionnel et réglementaire en matière d'adaptation du secteur agricole, agropastoral et l'agroforesterie.

	4.2	Appui concernant le transfert des technologies et du savoir-faire de gestion et d'encadrement au niveau décentralisé.
	4.3	Appui relatif à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres.
	4.4	Appui des PME ou autres structures locales de production agricoles, de transformation et de conditionnement des produits agricoles.
	4.5	Promotion des moyens de transport en milieu rural.
	4.6	Appui des techniques culturales et rationalisation de la mécanisation agricole en milieu rural.
	4.7	Mise en place des mécanismes de financement et micro-financement.
	5	Programme de promotion de la recherche agronomique et de renforcement des capacités d'innovation dans le cadre de la résilience de la RDC face au CC.
	5.1	Renforcement des capacités humaines et matérielles des structures et centres de recherche, de vulgarisation et d'encadrement technique.
	5.2	Développement et promotion des technologies susceptibles d'accroître la productivité agricole, agro-pastorale et l'agroforesterie.
	5.3	Promotion des technologies appropriées de transformation et de conditionnement des produits agricoles.
	5.4	Appui concernant la recherche scientifique de gestion des données climatiques et de suivi des changements climatiques.
	5.5	Appui relatif à la recherche/action agronomique.
	6	Coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation et gestion des connaissances.
	6.1	Coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation.
	6.2	Conception et mise en œuvre d'une base de données de gestion des connaissances.
	7	Projet de conception, équipement et mise en œuvre d'un système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture.
	7.1	Système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture.

Fiche de projet/programme 23: Développement rural intégré

Programme de Développement rural intégré			Coûts associés : **14,62 Milliards US$**	
Objectifs associés à la CDN	Renforcement de la résilience du secteur agricole		Gestion durable des écosystèmes forestiers et de la biodiversité	
	Actions/Projets	Coût	Actions/Projets	Coût
Renforcer la résilience du secteur agricole	✓ Réalisation d'un zonage pour une affectation des terres, en vue de	10,31	Promotion des projets permettant de réorienter les populations vers des	4,31

Programme de Développement rural intégré		Coûts associés : **14,62 Milliards US$**
Objectifs associés à la CDN	Renforcement de la résilience du secteur agricole	Gestion durable des écosystèmes forestiers et de la biodiversité
Gérer de manière durable les écosystèmes forestiers et la biodiversité	circonscrire les zones à affecter spécifiquement aux activités agricoles. ✓ Promotion (i) des pratiques culturales permettant une sédentarisation relative des activités agricoles, (ii) des semences améliorées et/ou résilientes, et (iii) des techniques d'enrichissement du sol accessibles aux paysans. ✓ Appui à l'organisation des circuits de commercialisation et à une politique des prix d ✓ les ventes de produits agricoles rémunérateurs aux producteurs. ✓ Encadrement de qualité en faveur des paysans dans leurs activités agricoles, le soutien en intrants agricoles, et le renforcement de la vulgarisation agricole. ✓ Promotion de la recherche agronomique en vue de l'amélioration des rendements des principales cultures pratiquées. ✓ Création et réhabilitation des pistes rurales. ✓ Développement et dissémination des stations d'observation météorologiques à travers le pays ✓ Renforcement des capacités et	activités économiques à impact réduit sur les écosystèmes forestiers Mobilisation, organisation et implication des populations locales dans la gestion des écosystèmes forestiers de leur terroir Valorisation des savoirs traditionnels des populations locales liés à la conservation des écosystèmes Mise en place d'un meilleur contrôle de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre Accompagnement et soutien des microprojets de la pêche durable et de la pisciculture Développement des plantations agroforestières dans les zones dégradées Reboisement des zones dégradées avec des espèces à grande valeur écologique, économique et culturelle pour les communautés Développement des projets de valorisation des ressources forestières (PFNL, foresterie communautaire, etc.) Promotion de la gestion durable des terres

Programme de Développement rural intégré			Coûts associés : **14,62 Milliards US$**	
Objectifs associés à la CDN	Renforcement de la résilience du secteur agricole		Gestion durable des écosystèmes forestiers et de la biodiversité	
	autonomisation des femmes ✓ Renforcement de l'approche genre/Jeunesse/groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques			

4.3.2. Santé

Les effets de changements climatiques, tels que (i) les vagues de chaleur, susceptibles de provoquer la déshydratation, le coup de chaleur et l'épuisements, (ii) les canicules (augmentation de risques des maladies cardiovasculaires et/ou pulmonaires), et (iii) les événements climatiques extrêmes (tels que les inondations et les sécheresses) ont également des incidences directes sur la santé. Les migrations forcées, la fréquence des nuits chaudes, utilisation accrue des systèmes de refroidissement affectent aussi indirectement la santé.

Les changements climatiques pourraient entraîner une augmentation de la mortalité et de la morbidité en raison de la malnutrition, du paludisme, des diarrhées et des vagues de chaleur, en particulier dans les catégories vulnérables (nourrissons et jeunes enfants, personnes âgées).

Fiche de projet/programme 24: Changements climatiques et santé

Changements climatiques et santé	Coûts associés : **1,86 Milliards US$**
Contexte/milieu concerné	Le secteur santé figure parmi les secteurs vulnérables aux changements et aux variabilités climatiques. Le système de santé déjà précaire sera alourdi par les demandes croissantes de service de santé liées aux conséquences de la variabilité climatique. Cependant des structures de prévention, de surveillance et de riposte sont disponibles à différents niveaux. Les principales causes de morbidité et de mortalité hospitalière sont notamment les maladies diarrhéiques, les affections digestives, le paludisme, les parasitoses intestinales et la pneumonie. En milieu rural, les enfants de moins de 5 ans sont généralement affectés par la malnutrition et les maladies diarrhéiques. En plus, l'accès aux soins de santé est limité à cause de nombreux obstacles, entre autres l'absence de moyens financiers nécessaires au traitement, la distance par rapport au service de santé et la disponibilité de prestataires et de médicaments ou l'obligation de devoir prendre un moyen de transport.
But du programme	Augmenter la résilience du secteur Santé face aux effets du Changement Climatique.

Objectifs spécifiques	· Améliorer les capacités du secteur santé pour faire face aux effets néfastes du changement climatique ; · Accroître la capacité de la population pour faire face aux risques et effets sanitaires du changement climatique.	
Couverture Géographique	National	
Actions spécifiques et financement de l'adaptation du secteur santé		
Objectifs associés à la CDN	**Actions/Projets**	**Coût**
Faciliter l'accès aux services de santé	Instauration d'un système de veille sanitaire	0,19
	Facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services de santé de base	0,28
Améliorer les connaissances locales sur les facteurs de risque sanitaire sensibles aux changements climatiques afin d'appuyer la prise de décision	Intégrer le volet Santé et Environnement dans le programme de recherches des institutions	0,09
	Élaborer et mettre en œuvre un programme de recherche sur les changements climatiques et la santé	0,28
	Intégrer les données et informations liées aux changements climatiques et santé dans les systèmes d'information existants	0,37
Assurer la coordination intersectorielle à tous les niveaux	Intégrer les risques sanitaires sensibles aux changements climatiques dans les stratégies et plans nationaux de réduction des risques de catastrophe	0,37
	Elaborer et vulgariser le cadre réglementaire relatif aux changements climatiques et à la santé	0,09
	Faire du plaidoyer pour une affectation gouvernementale continue de ressources pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique	0,19

4.3.3. Ressources en eau

Les ressources en eau dépendent étroitement du climat. La vulnérabilité des ressources en eau aux changements climatiques est basée sur l'augmentation des températures et sur les variabilités de précipitations (sécheresse et forte pluie).

La vulnérabilité des ressources en eau face aux effets des changements climatiques impacte d'autres secteurs d'activités, notamment l'agriculture, l'élevage, la navigation interne (fluviale et lacustre), le tourisme, l'habitat et le cadre de vie, l'énergie, la santé, etc. Cette vulnérabilité sera accentuée par un certain nombre de facteurs tels que la croissance démographique qui impactera les usages de l'eau, le contexte socioéconomique, l'occupation de l'espace et par la gouvernance du secteur de l'eau.

L'intégration des changements climatiques dans la planification du secteur des ressources en eau fondée sur une base scientifique constitue une étape fondamentale. Elle permettra de prendre en compte les résultats de la recherche dans la connaissance et la gestion intégrée des ressources en eau et dans l'évaluation des besoins de l'ensemble des secteurs tributaires de la disponibilité en qualité et en quantité de la ressource.

Afin de renforcer la résilience des ressources en eau face aux effets des changements climatiques, couplée à l'augmentation de la densité de population et aux précipitations irrégulières, susceptible

dans certains cas de conduire à un grave manque d'eau, une attention particulière doit être mise sur la sécurité des humains et sur la prise en compte de la dynamique de ces ressources dans les années à venir.

Il est également nécessaire de mettre en place des stratégies d'adaptation qui doivent promouvoir la gestion intégrée des ressources en d'eau afin de réduire la vulnérabilité des populations et des secteurs connexes à la ressource en eau. En plus de cela, il faudrait songer à :

- Améliorer la prévention des évènements météorologiques extrêmes et des inondations (par exemple) à travers des systèmes d'alerte précoce (améliorés) ;
- Renforcer la résilience des ressources en eau à travers les innovations et les modifications des pratiques des ressources d'eau, par exemple la construction des structures d'approvisionnement en eau en milieu rural, et les zones urbaines en pleine expansion (puits, réhabilitation des sources, déviation des rivières, interface eau urbaine-eau rurale, gouvernance et réglementation de l'eau urbaine etc.)

Fiche de projet/programme 25: Promotion des approches pro-pauvres et élaboration des stratégies d 'assainissement et création/réhabilitation des structures d'approvisionnement en eau dans les villages

Secteur	**Assainissement, Eau et hygiène**
Intitulé	Promotion des approches pro-pauvres et élaboration des stratégies d 'assainissement et création/réhabilitation des structures d'approvisionnement en eau dans les villages
But du projet	Amélioration de la situation sanitaire globale de l'eau
Objectifs en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Elaborer la stratégie sur l'assainissement - Promouvoir les approches pro-pauvres pour la mise en place des infrastructures et des services d'assainissement - Renforcer la résilience des populations vulnérables (femmes et enfants) par un appui au programme Ecole et Village Assainis - Améliorer l'accès à l'eau potable - Améliorer l'accès aux services de gestion durable des déchets et à l'assainissement des eaux usées, et des eaux pluviales - Créer/Réhabiliter les structures d'approvisionnement en eau dans les villages
Résultats escomptés	L'accès et les structures d'approvisionnement en eau existantes sont améliorés et des nouvelles structures et leurs accès sont construits pour les populations riveraines
Contexte/milieu concerné	L'eau est l'élément par lequel de nombreux effets de la crise climatique sont ressentis par la société, notamment à travers les secteurs socio-économiques aussi bien celui de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des transports etc. Ces impacts sont subordonnés aux facteurs imputables non seulement au changement climatique mais aussi bien aux autres tels la croissance démographique, les migrations, le développement économique, l'urbanisation, les évolutions environnementales et géo morphiques naturelles liées à l'utilisation des sols avec comme corollaire l'offre (la durabilité des ressources) qui diminue en même temps que la demande est de plus en plus croissante. Aussi, le changement climatique a des effets négatifs sur les écosystèmes d'eau douce, car il modifie l'écoulement fluvial et la qualité de l'eau, ce qui entraîne des risques pour l'eau potable.

	Bien que la RDC, avec environ ses 105 millions d'âmes, regorge d'énormes ressources en eau douce (3.5 % de l'étendue du territoire national et plus de 50 % des réserves du continent), elle n'est pas à l'abri de ces effets même si plus de 3,6 milliards de personnes dans le monde vivent dans des zones où cette denrée est une ressource potentiellement rare. En plus, il est fort probable qu'au cours des décennies à venir, le changement climatique accélérera, sans équivoque, la fréquence des sécheresses météorologiques (baisse des précipitations) et des sécheresses agricoles (baisse de l'humidité des sols). En effet, deux rapports (AR5 et IPCC SR 15) fournissent une information complète sur les bouleversements hydrologiques dûs au changement climatique et examinent les effets du changement climatique sur les systèmes hydrologiques : les risques que fait peser le changement climatique sur les ressources en eau douce augmentent de manière significative avec la concentration croissante des GES et depuis le milieu du XXe siècle, les pertes socio-économiques dues aux inondations ont progressé principalement du fait d'une plus grande exposition et vulnérabilité au changement climatique. C'est dans ce cadre que la RDC a élaboré des mesures d'adaptation, identifiées dans sa CDN, dans deux domaines vitaux de sa population vulnérables : « Eau et agriculture » et « Assainissement, Eau et hygiène ».
Actions spécifiques au titre de la CDN	
Couverture Géographique	
financement de l'adaptation du secteur agricole et du développement rural	

Fiche de projet/programme 26: Promouvoir les approches de l'adaptation aux avantages multiples pour les petits exploitants agricoles

Secteur	**Eau et agriculture**
Intitulé	Production, gestion et amélioration de l'information, sur les ressources en eau et leurs aménagements relatifs en agriculture, ainsi que son accès et son désenclavement aux zones rurales vulnérables
But du projet	Faire en sorte que les petits exploitants pauvres soient plus résilients au changement climatique
Objectifs en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Faire en sorte que les approches de l'adaptation aux avantages multiples pour les petits exploitants pauvres soient appliquées à plus grande échelle ; - Améliorer la gestion des terres et encourager des pratiques et techniques agricoles à l'épreuve du changement climatique qui tiennent compte des besoins différents des hommes et des femmes

Résultats escomptés	- Une amélioration de la gestion des terres, des pratiques et techniques agricoles résilientes au changement climatique et qui tiennent compte des besoins différents des hommes et des femmes - Un accroissement des disponibilités en eau et une utilisation plus efficiente des ressources hydriques pour la production et la transformation des produits agricoles dans les petites exploitations - Un renforcement des capacités humaines à gérer les risques climatiques à court et long terme et, dès lors, à réduire les pertes dues aux catastrophes météorologiques - Des savoirs documentés et diffusés sur une agriculture paysanne intelligente face au climat
Contexte/milieu concerné	Les difficultés que présente le changement climatique aux petits exploitants agricoles ruraux ne sauraient être méconnues. Les petits exploitants, qui fournissent plus 80% de l'alimentation et qui gèrent de vastes étendues de terres, représentent aussi le gros de la population sous-alimentée. Ils vivent dans des zones qui comptent parmi les plus vulnérables et leurs moyens de subsistance sont dès lors exposés à un certain nombre d'aléas climatiques. Souvent, leurs droits fonciers et leurs droits aux ressources ne sont pas garantis, et ils sont directement tributaires pour leur subsistance de ressources naturelles qui sont soumises aux aléas climatiques. Au fil des années, les petits exploitants ont utilisé les savoirs autochtones et les observations historiques pour gérer les effets d'un climat variable. La vitesse et l'intensité des changements environnementaux sont telles qu'ils se heurtent à des difficultés. Les pertes et les dommages dus à des phénomènes météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter, tandis que les épisodes de sécheresse et d'inondation se font plus imprévisibles. En parallèle, les moyens de subsistance en milieu rural sont fragilisés en raison des effets pernicieux du stress hydrique, de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité. La prévention et/ou gestion des risques climatiques est une condition préalable pour que les populations rurales puissent sortir de la pauvreté. Les populations rurales pauvres sont moins à même de s'adapter parce qu'ils ont moins de moyens de production à leur disposition pour refaire surface en cas de choc. Dans un environnement dans lequel les risques les plus anciens, comme le mauvais état de santé, la volatilité des marchés, l'insécurité alimentaire et une gouvernance médiocre, sont accentués par la dégradation des ressources naturelles et le changement climatique, les nouvelles possibilités de croissance sont inaccessibles pour un grand nombre de ruraux pauvres. Des politiques et des programmes d'investissement placés sous le signe de l'innovation sont indispensables pour aider les petits exploitants à s'adapter à cet environnement nouveau et plus hostile, et à anticiper, absorber et surmonter les chocs et les agressions climatiques.
Actions spécifiques au titre de la CDN	Doubler la part des investissements en faveur de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Couverture Géographique	Ensemble du territoire
financement de l'adaptation du secteur agricole et du développement rural	

Fiche de projet/programme 27: Production, gestion et amélioration de l'information, sur les ressources en eau et leurs aménagements relatifs en agriculture, ainsi que son accès et son désenclavement aux zones rurales vulnérables.

Secteur	**Eau et agriculture**
Intitulé	Production, gestion et amélioration de l'information, sur les ressources en eau et leurs aménagements relatifs en agriculture, ainsi que son accès et son désenclavement aux zones rurales vulnérables
But du projet	Meilleur accès à l'information sur l'utilisation des ressources en eau en agriculture vulnérables
Objectifs en termes d'interrelation et de co-bénéfices	- Aménager le bassin versant du fleuve Congo et de ses sous-bassins en vue de la stabilisation des zones à risques ; - Produire, gérer et diffuser l'information sur les ressources en eau et les aménagements hydrauliques/agro hydrauliques ; - Améliorer les méthodes d'utilisation d'eau et d'irrigation
Résultats escomptés	- le bassin versant du fleuve Congo et de ses sous-bassins en vue de la stabilisation des zones à risques sont aménagés; - L'information sur les ressources en eau et leurs aménagements en agriculture est produite, gérée et diffusée - les méthodes d'utilisation d'eau et d'irrigation sont améliorée.
Contexte/milieu concerné	L'eau est l'élément par lequel de nombreux effets de la crise climatique sont ressentis par la société, notamment à travers les secteurs socio-économiques aussi bien celui de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des transports etc. Ces impacts sont subordonnés aux facteurs imputables non seulement au changement climatique mais aussi bien aux autres tels la croissance démographique, les migrations, le développement économique, l'urbanisation, les évolutions environnementales et géo morphiques naturelles liées à l'utilisation des sols avec comme corollaire l'offre (la durabilité des ressources) qui diminue en même temps que la demande est de plus en plus croissante. Aussi, le changement climatique a des effets négatifs sur les écosystèmes d'eau douce, car il modifie l'écoulement fluvial et la qualité de l'eau, ce qui entraîne des risques pour l'eau potable. Bien que la RDC, avec environ ses 105 millions d'âmes, regorge d'énormes ressources en eau douce (3.5 % de l'étendue du territoire national et plus de 50 % des réserves du continent), elle n'est pas à l'abri de ces effets même si plus de 3,6 milliards de personnes dans le monde vivent dans des zones où cette denrée est une ressource potentiellement rare. En plus, il est fort probable qu'au cours des décennies à venir, le

	changement climatique accélérera, sans équivoque, la fréquence des sécheresses météorologiques (baisse des précipitations) et des sécheresses agricoles (baisse de l'humidité des sols). En effet, deux rapports (AR5 et IPCC SR 15) fournissent une information complète sur les bouleversements hydrologiques dûs au changement climatique et examinent les effets du changement climatique sur les systèmes hydrologiques : les risques que fait peser le changement climatique sur les ressources en eau douce augmentent de manière significative avec la concentration croissante des GES et depuis le milieu du XXe siècle, les pertes socio-économiques dues aux inondations ont progressé principalement du fait d'une plus grande exposition et vulnérabilité au changement climatique. C'est dans ce cadre que la RDC a élaboré des mesures d'adaptation, identifiées dans sa CDN, dans deux domaines vitaux de sa population vulnérables : « Eau et agriculture » et « Assainissement, Eau et hygiène ».
Actions spécifiques au titre de la CDN	Créer une dynamique pour valoriser durablement à travers le pays les apports de l'agroécologie
	Choisir des productions et des systèmes adaptés aux conditions pédoclimatiques pour prévenir les conséquences des sécheresses et inondations
	analyser l'hydraulique agricole pour l'intégrer dans la gestion hydrologique des bassins
	Aménager le bassin versant du fleuve Congo et de ses sous-bassins en vue de la stabilisation des zones à risques
	Produire, gérer et diffuser l'information sur les ressources en eau et les aménagements hydrauliques/agro hydrauliques
Couverture Géographique	Ensemble du territoire
financement de l'adaptation du secteur agricole et du développement rural	

4.3.4. Énergie, transport et d'amélioration de la qualité de vie

Les changements climatiques (hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes) peuvent significativement impactés la demande et le système de production de l'énergie. Aussi peut-on enregistrer d'importantes répercussions sur les infrastructures de transport susceptibles d'engendrer des dommages, d'augmenter les risques de dégradation des revêtements routiers de surface, de coupure et d'interruptions de circulation et ce, en raison des inondations, glissements de terrain, chutes d'arbres. Ces risques majeurs peuvent entrainer l'augmentation de besoin d'entretien et d'investissement dans le drainage et la protection des ouvrages.

L'augmentation de la démographie couplée aux canicules, l'amélioration des revenus de la population, la relance des activités industrielles, les nouvelles technologies, le changement de mode de vie peuvent entrainer une forte montée de demande de l'énergie. De même, de périodes de sécheresse prolongées, la disponibilité

d'eau de refroidissement pour les centrales électriques diminuera, ce qui augmente le risque de fermeture temporaire des centrales. Le réchauffement climatique devrait augmenter la demande d'électricité pour le besoin de refroidissement de l'habitat et autres établissements publics, privés et commerciaux pendant les périodes de fortes chaleurs.

Fiche de projet/programme 28: Adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie

Intitulé	**Programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie en RDC**
Secteur concerné	- Energie - Transport - Qualité de vie, ensemble des thématiques relatives à l'alimentation en eau potable, assainissement et gestion des déchets
Contexte/milieu concerné	La balance énergétique de la RDC est dominée par la biomasse énergie par plus de 90% de part, suivi des produits pétroliers et de l'électricité avec des parts respectives de 4 et 3%. Le pays est caractérisé par un très faible taux d'accès des populations à l'énergie électrique (taux d'électrification de 11 % en 2015), et sa relation avec les changements climatiques n'est pas évoquée de manière pertinente dans les documents en lien avec la gestion de l'énergie dans le pays. Le secteur résidentiel est caractérisée par une forte utilisation du bois énergie par 99 % de la population rurale de la RDC, aussi bien pour la cuisson que pour la fabrication du charbon de bois. Par ailleurs, beaucoup de personnes tirent des bénéfices directs et indirects de la production et de la commercialisation du bois énergie, qui constitue une véritable filière. En effet, au-delà du fait d'enlever le couvert forestier pour la production de ce type de bois, les espaces ainsi libérés sont utilisés pour les activités agricoles de subsistance. Cette dynamique de production, d'utilisation et de commercialisation du bois énergie est importante pour le développement socio-économique des populations rurales qui en dépendent. À l'instar du secteur de l'énergie électrique, celui de l'énergie bois ne bénéficie d'aucune politique particulière si ce n'est celle indirectement induite de la politique d'encadrement des forêts dont sont tirées les ressources nécessaires pour alimenter cette filière. Pourtant, à l'inverse du secteur de l'énergie électrique, adossée sur le potentiel hydrologique du pays, celui de l'énergie domestique, dépendant des ressources forestières, reste vulnérable aux changements climatiques et aux dynamiques politiques qu'il induit aussi bien au niveau national qu'international. D'une part, le changement climatique affecte les forêts et appelle à la prise de mesures tendant à la protéger. D'autre part, la forte dépendance vis-à-vis de la ressource forestière, qui se fait de plus en plus rare, affecte les modes de vies des populations rurales. Les risques de mal- adaptation sont dès lors à envisager. Selon les analyses réalisées par l'UNICEIF et ses partenaires, la RDC ne va pas réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau potable et d'assainissement. La réalisation de l'Objectif 7 nécessiterait que 72 % de la population ait accès à l'eau potable et 58 % à des services d'assainissement amélioré d'ici 2015. Pour le moment, 47% de la population a accès à l'eau potable salubre (83% en milieu urbain et 31% en milieu rural), tandis que seulement 14% de la population a accès à des installations d'assainissement suffisantes (36% en milieu urbain et 4% en milieu rural)

	selon le rapport MICS 2010. Ainsi, afin de réaliser les OMD, il faudrait que 17,5 millions de personnes en RDC puissent accéder à l'eau potable et que 30,8 millions de personnes puissent accéder à l'assainissement d'ici fin 2015. En effet, sur le plan politique et de stratégie, le secteur de l'eau et de l'assainissement est affaibli par une structure politique fragmentée. Il y a à ce jour 6 corps de gouvernement différents impliqués, à travers 6 ministères séparés. Les agences majeures incluent : REGIDESCO pour l'eau en milieu urbain (Ministère de l'Energie) ; le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) pour l'eau en milieu rural ; le Ministère du Développement Rural ; le programme d'assainissement national (Ministère de l'Environnement) ; et le 9ème Bureau du Ministère de la Santé qui travaille à la fois dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Afin de faciliter la coordination des secteurs de l'eau et de l'assainissement, une agence indépendante, le CNAEA (Comité National d'Action de l'Eau et d'Assainissement), a été créé dans les années 1990 et est place sous l'autorité du Ministère du Plan. Le CNAEA a reçu un soutien pour que la RDC se joigne à 35 autres pays membres de l'initiative Eau et Assainissement Pour Tous (Sanitation and Water for All). Le Gouvernement s'est engagé en avril 2012 lors de la conférence à haut niveau de Washington à renforcer les institutions du programme WASH et ses ressources humaines en 2013-2014. L'UNICEF participe aux groupes de travail du programme WASH sur les donateurs et sur la thématique de l'hygiène. Encourager à soutenir la stratégie du gouvernement visant à éliminer le choléra dans les régions endémiques et épidémiques figure parmi les priorités mises en avant par l'UNICEF. Les réalisations en matière d'Eau et Assainissement : • Le renforcement de la capacité du gouvernement et développement de stratégies au niveau national visant à améliorer l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu rural à travers 11 provinces et 250 zones de santé en RDC ; • le programme Ecole et Village Assainis (EVA), établi à l'échelle nationale, poursuit une stratégie centrée autour de la communauté et de ses besoins, qui donne aux familles l'opportunité de faire des choix informés tout en renforçant leur résilience ; • fin juin 2013, le programme EVA était opérationnel dans 11 provinces, 212 zones de santé et 5 289 villages, donc 3 256 ont été certifiés « villages assainis », et 1 425 écoles dont 1 054 ont été certifiées « écoles assainies ». Ces résultats se traduisent en chiffres : 2 273 198 nouvelles personnes ont pu accéder à un environnement sain lorsqu'ont été atteints les objectifs minimums fixés en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; • WASH (Eau, hygiène et assainissement), le programme d'urgence de l'UNICEF, est venu en aide à plus de 800 000 personnes dans des régions prédisposées au choléra grâce à la prévention mais aussi à la distribution de kits WASH contre le choléra (Rapport sur la situation humanitaire de milieu d'année 2013). Avec le soutien du programme RRMP (Réponse Rapide aux Mouvements de Population, le programme d'urgence principal de l'UNICEF), 295 144 personnes ont pu accéder à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène entre janvier et octobre 2013.

	Le WASH Cluster et ses membres ont coordonné l'aide à plus de 4,5 millions de personnes (Rapport sur la situation humanitaire de milieu d'année 2013) visant à leur permettre d'accéder aux kits WASH afin de sauver des vies, de réduire la vulnérabilité et de répondre aux besoins essentiels des populations touchées. Le WASH Cluster et ses membres ont coordonné l'aide à plus de 4,5 millions de personnes (Rapport sur la situation humanitaire de milieu d'année 2013) visant à leur permettre d'accéder aux kits WASH afin de sauver des vies, de réduire la vulnérabilité et de répondre aux besoins essentiels des populations touchées.
Buts du projet	- Améliorer la résilience aux changements climatiques de la RDC par l'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie. - Améliorer de 28% l'accès à l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets.
Objectif en termes d'interrelation et de Co-bénéfices	Dans un cadre d'intégration et de renforcement des capacités nationales d'adaptation au changement climatique, le programme vise : - l'amélioration de la qualité de vie des populations par l'amélioration de l'accès aux services publics d'eau potable, électricité, assainissement, gestion des déchets et aux services de la santé publique ; - le renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés afin de leur permettre de remplir leurs missions de service publics et d'opérateurs économiques ; - le développement sectoriel dans une logique de développement durable, respectueux des contraintes environnementales et sociales résilient aux changements climatiques.
Résultats escomptés	- L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle nationale de 28% (soit 20 millions d'habitants) et de 63% dans les cinq provinces prioritaires sur une population totale de 32 millions d'habitants. - L'amélioration de l'accès aux services de gestion durable et intégrée des déchets de 28% à l'échelle nationale (soit 20 millions d'habitants) et de 63% des populations des cinq provinces prioritaires. - L'amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique. Les besoins concernent principalement les cinq provinces prioritaires. Les actions d'amélioration des voiries et des TIC vont permettre d'améliorer la communication et de conforter la réalisation des actions relatives à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets. - L'amélioration de l'accès aux services de la santé publique des populations pauvres vulnérables au changement climatique dans les cinq provinces prioritaires : Ces actions permettent d'adapter les populations aux risques des changements climatiques à travers l'amélioration de l'accès aux services de santé de base (réduire les risques des maladies hydriques, ...). - Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales.
Actions spécifiques	L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement : selon le rapport MICS, 2010, 47% de la population de la RDC a accès à l'eau potable salubre et uniquement 14% à l'assainissement. La RDC n'a toujours pas atteint l'objectif OMD 7, à savoir 72% des populations ont accès à l'eau potable et 58% à l'assainissement en 2015. A travers sa contribution d'adaptation, la RDC vise améliorer de 28% (soit 20 millions d'habitants) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées à l'échelle nationale et de 63% dans les cinq provinces prioritaires sur une population totale de 32 millions d'habitants :

(Kinshasa (11 millions d'habitants), Bas Congo (4,9 millions d'habitants), Kasaï Oriental (7,6 millions d'habitants), Maniema (2 millions d'habitants et Katanga (6.4 millions d'habitants)) ;

L'amélioration de l'accès aux services de gestion durables des déchets : La contribution d'adaptation de la RDC vise aussi l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matières de gestion intégrée et durable des déchets affichée dans la loi n°11/009. Les besoins sont estimés sur la base d'une amélioration de l'accès aux services de gestion des déchets de 28% de la population nationale et de 63% des populations des cinq provinces prioritaires. Les actions de gestion durable des déchets concernent la collecte, le traitement et surtout la récupération/valorisation des déchets (plastiques et compostages de la partie organique).

L'amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique. Les besoins concernent principalement les cinq provinces prioritaires. Les actions d'amélioration des voiries et des TIC vont permettre d'améliorer la communication et de conforter la réalisation des actions relatives à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets.

L'amélioration de l'accès aux services de santé des populations pauvres vulnérables au changement climatique : Ces actions permettent d'augmenter la résilience des populations aux risques des changements climatiques à travers le renforcement de l'accès aux services de santé de base (réduire les risques des maladies hydriques, ...).

Les principales activités du programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie des populations dans les cinq provinces prioritaires sont :

1. Amélioration de l'accès à l'eau potable	
	1.1 Mobilisation des ressources en eaux (forages+sources)
	1.2 Construction des stations de traitements d'eau potable
	1.3 Construction des réservoirs de stockage et réserves
	1.4 Conduites d'adduction et de distribution
	1.5 Branchement de 20 millions d'habitants
	1.6 Etude d'impact stratégique du programme d'AEP
2. Amélioration de l'accès à l'assainissement des eaux usées et gestion durable des déchets	
	2.1 Assainissement individuels périurbain et rural
	2.2 Assainissement collectifs aux niveaux urbains appropriés (5 plans directeurs d'assainissement des chefs lieu (5 provinces concernées)
	2.3 Schéma directeurs de gestion des déchets des cinq provinces
	2.4 Infrastructures et équipement de collecte des déchets dans les cinq villes chefs-lieux des provinces prioritaires
	2.5 Construction et équipement des centres de transferts des déchets dans les cinq villes chefs-lieux des provinces
	2.6 Construction et équipement des centres de traitement technique (CET) des déchets dans les cinq villes chefs-lieux des provinces
	2.8 Construction et équipement de cinq unités de compostage des déchets organiques et des boues des d'épuration

	2.9 Vulgarisation de l'utilisation du compost en agriculture
	2.10 Etude d'impact stratégique du programme d'assainissement
	3. Amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique
	3.1 Réhabilitation des voiries urbaines pour faciliter les actions d'AEP et d'assainissement
	3.2 Renforcement du raccordement au téléphone et à l'internet dans les cinq provinces
	4. Amélioration des populations pauvres vulnérables au changement climatique de l'accès à la santé
	4.1 Réhabilitation et équipement des établissements de santé dans les 5 provinces
	4.2 Construction et équipement de centres de santé ruraux
	4.3 Renforcer les moyens et les équipements d'intervention d'urgence
	4.4 Renforcer les centres ruraux de maternité
	5. Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales
	5.1 Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire d'assainissement et de gestion des déchets
	5.2 Elaboration des normes de traitement et de rejets des eaux usées dans le milieu naturel et de production de déchets
	5.3 Appui à la recherche/action dans le domaine de la valorisation des déchets et emploi vert
Couverture géographique	Le programme vise l'amélioration de la qualité de vie dans dix (10) provinces prioritaires, qui comptent une population totale de 32 millions d'habitants : Population bénéficiaire : - le programme vise à atteindre l'OMD1 à savoir 72% des populations de la RDC ont accès à l'eau salubre et 58% sont raccordés à un dispositif d'assainissement amélioré. Une population de 20 millions d'habitants dans les cinq provinces prioritaires seront pris en charges par le programme d'ici 2030, soit une amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle nationale de 28%. A cet effet, le taux d'accès à l'eau salubre atteint 75% à l'échelle nationale (OMD1 atteint) et un taux d'accès à l'assainissement amélioré à l'échelle nationale de 42% (OMD1 Assainissement non encore atteint). - à l'échelle des cinq provinces prioritaires, 63% de la population aura accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Les OMD1 pour l'eau salubre et l'assainissement seront atteint à l'horizon de 2030.

Fiche de projet/programme 29: Amélioration du cadre de vie et des conditions de vie

Amélioration du cadre de vie et des conditions de vie			Coûts associés : **4,27 Milliards US$**	
Objectifs associés à la CDN	(i) Energie propre et abordable		(ii) Accès à l'eau, habitat et assainissement du milieu	
	Actions/Projets	Coût	Actions/Projets	Coût
Faciliter l'accès des ménages à une énergie propre et à un coût abordable	Substitution progressive des énergies fossiles dans le résidentiel par des énergies renouvelables.	1,15	Consolidation des efforts en cours pour un renforcement des capacités dans la gestion administrative de l'environnement à la base.	3,12

Amélioration du cadre de vie et des conditions de vie			Coûts associés : **4,27 Milliards US$**	
Objectifs associés à la CDN	(i) Energie propre et abordable		(ii) Accès à l'eau, habitat et assainissement du milieu	
	Actions/Projets	Coût	Actions/Projets	Coût
Gérer les ressources en eau de manière durable et assainir le milieu	Promotion de l'usage rationnel de l'énergie électrique, amélioration de la gestion du système de réseaux de distribution énergétique		Renforcement de la capacité du gouvernement et développement de stratégies au niveau national visant à améliorer l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu urbain et rural. Renforcement de la résilience des populations vulnérables (femmes et enfants) par un appui au programme Ecole et Village Assainis Renforcement de la gestion des ordures ménagères et industrielles : par l'élaboration d'un Schéma directeur de gestion des déchets et la mise en œuvre de programme de gestion des ordures ménagères Elaboration de la stratégie et la loi sur l'assainissement Production, gestion et diffusion de l'information sur les ressources en eau et les aménagements hydrauliques/agro-hydrauliques	

Fiche de projet/programme 30: Programme de conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux

Intitulé	**Programme de conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC**
Secteur concerné	· Conservation de la diversité biologique · Valorisation des produits forestiers non ligneux
Contexte/milieu concerné	La République Démocratique du Congo est comptée parmi les 16 pays du monde qualifié de méga biodiversité (taux élevé d'endémisme). Cette situation est liée aussi bien par l'immensité de son territoire (234,5 millions d'hectares) que par la variété des conditions physiques et climatiques influant sur la richesse biologique. Avec une couverture forestière de plus 128 millions d'hectares, la RDC représente environ de 10% des forêts mondiales et plus de 47% de celles de l'Afrique. Sa biodiversité, importante, est représentée par un complexe végétal imposant et de faciès varié, allant de type forestier dense jusqu'aux savanes plus ou moins boisées et forêts claires ; habitats d'une faune également diversifiée, constituée des espèces endémiques, rares ou uniques au monde. Le plan d'eau intérieur occupe 3.5 % de l'étendue du territoire national et son potentiel représente plus de 50 % d'eau douce du continent. En plus de constituer

Intitulé	**Programme de conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC**
	une source immense d'eau de boisson, il abrite une faune ichtyologique riche et variée et représente dans certains de ses biefs non navigables, une source potentielle d'énergie hydro-électrique. Sur plus de 50.000 espèces végétales connues en Afrique, la RDC occupe la première place en espèces floristiques locales. La flore nationale, d'une originalité remarquable, compte environ 10 531 espèces, tous les grands groupes confondus dont notamment les algues : 249 espèces, les champignons (basidiomycètes) : 582 espèces, les bryophytes : 154 espèces, les ptéridophytes : 383 espèces, les spermatophytes : 9 142 espèces avec 275 exotiques). Le taux d'endémisme spécifique de cette flore, très élevé, fait ressortir plus de 952 Phanérogames endémiques, 10 Ptéridophytes, 28 Bryophytes, 1 Lichen, 386 Champignons endémiques, soit 1.377 espèces endémiques pour l'ensemble de la flore. La faune y est aussi abondante et surtout très variée compte tenu de la variabilité de l'habitat. La déforestation, un phénomène très actif, affecte fortement la forêt et contribue à la perte de diversité biologique. Il conviendra de signaler que le degré de dépendance de la population vis-à-vis des ressources naturelles reste principalement lié au niveau de pauvreté qui touche plus de 80% de la population. Hormis les menaces d'origine naturelle sur les composantes de la diversité biologique, il faut citer les menaces résultant des activités humaines dont notamment (i) la pratique extensive d'agriculture itinérante sur brûlis en zones forestières, la récolte de bois de feu aux alentours de principaux centres de peuplement, l'exploitation minière artisanale et industrielle, l'exploitation pétrolière, l'exploitation de bois d'œuvre, la récolte des produits autres que le bois, la chasse commerciale, les pratiques non durables de pêche ; (ii) l'introduction incontrôlée des espèces exotiques dont certaines deviennent envahissantes et nuisibles ; (iii) la pollution par le rejet dans l'environnement des déchets d'exploitation.
Buts du projet	- Diversité biologique des forêts - La valorisation des potentialités naturelles en produits forestiers non ligneux (valeur médicinale, alimentaire, ...)
Objectif en termes d'interrelation et de Co-bénéfices	Le code forestier, par les dispositions de ses articles 4, 5 et 6, précise l'impérieuse nécessité d'impliquer dans le processus de gestion forestière et de préservation de la diversité biologique, l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur à savoir: les institutions publiques, le secteur privé, la société civile et les communautés locales.
Résultats escomptés	- Le cadre réglementaire et institutionnel permettant la préservation et la conservation de diversité biologique des forêts est reformé et établi. - Potentiels de produits forestiers non ligneux. - Déterminer la valeur économique des PFNL. - L'appui communautaire pour la valorisation des PFNL en tant que mesure de lutte contre la déforestation et d'adaptation aux changements climatiques.
Actions spécifiques au titre de la CDN	- Analyse et renforcement du cadre réglementaire et institutionnel permettant la préservation et la conservation de diversité biologique des forets. - Etude des potentiels de produits forestiers non ligneux dans les trois provinces sujettes du programme d'atténuation (Kinshasa, Katanga et Bandundu). - Etude de la valeur économique des PFNL. - Appui financier aux associations valorisant des PFNL.

Intitulé	**Programme de conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC**
Couverture Géographique	Kinshasa, Katanga et Bandundu

4.3.5. Risques, catastrophes et protection de la zone littorale

La RDC souffre de l'absence d'un cadre institutionnel de gestion de la zone côtière, y compris les zone de grands lacs (tel que le lac Tanganika). Il n'existe pas de politique de prévention des risques naturels. Les interventions de protection de la zone côtière sont généralement réactives et privilégient la gestion des conséquences des catastrophes naturelles, sans un dispositif d'indemnisation des victimes de ces catastrophes.

Une intervention a déjà été initié en termes de la mise en œuvre de pratiques de défense côtière, notamment la maîtrise de l'érosion de la côte, coordonnée par le Ministère de l'environnement, avec une préférence pour l'ingénierie en dur qui n'a intégré les risques des changements climatiques que d'une manière très limitée, ne prend pas suffisamment en compte les projections des scénarios des changements climatiques.

Les coûts et les avantages de l'adaptation aux changements climatiques de la zone côtière de Muanda sur la façade atlantique, y compris les zones de grands lacs, sont mal évalués et peu prises en compte dans les politiques d'investissement actuelles. La RDC dispose de moyens insuffisants pour mener des projets d'adaptation pouvant apporter des avantages aux différents secteurs d'activité installés sur le littoral et réduire en même temps les risques liés aux changements climatiques. L'ensemble de ces constats compromet le développement durable dans la zone côtière.

Fiche de projet/programme 31: Réduction des risques des catastrophes et protection de la zone côtière et littorale

Réduction des risques des catastrophes et protection de la zone côtière et littorale	Coûts associés **: 2,33 Milliards US$**
Secteur concerné	- Protection du littoral - Gestion intégrée des zones côtières - Renforcement de la résilience de la zone côtière de Banana-Nsiamfumu (26 km) à l'élévation du niveau de la mer
Objectifs associés à la CDN	Risques catastrophes et protection des littoraux
Contexte/milieu concerné	Au niveau du linéaire côtier à topographie basse situé entre Moanda-ville et Banana, la mer a, en 26 ans, gagnée près de 27 m de terrain sur le continent, soit une vitesse d'érosion de l'ordre de 1.03m/an. Les dégâts causés par ce recul de la ligne de rivage sont spectaculaires : l'hôtel Maray-Maray qui fut un des bijoux de la ville de Moanda a déjà été arraché et emporté dans les abîmes de l'océan. L'hôtel Mangrove, lui aussi, n'est plus qu'à environ 30m de la mer et devrait disparaître à son tour dans moins de 15 ans, si rien n'est entrepris pour arrêter cette érosion.

	A la hauteur du linéaire côtier à topographie accidentée (falaise de Moanda) la situation est beaucoup plus préoccupante ; car en 40 ans des eaux océaniques constamment agitées (régime de vagues et marées relativement plus intense) à ce niveau, ont gagné environ 80m de terrain. Ce qui conduit à une vitesse d'érosion côtière estimée à 2m/an, mettant donc sérieusement en péril NSIAMFUMU, cette belle cité des pêcheurs, ainsi que la ville de VISTA où une rangée de maisons d'habitation a déjà été arrachée et engloutie dans l'océan (MECN-EF, 2001 ; Musibono, 2006). Les causes de l'érosion côtière sont à la fois naturelles et anthropiques : ❖ Les causes naturelles : - la topographie côtière trop basse de la portion du linéaire côtier comprise entre la ville de Moanda et Banana, soit 10Km du linéaire côtier (près de 27%) ; - un sol et une roche en place très vulnérable face aux actions hydrodynamiques au niveau de la portion du linéaire côtier constituant la falaise ; soit 27 Km (près de 73% du linéaire côtier) ; - un régime de vagues et marées relativement intenses (pendant certaines marées hautes, le niveau d'eau océanique atteint 2 voire 3m). Les inondations occasionnées par les marées hautes Toutes terres adjacentes de la portion du linéaire côtier à topographie basse sont généralement inondées lors des marées hautes. Les eaux océaniques traversent en effet la route de Moanda-Banana et envahissent les mangroves ainsi que les terres habitées, avec comme conséquences : l'augmentation de la salinité de l'eau et du sol des mangroves ainsi que de nombreuses pertes matérielles et agricoles, etc. Cette situation est particulièrement critique pour la pointe de Banana. Des marées hautes, comme celles historiques de 1915 qui ont fait monter le niveau de mer de 2m pendant une durée de 3 mois ont inondé le Camp Quadrature et les installations de la RVM/Banana situées à une altitude de 0,96m seulement ; - les inondations dues aux crues du fleuve et aux précipitations Dans la région côtière, de nombreuses zones sont situées très légèrement au-dessus du niveau fleuve ; de sorte que pendant la période de crues, elles sont inondées. Parmi ces zones, il y a lieu de citer : Toutes les îles basses du bief maritime dont certaines (telle que l'île de Mateba) sont d'une importance socio-économique indéniable. ❖ Les causes anthropiques : - les eaux d'égouts Dans les villes et grands centres de la zone côtière, le problème de la gestion des déchets solides et liquides se pose avec acuité. Ces déchets ne sont d'une manière générale gérés que de façon médiocre. La cité de Moanda adjacente à l'océan connaît une situation particulière puisqu'elle ne dispose d'aucune connexion d'égouts. Cette absence d'installation de drainage, outre qu'elle pose le problème d'assainissement, a occasionné trois ravins (érosion de Bodisha, Kinsiaku,

	et Valumba) qui menacent la cité (déjà plus ou moins 150 maisons d'habitation ont été emportées par l'érosion de Bodisha ; - la déforestation à outrance, en particulier celle des mangroves (voir détails plus loin) ; - la soustraction, par une population inconsciente des pierres entreposées le long du cordon littoral et des dalles en béton posées en pavage sur une partie de la falaise de Moanda lors des travaux de protection du rivage entrepris de 1915 à 1933, et plus récemment en 1984 par les Pouvoirs Publics et en Février 2006 par PERENCO; - les hydrocarbures : Il existe deux entreprises pétrolières industrielles; Perenco et Socir et la communauté des commerçants informels des produits pétroliers à Moanda. Il faut reconnaître qu'après les observations préliminaires de la structure d'évaluation à Moanda et à Banana, il y a des risques importants de pollution par les hydrocarbures, comme le témoignent les résultats préliminaires sur la contamination par les métaux lourds d'espèces. On suppose en même temps que la présence des produits chimiques toxiques et des minutions de guerres dans les fonds de l'océan au niveau de la côte congolaise, sont susceptibles d'envenimer la vie des organismes constituant la faune et la flore marine (Bourdial, 2001) ; - les déchets solides : A Moanda, la Situation est pire encore : des dépôts d'ordres existent en certains endroits au bord de la mer, alors que des tas d'autres sont tout simplement jetées dans l'océan. La plage de Moanda est jonchée de détritus végétaux (jacinthe d'eau surtout) et de nombreuses souches d'arbres s'observent ça et là. Les plans d'eau sont eux-mêmes parsemés des débris végétaux flottants. Sur la plage, ces détritus végétaux, parfois en voie de putréfaction, dégagent une odeur nauséabonde.	
But du programme	Promouvoir des stratégies, des technologies et des options de financement innovantes pour répondre aux risques des changements climatiques et à leurs impacts sur les populations et les principaux secteurs socio-économiques des zones côtières les plus vulnérables. Il s'agit donc d'adopter un ensemble d'instruments juridiques, intentionnels et économiques pour orienter l'approche de gestion du littoral vers la prise en compte du risque aux changements climatiques.	
Objectif en termes d'interrelation et de Co-bénéfices	Le programme d'adaptation de la zone littorale à l'élévation du niveau de la mer propose une solution intégrée juxtaposant des actions physiques, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de conservation de la diversité biologique. Un dispositif d'alerte précoce d'élévation du niveau de la mer sera mis en place pour permettre le suivi des risques liés à ce phénomène et ses impacts sur le littoral.	
Résultats escomptés	- Le cadre réglementaire de gestion du littoral révisé tenant compte des risques de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion marine. - Le cadre institutionnel renforcé. - La zone de Banana-Nsianfumu protégée contre l'érosion. Un système d'alerte précoce de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion marine est mis en place.	
Objectifs spécifiques	**Actions/Projets**	**Coût (Milliards US$)**

Réduire les risques des catastrophes et protéger les zones côtières	Renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires de gestion intégrée des littoraux (zones côtières) vulnérables et des zones des risques hydro-climatiques	0,78
	Développement de règlements et des mécanismes d'application régissant l'utilisation des zones côtières pour intégrer les risques climatiques	0,62
	Établissement de l'observatoire du littoral en termes de collecte et de traitement des données à travers l'acquisition et la mise en services des logiciels et des équipements spécifiques	0,47
	Mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion côtière dans la zone située entre Banana et Nsiamfumu (26 km)	0,16
	Réduction de la vulnérabilité des populations littorales à l'érosion à travers : i) l'appui aux activités résilientes génératrices de revenu ; et ii) le renforcement du système d'alerte précoce des zones littorales vulnérables aux changements climatiques	0,31
Couverture géographique	· Zone vulnérable Banana-Nsianfumu 26 km ; Rivage de grands lacs	

4.4. Mécanismes de financements

Le financement est le nerf de la guerre de la mise en œuvre de la CDN. Il devra provenir avant tout des fonds publics et des investissements des acteurs privés nationaux et étrangers (ménages, PME et grandes entreprises). Un engagement conséquent et sans précédent des acteurs de la société congolaise s'impose, notamment ceux du secteur financier ayant les moyens d'influencer les flux d'investissement et des partenaires financiers internationaux.

Dans le cadre du processus de révision de la CDN, une analyse approfondie et des consultations des différentes parties prenantes et experts sectoriels ont été engagés pour produire des estimations de coûts conditionnelles et inconditionnelles pour les mesures d'atténuation et d'adaptation entre 2021 et 2030. Le coût total estimé à environ vingt-cinq virgule six **(**25,6) milliards de dollars américains pour les 35 mesures d'atténuation identifiées de la CDN, et plus de vingt-trois virgule zéro huit **(**23,08) milliards de dollars américains pour les 58 priorités d'adaptation, ce qui représente un besoin de financement d'environ quarante-huit virgule soixante-huit (48,68) milliards de dollars américains (USD).

Compte tenu des nombreuses contraintes budgétaires auxquelles la RDC est soumise, seule une partie minimale de sa contribution, mesures inconditionnelles pour l'atténuation et l'adaptation combinées, représentant environ deux pourcent (2%) du financement total estimé, pourra être financée par les ressources propres ; soit 97,36 Millions de dollars américains par an. Toutefois, il pourra y avoir des situations où les objectifs prioritaires de développement de la RDC seront alignés avec ceux de la CDN. C'est notamment le cas du programme de développement local de 145 territoires (PDL-145 T).

Ainsi, s'agissant du financement public domestique dans le cadre budgétaire (à savoir, les flux vers les budgets nationaux et les systèmes publics de gestion financière), les décideurs politiques devraient être en mesure d'établir des priorités et de procéder aux affectations à travers les processus budgétaires nationaux, en vue d'augmenter les ressources additionnelles consacrées aux activités climatiques ou d'intégrer la lutte contre les changements climatiques dans les lignes budgétaires des autres secteurs.

En effet, afin d'en faciliter la mise en œuvre, en amont du processus d'élaboration du Budget National, le Ministères du Plan et le MEDD devraient travailler en synergie afin de mobiliser les autres ministères en vue de l'intégration les aspects liés au changement climatique dans leurs budgets sectoriels. Durant les conférences budgétaires, les Ministères du Budget, Plan et des Finances devraient veiller à la prise en compte de la problématique liée aux changements climatiques dans les propositions des budgets des secteurs. De même, lors de la validation du budget national, le parlement devrait s'assurer de l'alignement du budget aux efforts climatiques internes.

Les besoins en matière d'adaptation et d'atténuation auront des implications budgétaires très importantes pour le pays, alors que jusqu'à présent les volumes injectés par les mécanismes financiers internationaux dans les différentes actions qui y sont relatives restent assez faibles. La RDC attend donc une forte participation de la communauté internationale mais, elle devrait aussi renforcer les mécanismes internes pour la mobilisation des fonds publics et privés en faveur de la lutte contre les changements climatiques. La RDC sollicite l'appui de la communauté internationale pour mettre en œuvre les programmes identifiés et ci-haut présentés. Au-delà d'un appui financier, la RDC souhaite également pouvoir bénéficier d'un appui en matière de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, notamment en ce qui concerne la production de données et le partage des connaissances, ainsi que les aspects juridiques, financiers et d'ingénierie pour la conception et la mise en œuvre des programmes et projets aux échelles provinciales et locales, leur suivi et l'évaluation de leurs impacts socio-économiques. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement, la RDC encourage les bailleurs qui souhaitent appuyer la mise en œuvre de sa CDN à s'aligner aux objectifs du Gouvernement.

Mesures proposées :

- Revoir le cadre fiscal afin de créer des incitatifs économiques visant à influencer les décisions d'investissement des acteurs privés et de dénicher de nouvelles sources de financement grâce à une fiscalité renouvelée.

Compte tenu de son potentiel carbone (deuxième plus grande superficie de forêts tropicales dans le monde) et de l'émergence progressive du marché carbone, le gouvernement de la RDC a pris l'option d'institutionnaliser la taxe carbone et de créer l'Autorité de régulation du marché carbone afin de faire bénéficier l'économie nationale des capitaux internationaux découlant de la finance carbone. Le captage des recettes issues de la vente des crédits carbones contribuera, notamment : (i) à l'accroissement du budget national ; (ii) à la compensation des services écosystémique de séquestration et de stockage du carbone atmosphérique par les forêts de la RDC et ; (iii) au financement des mesures prévues dans la CDN. Aussi, l'un des mécanismes qui sera exploité dans le financement des mesures de la CDN de la RDC est celui des paiements pour services

écosystémiques (PSE). La RDC prévoit de monter un programme national PSE pour fournir des incitations à la lutte contre la déforestation.

- Développer une stratégie d'engagement avec les bailleurs de fonds afin d'aligner au mieux leurs interventions avec les objectifs de la CDN.

En considérant les financements importants requis pour la mise en œuvre de la CDN, la finance climatique internationale à elle seule ne peut répondre à ces besoins. Elle doit être utilisée de façon parcimonieuse et stratégique, comme levier servant à débloquer d'autres financements beaucoup plus considérables. De ce fait, la finance climat internationale doit être considérée comme un apport de co-financement aux investissements publics et privés.

Dans ce contexte, il y a lieu d'élaborer une stratégie d'engagement avec les bailleurs permettant d'utiliser leurs instruments financiers de façon à réduire les risques des investissements privés ainsi que ceux inhérents au budget national. En d'autres termes, une telle stratégie permettra de mobiliser les bailleurs de fonds internationaux, tout en mobilisant une panoplie de sources de financements dans une optique de complémentarité pour concourir à la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

- Mener un plaidoyer auprès de l'autorité budgétaire (nationale et provinciale) en faveur de l'augmentation des parts des budgets alloués à la lutte contre les changements climatiques du MEDD et d'autres Ministères dont les attributions sont intimement liées à la mise en œuvre de la CDN.

- Intégrer le financement de la CDN dans le Budget Programme en se rapprochant des Directions d'Etudes et Planification (DEP) des Ministères sectoriels en vue de faciliter leur appropriation de la CDN

- Créer un fonds spécial de solidarité climat pour les générations futures

- Organiser une Table Ronde pour la mobilisation des ressources afin de financer les interventions de la CDN.

L'annexe IV décrit les différentes tâches à remplir pour la mobilisation des ressources financières.

4.5. **Système de Mesure, Notification et Vérification**

La mise en œuvre réussie de la CDN de la RDC nécessite un système efficace de Mesure, Notification et Vérification (MNV), permettant au pays de contrôler l'efficacité de ses mesures d'atténuation et d'adaptation et de faciliter son accès au financement climatique.

Conformément à l'article 4.13 de l'Accord de Paris, *« les Parties rendent compte de leurs contributions déterminées au niveau national. Dans la comptabilisation des émissions et des absorptions anthropiques correspondant à leurs contributions déterminées au niveau national, les Parties promeuvent l'intégrité environnementale, la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la comparabilité et la cohérence, et veillent à ce qu'un double comptage soit évité »*, qui s'appuie sur la (CCNUCC), 193 de ses membres dont la RDC, l'ont ratifié en novembre 2021.

L'article 13 de cet Accord, dans son alinéa premier établit un Cadre de Transparence Renforcée (CTR), susceptible de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace, assorti d'une certaine flexibilité, tenant compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective. Ce cadre comporte deux parties :

- la transparence de l'action, se référant à l'action pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (article 13.5) ;
- la transparence du soutien, en référence au soutien reçu et fourni (article 13.6).

Il convient de noter que le système MNV existant sera renforcé par les modalités, procédures et lignes directrices du CTR. Les nouvelles modalités, procédures et lignes directrices doivent promouvoir les principes suivants (CCNUCC 2016, paragraphes 92, 95 et 98) :

- **Amélioration continue** : l'information et la transparence devraient être améliorées au fil du temps. Par conséquent, la fréquence et la qualité des rapports seront maintenues ou améliorées au fil du temps. Cette amélioration sera guidée par des critères de transparence, d'exactitude, d'exhaustivité, de cohérence et de comparabilité.
- **Flexibilité** : reflétant les différentes capacités des pays, le cadre de transparence offre une flexibilité aux Parties en développement. Cette flexibilité s'appliquera à la portée de l'information, la fréquence des rapports, le niveau de détail et l'examen technique.
- **Intégrité environnementale** : les modalités, procédures et lignes directrices devraient éviter le double comptage, à la fois des émissions et des réductions. Elles devraient également prendre en compte la cohérence entre la méthodologie communiquée dans la CDN et la méthodologie utilisée pour rendre compte des progrès réalisés.
- **Efficacité** : éviter les doublons et les charges indues pour les Parties et pour le Secrétariat de la CCNUCC.

Ainsi, la RDC va développer un cadre MNV conforme aux exigences de l'Accord de Paris qui permettra au gouvernement de suivre efficacement les progrès des activités d'atténuation identifiées dans cette CDN révisée, conformément aux normes de notification de la CCNUCC, et de mettre en place un cadre de suivi-évaluation continue afin de s'assurer que le pays progresse vers l'atteinte de ses objectifs à l'horizon 2030. L'Accord de Paris exige que chaque Partie à l'Accord fournisse régulièrement (a) un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, (b) les informations nécessaires pour suivre les progrès vers sa CDN, (c) des informations sur les impacts climatiques et l'adaptation et (d) des informations sur le soutien nécessaire et reçu.

Le MNV dans le contexte climatique n'est pas une nouvelle exigence en RDC ; en effet, le pays dispose déjà de nombreux éléments clés d'un système MNV capitalisables pour la CDN, notamment le Système National de Surveillance des Forêts (Système de Surveillance des Terres par Satellite, Inventaire Forestier National et inventaire de GES), les rapports existants sur les politiques et les projets destinés à divers publics : différentes stratégies nationales, les plans d'investissement, les études sur le moteurs de la déforestation, les document du NERF, les communications nationales sur les changements climatiques (rapport national d'inventaire des gaz à effet de serre), les rapports du programme d'investissement forestier, les rapports du suivi du couvert forestier, le code forestier, les rapports INS, les rapports de la Banque Centrale du Congo, Annuaires des statistiques agricoles, publication de la METTELSAT, etc.

Soulignons que le Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNI-GES) qui a été mis en place fait l'objet d'un plan continu d'amélioration visant à accroître la fiabilité des données et la qualité des méthodologies disponibles.

Le système de MNV permettra aux Groupes thématiques de travailler en fonction des résultats attendus. Des outils et des indicateurs précis devraient être définis afin d'évaluer régulièrement l'état d'avancement des actions mises en œuvre (par exemple en ciblant d'abord la mobilisation d'un financement précis et un calendrier de réalisation, et par la suite l'identification des risques).

La RDC, en ce qui concerne la Notification, communique périodiquement au Secrétariat de la CCNUCC :

- Son inventaire des émissions de GES ; et
- Sa communication nationale tous les quatre ans et son rapport biennal actualisé.

La Commission Nationale chargée des Changements Climatiques aura la responsabilité de mettre sur pied les modalités et procédures y afférant, en mobilisant tous les acteurs pertinents concernés.

- Avoir un canevas sectoriel pour la collecte des données
- Mettre en place un Système Intégré de Communication (SIC)

L'annexe V décrit le chronogramme de la mise en œuvre des activités retenues pour l'implémentation d'un système de MNV solide et transparent.

5. Risques et les mesures pour les surmonter

Le tableau ci-dessous présente les différents risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre efficiente des interventions contenues dans la feuille de route

Tableau 5: Risques et les mesures pour les surmonter

N°	Type	Risque identifié	Mesure pour surmonter risques
1	Politique	Faible engagement du gouvernement pour la concertation et la coordination des actions de la CDN Faible leadership politique et faible appropriation au niveau national et provincial dans la mise en œuvre de la CDN	- Poursuivre le plaidoyer en faveur des concertations et coordination. - Appui au MEDD pour faciliter la collaboration interministérielle - Plaidoyer et sensibilisation des décideurs politiques et leaders d'opinion
2	Institutionnel	faible collaboration institutionnelle entre les structures concernées	- Promouvoir la concertation et la collaboration entre les structures et institutions parties prenantes au processus

			- Mise en cohérence des interventions
3	Sécuritaire	Insécurité dans certaines zones de mise en œuvre des actions de la CDN	- Elaboration d'une planification réaliste qui prend en compte le contexte de la mise en œuvre.
4	Financier	Faible mobilisation des ressources financières conditionnelles	- Entreprendre des démarches de financement auprès des PTF potentiels et du secteur privé
		Faible mobilisation du financement inconditionnel de l'état	Poursuivre le plaidoyer et la sensibilisation des autorités politiques et parlementaires
5	Sanitaire	Restrictions sanitaires dues à l'existence de certaines maladies telle que la pandémie à Covid-19 et maladie à virus Ebola	Mener des activités d'information et de communication en direction de toutes les parties prenantes sur l'évolution de la situation sanitaire

6. Conclusion

Cette feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN de la RDC fixe des repères spécifiques pour les efforts d'adaptation, d'atténuation et de financement conformément aux objectifs définis dans l'Accord de Paris.

La feuille de route tient compte de la demande actuelle et future de la RDC dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des terres, de la consommation d'énergie, et des déchets et définit des actions et des investissements clairs pour répondre aux besoins des Congolais.

Au total, la feuille de route estime que l'investissement de quarante-huit virgule soixante-huit (48,68) milliards des dollars américains dans ces domaines permettra de réduire les émissions annuelles de dioxyde de carbone des Congolais de 650 Mt CO_2e à l'horizon 2030.
Une action décisive en faveur du climat n'implique pas seulement une réduction des émissions mondiales de carbone, mais aussi des politiques nationales stratégiques et ambitieuses, afin de fournir une vision claire de l'adaptation, de l'atténuation et de mettre en place des moyens d'accès au financement climatique.

Avec cette feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN, la RDC a pris l'initiative de définir sa vision de l'action climatique, et souhaite vivement établir un partenariat avec les organisations de développement et le secteur privé afin d'atteindre les objectifs de la CDN et d'adapter l'économie congolaise à la réalité du changement climatique.
Nous espérons que cette feuille de route servira non seulement de guide pour la RDC, mais aussi de modèle pour le reste du monde.

Annexe I. coût lié à la mise en œuvre de chaque mesure et le calendrier correspondant à l'établissement du système de gouvernance

Annexe 1: Planification des mesures de Gouvernance

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[11]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
1	Intégration des changements climatiques dans le cadre législatif national																						
2	Création et opérationnalisation du Comité National sur les changements climatiques																						
3	Intégration des changements climatiques dans les plans national, provinciaux et locaux de développement ainsi que dans les politiques sectorielles																						
4	Sensibilisation des parties prenantes sur les objectifs de la CDN et le rôle des différents acteurs																						
5	Evaluation des besoins et renforcement continu des capacités																						
6	Appui à l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la CDN																						
7	Appui aux services et institutions spécialisés de gestion des données climatiques (INERA, METTELSAT, INS, IGC, Observatoire AT, etc.)																						
TOTAL			**??**																				

[11] Milliard de dollars américains

Annexe 2: Planification des mesures et action d'atténuation aux changements climatiques pour la période 2022-2026

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[12]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
1	Prioriser les mesures d'atténuation,																						
2	Evaluer les besoins et renforcer les capacités des parties prenantes																						
3	Identifier les indicateurs et méthodologie appropriée pour le suivi & évaluation de la mise en œuvre de la CDN																						
4	Elaborer un plan de mise en œuvre pour l'Atténuation																						
5	Etablir des protocoles d'accords ou des conventions entre le ministère de l'environnement et les autres ministères et organismes détenteurs des données concernés																						
6	Elaborer des politiques d'intégration des mesures identifiées dans le plan de développement																						
7	Evaluer l'impact des mesures d'atténuation dans la réduction des émissions des GES																						
8	Fixer des cibles intérimaires à l'horizon 2026 pour chaque mesure d'atténuation identifiée en se servant du « Greenhouse Gas Protocol Mitigation Goal Standard » de WRI																						
9	Entreprendre une évaluation des impacts macroéconomiques des mesures d'atténuation identifiées dans la CDN avec la collaboration des ministères des finances et du plan	MEDD/Min Finances/ Budget/Min Plan																					

[12] Milliard de dollars américains

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[12]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
10	Renforcer le cadre institutionnel et légal pour la gestion de déchets	MEDD	0,14																				
11	Mettre en place un programme de gestion rationnelle des déchets	MEDD	0,44																				
12	Renforcer la gouvernance forestière, notamment la lutte contre l'exploitation illégale du bois d'œuvre et autres ressources forestières en tenant compte des études, analyses et outils produits dans la mise en œuvre des différents processus forestiers pertinents tels que les APV-FLEGT	MEDD	1,2																				
13	Elaborer le schéma national d'aménagement du territoire	Min AT	0,2																				
14	Cartographier et évaluer les tourbières	MEDD	0,52																				
15	Promouvoir le compostage aérobie	MEDD	0,21																				
16	Électrifier les zones rurales, péri-urbaines et urbaines par des sources d'énergies renouvelables (l'hydroélectricité, éolienne et le solaire, Biogaz 13)	MEDD/Min Energie	1,95																				
17	Promouvoir l'utilisation des GPL et cuisinière électrique	MEDD/Min Energie	0,63																				
18		Min Energie	1,05																				

13 Pour des raisons de réduire le caractère générique de certaines mesures d'atténuation identifiées dans la CDN, une proposition de les rendre plus spécifiques a été effectuée. Cette formulation telle que reprise dans ce tableau est accessible dans l'onglet *« Préprio_Més_Atténuation »* du classeur *« RESULTAT_ANALYSE_POUR_FEUILLE DE ROUTE_19012022 »* en annexe à ce document.

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[12]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	Faciliter l'utilisation des foyers améliorés & améliorer les techniques de carbonisation pour la rendre plus efficace	Min Energie /Centre de recherche universitaire																					
19	Promouvoir l'exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole pour préserver les conditions agroécologiques et assurer la stabilité du couvert forestier	Min Développement rural	1,2																				
		MEDD/Min Agriculture																					
		MEDD/Min Agriculture																					
20	Promouvoir les pratiques agro-forestières et la rotation des cultures et cultures pérennes particulièrement dans les zones forestières, y compris les zones humides	MEDD/Min Agriculture	1,7																				
		MEDD/Min Agriculture																					
		MEDD/Min Agriculture_ Min Intérieur																					
21	Promouvoir la production d'énergie et d'engrais organiques à partir de déchets solides, eaux usées et boues de vidange	MEDD/INERA/SENAFIC	0,21																				
			?																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[12]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
22	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs d'activités	MEDD/ETDs																					
23	Gérer durablement l'exploitation de bois d'œuvre	MEDD	1,8																				
24	Développer des plantations industrielles - Bois-énergie	MEDD/MEDD	0,18																				
25	Promouvoir la valorisation énergétique des déchets (réduction des émissions de CH_4 des sites d'enfouissement)	MEDD/Min de l'énergie	0,29																				
26	Promouvoir l'utilisation des gaz de décharges	MEDD/Min de l'Energie	0,07																				
27	Promouvoir le développement et l'utilisation des transports de masse (tramway, autobus, train…)	Min des Transport/ Ministère Energie	?																				
28	Promouvoir l'agriculture intensive dans les zones savanicoles en vue de limiter la pression sur les forêts naturelles	Min dev rural : pèche et élévage/	1,33																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[12]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
29	Améliorer la gestion des élevages intensifs et extensifs	MEDD/développement rural/Min Pêche et Elevage	1,2																				
30	Promouvoir les techniques d'afforestation et reforestation traditionnelles et moderne en vue de préserver les forêts	MEDD/Dev rural	1,45																				
31	Appuyer le développement de la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier en milieu rural	MEDD/dev rural	1,5																				
32	Valoriser les outils MEOR (Méthodologie pour l'Évaluation des Opportunités de Restauration) à l'échelle nationale en y intégrant la valorisation des connaissances traditionnelles dans la conservation de la biodiversité autour des aires protégées	MEDD/INERA	0,85																				
33	Intensifier la production agricole vivrière) en savane anthropique et en forêt dégradée	MEDD/Agri et Dev rural	1,3																				
34	Intensifier la production agricole de rente en forêt secondaire ou primaire et en savane	MEDD/Min Agriculture/dev rural	1,3																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[12]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
35	Appuyer les initiatives permettant la mise en place de la plate-forme sur la restauration des forêts et des paysages	MEDD/ Min Agri /Min Dev rural	1,2																				

Annexe 3: Planification des mesures et action d'adaptation aux changements climatiques

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
1	Révision du cadre légal pour y intégrer les changements climatiques	Parlement, MEDD	0,06																				
2	Intégration des préoccupations de la lutte contre les changements climatiques dans la planification et la budgétisation de chaque secteur et à toutes les échelles	MEDD, Min Plan, Min AT, Min Foncier et autres Ministères sectoriels	0,61																				
3	Mise en place des mécanismes de coordination (ministères sectoriels, secteur privé, société civile, genre)	MEDD et autres Ministères sectoriels	0,30																				
4	Renforcement des capacités humaines et institutionnelles	MEDD Ministères sectoriels, secteur privé, société civile	0,58																				
5	Information, éducation et communication	MEDD et autres Ministères sectoriels	0,30																				
6	Évaluations de la vulnérabilité et des risques et mise en place d'une base de données centralisée	MEDD	0,40																				
7	Développement des projets de valorisation des ressources forestières	MEDD	1,15																				
8	Reboisement des zones dégradées	MEDD	1,21																				

[14] Milliard de dollars américains

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
9	Développement des plantations agroforestières dans les zones dégradées	MEDD	0,58																				
10	Accompagnement et soutien des microprojets de la pêche durable et de la pisciculture	MEDD, Min pêche et élevage	0,23																				
11	Promotion des projets permettant de réorienter les populations vers des activités économiques à impact réduit sur les écosystèmes forestiers	MEDD, Min agri, pêche et élevage	0,06																				
12	Implication des populations locales dans la gestion des écosystèmes forestiers	MEDD	0,06																				
13	Valorisation des savoirs traditionnels des populations locales liés à la conservation des écosystèmes	MEDD	0,06																				
14	Coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques	MEDD/Min Plan	0,06																				
15	Promotion de la gestion durable des terres (GDT)	MEDD, Min agri	0,50																				
16	Production et diffusion des semences résilientes aux effets des changements climatiques	MEDD, Min Agri/INERA	0,92																				
17	Développement du programme de zonage en vue de circonscrire les zones à affecter spécifiquement aux activités agricoles	MEDD, Min AT, Min foncier, Min Agriculture	0,58																				
18	Collecte et traitement des données climatiques par l'INERA et le METTELSAT et	MEDD, Min Recherche scientifique	0,23																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	diffusion régulière des bulletins météorologiques																						
19	Vulgarisation des techniques de gestion du sol et de l'eau dans l'agriculture	MEDD, Min agri, Min énergie	0,69																				
20	Appui à la structuration des organisations paysannes et la gouvernance agricole	Min agri, Min Dév Rural	0,29																				
21	Appui à l'organisation des circuits de commercialisation et une politique des prix	Min agri, Min Econ Nationale	0,17																				
22	Création et réhabilitation des routes de dessertes agricoles	Min agri	0,69																				
23	Promotion (i) des pratiques culturales permettant une sédentarisation des activités agricoles, (ii) des semences améliorées et/ou résilientes, et (iii) des techniques de gestion des sols et de l'eau	Min agri, MEDD	0,23																				
24	Développement et dissémination des stations d'observation météorologiques	MEDD, Min Rech scientifique, Min Plan	0,17																				
25	Renforcement les capacités et autonomisation des femmes	Min genre	0,23																				
26	Développement des énergies alternatives au bois énergie	Min énergie	0,17																				
27	Renforcement des capacités d'adaptation et de gestion des impacts des changements climatiques	MEDD	0,06																				
28	Appui à la recherche et à l'innovation aux effets des changements climatiques	Min agri & MEDD	0,23																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
29	Création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) et promotion de l'agro-business	Min agri, Min Dév Rural	0,46																				
30	Mise en place des systèmes d'alerte précoce	MEDD, Min Rech. Scientif., Min Interieur/Min At	0,58																				
31	Mise en place des mesures de riposte en cas de catastrophes naturelles	MEDD, Min Inter./Aménagement du Territoire, Min Rech. Scientif., Min Actions Human.	2,88																				
32	Développement de mécanismes de subventions des petits producteurs paysans	Min Agri/MEDD, Min Dév Rural	0,23																				
33	Renforcement du système d'alerte précoce des zones littorales vulnérables et des zones des risques hydro-climatiques	MEDD, Min Transp et Voies de Comm., METELSAT	0,29																				
34	Mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion côtière dans les zones littorales vulnérables	MEDD, ITPR	0,35																				
35	Protection des zones érosives par le recours aux techniques de lutte antiérosive adaptées	MEDD, ITPR et Min AT	0,16																				
36	Appui aux activités résilientes génératrices de revenus des ménages	MEDD, Min agri, Min Dév Rural etc.	0,75																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
37	Éducation, Information et sensibilisation sur les catastrophes et les risques climatiques	MEDD, Min Comm et Média, Min Actions Hum	0,23																				
38	Elaboration de la stratégie et la loi sur l'assainissement	MEDD, Min Santé, Min AT, Min Plan	0,01																				
39	Elaboration des schémas d'aménagement et de gestion des ressources en eau par bassin	Min AT, Min énergie, MEDD	0,35																				
40	Création/Réhabilitation des structures d'approvisionnement en eau dans les villages	Min énergie, Min Dév Rural/MEDD	0,92																				
41	Promotion des techniques de stabilisation du fleuve dans les zones à risques	Min énergie, Min AT, MEDD	0,46																				
42	Renforcement de la résilience des populations vulnérables (femmes et enfants) par un appui au programme Ecole et Village Assainis	MEDD, Min genre, Min Santé, Min Aff Sociales, Min EPST, Min Dev Rural	0,55																				
43	Promotion des approches pro-pauvres pour la mise en place des infrastructures et des services d'assainissement	MEDD, Min Dev Rural, ITPR	0,22																				
44	Production, gestion et diffusion de l'information sur les ressources en eau et les aménagements hydrauliques/agro-hydrauliques	MEDD, Plan, Comm. Et Média, Enercie, Dev Rural	0,06																				
45	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Min énergie, Dév Rurak, Min Dev	0,23																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
		Rural, Min de la Santé/Min Plan et CNEA																					
46	Amélioration de l'accès aux services de gestion durables des déchets et à l'assainissement des eaux usées	MEDD, Transport et communictio n	0,20																				
47	Amélioration de l'accès à la communication et aux solutions numériques pour le désenclavement des zones rurales vulnérables	MEDD	0,32																				
48	Construction/réhabilitation et équipement des établissements de santé	Min santé, MRE, Min Foncier, ITPR	0,72																				
49	Facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services de santé de base	Min santé, Min Dev Rural, Aff, Action et MEDD, Humanitere, MEDD	0,20																				
50	Promotion de l'intégration de l'approche genre/Jeunesse/groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques	MEDD, Min Genre, Min Jeunesse/ Aff Sociales	0,23																				
51	Intégration des impacts potentiels des changements climatiques sur la santé publique dans les politiques et plans de développement	Min santé/MEDD/ Plan	0,06																				
52	Développement des synergies avec d'autres initiatives sur les plans de la santé publique	MEDD, Min santé, Plan	0,06																				

N°	Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[14]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
53	Promotion des établissements humains durables	Min AT, Min urbanisme, MEDD, Aff Foncière	0,68																				
54	Développement des projets d'enlèvement, de traitements et de recyclage de déchets	MEDD, Min Dev Rural, Min AT	0,20																				
55	Promotion de mode de production alternative d'énergie (installation des systèmes solaire, éolien, biomasse)	Min énergie, MEDD, Min Recherche Scientique	0,40																				
56	Amélioration des techniques de modélisation du climat à l'échelle locale pour mieux prévoir les impacts futurs	MEDD, Min énergie, MEDD, Min Recherche	0,23																				
57	Aménagement des bassins de rétention d'eau, construction des digues de protection des infrastructures de production	MEDD, Min énergie, Min Dév Rural	0,35																				
58	Promotion de l'usage rationnel de l'énergie électrique, amélioration de la gestion du système de réseaux de distribution énergétique	MEDD, Min énergie, MEDD	0,17																				
Total			**23,08**																				

Annexe 4: Chronogramme des activités pour la mobilisation des ressources financières

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
1	**Procéder à un examen du paysage actuel du Financement Climat**	Cartographie des sources de financement de l'action climatique en RDC	Gouvernement coopération, MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, commerce extérieur, AE &CI, PTF																					
		Analyse FFOM du paysage de financement climatique en RDC	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, genre, commerce extérieur, AE &CI, PTF																					
		Identification des goulots d'étranglement et des leviers pour impulser l'accès aux financements climatique international et domestique	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, genre, commerce extérieur, AE &CI , PTF																					
		Comptabiliser les ressources naturelles dans le système comptable national	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, genre, commerce																					

[15] Milliard de dollars américains

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
			extérieur, AE &CI , PTF																					
2	**Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de Financement**	Examen des lacunes, besoins et options en matière de financement	MEDD																					
		Identification des besoins de financement compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus comparé à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts	MEDD, agriculture, genre																					
		Détermination des options de financement pour les mesures d'adaptation et d'atténuation priorisées en identifiant les sources potentielles de financement et les instruments financiers adéquats, tout en tenant compte des circonstances, relations et capacités nationales.	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, agriculture genre, AE &CI																					

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
3	**Chiffrer les coûts globaux par secteurs pour les actions d'atténuation et d'adaptation**	Constitution des bases de données, création de logiciels et applications sur de secteurs clés de la CDN	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, agriculture, Aménagement du territoire, Dev RURAL																					
		Estimations globales et multisectorielles des coûts de l'adaptation et de l'atténuation sur base des informations analytiques	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie																					
		Développement et diffusion des outils d'aide à la décision pour éclairer les gestionnaires sur leurs choix dans les analyses financières relatives aux stratégies d'adaptation et d'atténuation, en analysant les coûts-avantages, coûts-efficacité et l'analyse multicritère	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, agriculture, industrie, genre, AT, Dev																					
		Création d'un fonds National climat et son opérationnalisation	Gouvernement (MEDD, Min Plan, Finance, AE &CI ,																					

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
			Budget, économie)																					
		Elaborer le plan de mise en œuvre de la CDN ;	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, genre																					
		Engagement du processus d'obtention d'un accès direct aux fonds climat	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie																					
4	**Élaborer un plan national d'investissement climat**	Mise en place des programmes pilotes	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, agriculture, industrie, genre, AT,																					
5	**Elaborer la stratégie et le plan d'action pour l'implication du secteur privé dans le financement de la CDN**	Mise en place des mécanismes rapides, flexibles, sensible au genre et adéquats de financement du secteur privé dans les actions d'adaptation et de résilience aux changements climatiques au niveau national et infranational	MEDD, Plan, Finance, Budget, Economie, genre, FEC, industrie																					
		Renforcement des facteurs habilitants : capacités techniques et mise en place d'incitatifs (légaux,	MEDD, Plan, Finance, Budget, Economie,																					

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
		opérationnels et sensibles au genre) à l'attention des entreprises privées	genre, FEC, industrie																					
		Facilitation de l'innovation dédiée au secteur privé (promotion de l'entreprenariat de jeunes et des femmes) dans le domaine des changements climatiques	MEDD, Plan, Finance, Budget, Economie, genre, FEC, industrie																					
		Promotion des financeurs privés du marché climatiques	MEDD, Plan, Finance, Budget, Economie, genre, FEC, industrie																					
		Proposition de réforme du code fiscal afin de créer des incitatifs économiques visant à influencer les décisions d'investissement des acteurs privés et de dénicher des nouvelles sources de financement grâce à une fiscalité renouvelée	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, Parlement (commission environnement)																					
		Examen des dispositions pour faire cadrer la loi de finance de chaque	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie,																					

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
		exercice budgétaire de la RDC sur le développement durable sur base des mesures proposées par les Ministères sectoriels	agriculture, industrie, genre, AT, Parlement (commission environnement)																					
		Intégration dans le code des investissements des incitations particulières pour promouvoir les techniques d'atténuation et d'adaptation.	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie, agriculture, industrie, genre, AT, Parlement (commission environnement)																					
		Examen et mise en œuvre des mécanismes de la tarification carbone.	MEDD, Min Plan, Finance, Budget, économie																					
		Plaidoyers auprès des entreprises locales à investir dans les actions d'adaptation et d'atténuation.	MEDD, Plan, Finance, Budget, Economie, genre, FEC, industrie																					
6	**Proposer un système MNV compatible avec les systèmes MNV de la CDN**	Proposer des outils et un système de collecte et de traitement des données sur les flux financiers relatifs au climat	MEDD, Plan, Economies, Finance, Budget, AE &CI																					

N°		Actions	Structures Responsables	Coût en (Mds USD)[15]	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
		Organiser le rapportage sur les flux financiers	MEDD, Plan, Economies, Finance, Budget																					
		Mettre en cohérence le système MNV des mécanismes financiers avec les systèmes MNV de la CDN	MEDD, Plan, Economies, Finance, Budget																					
Total																								

Annexe 5: Chronogramme pour l'implémentation d'un système de MNV solide et transparent

N°	Actions	Structures Responsables	Coût de la Mesure (Millards USD)	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
1	Évaluation des besoins et renforcement des capacités du système MNV																						
2	Elaborer un système MNV pour les flux financiers																						
3	Elaborer un système MNV pour l'Atténuation																						
4	Elaborer un système MNV pour l'Adaptation,																						
5	Renforcer le cadre de partage de données																						
TOTAL																							